



## COMPTE RENDU IN EXTENSO

**7<sup>MA</sup> SESSIONE STRAUDINARIA DI U 2023  
REUNIONE DI I 20 È 21 DI DICEMBRE DI U 2023  
7<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023  
REUNION DES 20 ET 21 DECEMBRE 2023**

**2<sup>DA</sup> GHJURNATA / 2<sup>ÈME</sup> JOURNEE**





**7<sup>MA</sup> SESSIONE STRAURDINARIA DI U 2023  
20 È 21 DI DICEMBRE**  
**7<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023  
20 ET 21 DÉCEMBRE**

**SOMMAIRE JOURNÉE DU JEUDI 21 DÉCEMBRE 2023**  
**2<sup>ème</sup> journée**

<b>Reprise de la séance à 10 H 46</b>	
<b>Secrétaire de séance : Lisa FRANCISCI PAOLI</b>	
<b>RAPPEL AU REGLEMENT SUR LES REUNIONS DE COMMISSIONS ORGANIQUES : Santa DUVAL groupe Un Soffiu Novu</b>	<b>10</b>
<b>Réponse de Marie Antoinette MAUPERTUIS, Président de l'Assemblée de Corse</b>	<b>11</b>
<b>RAPPEL AU REGLEMENT SUR LA COMMISSION PERMANENTE : Paul Félix BENEDETTI groupe Core in Fronte</b>	<b>13</b>
<b>Réponse de Marie Antoinette MAUPERTUIS, Président de l'Assemblée de Corse</b>	<b>13</b>
<b>POINT PRESSE de Marie Antoinette MAUPERTUIS, Président de l'Assemblée de Corse</b>	<b>13</b>
<b>M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse.</b>	<b>14</b>

<p><b><u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u></b></p>	
<p><b>Raportu n° 369 : Raportu d'infurmazioni di a Prisidenti di l'Assemblea di Corsica relativu à l'avisu « rinforzà à cuuperazioni trasfruntaliera direvuli è efficaci cù i nosci vicini » adduttatu à l'unanimità à l'uccasioni di a plenaria di u cumitatu aurupeu di i Rughjoni u 29 di nuvembri di u 2023</b></p> <p><b>Rapport n° 369 :</b> Rapport d'information de la Présidente de l'Assemblée de Corse concernant l'avis « Renforcer la coopération transfrontalière durable et efficace avec nos voisins », adopté à l'unanimité lors de la Plénière du Comité européen des Régions le 29 novembre 2023</p> <p>Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse</p>	16
<p>Lecture de la prise d'acte de la CAERIM par Mme Paola MOSCA</p>	20
<p><b><u>INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -FORMATION - RECHERCHE</u></b></p>	
<p><b>Raportu n° 350 : Furmazione « Musichi è Canti tradiziunali di Corsica è di u Mediterraniu » : una tramandera di u nostru patrimoni u culturale</b></p> <p><b>Rapport n° 350 :</b> Formation « Musiques et chants traditionnels de Corse et de Méditerranée » : une transmission de notre patrimoine culturel</p> <p>Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche</p>	21
<p>Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux, par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteure</i></p>	27
<p>Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i></p>	27
<p><b>Prises de paroles :</b></p> <p>Mme Nadine NIVAGGIONI</p> <p>M. Jean-Baptiste ARENA</p>	27 29

M. Saveriu LUCIANI	30
Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA	33
Mme Charlotte TERRIGHI	36
Mme Nadine NIVAGGIONI	36
M. Jean-Martin MONDOLONI	37
M. Petr' Anto FILIPPI	39
Mme la Présidente MAUPERTUIS	41
En réponse, Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive	41
M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse.	42
<b>M. Hyacinte VANNI préside la séance pour le vote de ce rapport</b>	
<b>VOTE rapport</b>	46
<b>Mme la présidente MAUPERTUIS préside la séance</b>	
<b><u>SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ</u></b>	
<b>Raportu n° 352 : Creazione è finanziamentu di u Polu di Geruntulugia di Corsica</b>	
<b>Rapport n° 352 : Mise en place et financement du Gérontopôle de Corse</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social	48
Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	50
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	50
<b><i>Prises de paroles :</i></b>	
Mme Frédérique DENSARI	51
Mme Christelle COMBETTE	53
M. Pierre GHIONGA	54
M. Saveriu LUCIANI	54
Mme la Présidente MAUPERTUIS	55
En réponse, Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive	56
<b>VOTE rapport</b>	57

<b><u>TRASPORTI / TRANSPORTS</u></b>	
<b>Raportu n° 364 : Approvazione di u cuntrattu d'obbiettivi, di riesciuta è di splutazione (COPE) di u Caminu di Ferru di a Corsica</b>	
<b>Rapport n° 364 : Adoption du Contrat d'Objectifs, de Performance et d'Exploitation (COPE) du Chemin de Fer de la Corse</b> Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	<b>59</b>
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	<b>65</b>
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, par M. Joseph SAVELLI, rapporteur	<b>65</b>
Mme la Présidente MAUPERTUIS : Avis du CESEC	<b>66</b>
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
Mme Paula MOSCA	<b>66</b>
Mme Anne-Laure SANTUCCI	<b>68</b>
M. Jean-Martin MONDOLONI	<b>69</b>
M. Paul-Félix BENEDETTI	<b>71</b>
M. Pierre GHIONGA	<b>73</b>
M. Jean-Christophe ANGELINI	<b>74</b>
M. Hyacinthe VANNI	<b>76</b>
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	<b>78</b>
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	<b>80</b>
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	<b>81</b>
<b>VOTE rapport</b>	<b>85</b>
<b>Raportu n° 366 : Fini di a delegazioni di sirviziù publici cù a SAEML « U Caminu di Ferru di a Corsica » è u trasferimentu di l'attività versu l'EPIC « U Caminu di Ferru di a Corsica »</b>	
<b>Rapport n° 366 : Fin de la délégation de service public avec la SAEML Chemins de Fer de la Corse et le transfert de l'activité ferroviaire vers l'EPIC « U Caminu di Ferru di a Corsica »</b> Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	<b>86</b>

Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	87
<b>VOTE rapport</b>	<b>87</b>
<b>SUSPENSION A 14h20 / REPRISE A 16h45</b>	
<b>Raportu n° 341 : Prulungazione di e delegazione di serviziu publicu pè a sfruttera di i servizii aerii regulari trà i quattru aeruporti di Corsica, Aiacciu, Bastia, Figari è Calvi da una parte, è l'aerupuortu di Parigi Orly da l'altra parte</b> <b>Rapport n° 341 : Prolongation des délégations de service public pour l'exploitation de services aériens réguliers entre les quatre aéroports de Corse, Aiacciu, Bastia, Figari et Calvi d'une part, et l'aéroport de Paris-Orly d'autre part</b> Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	88
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	89
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	89
<b>Prise(s) de parole :</b> Mme la Présidente MAUPERTUIS	90
<b>VOTE rapport</b>	<b>91</b>
<b>Raportu n° 355 : Attempata di l'entrata in vigore di e nove obbligazione di serviziu publicu in quantu à a sfruttera di i servizii aerii regulari trà i quattru aeruporti di Corsica, Aiacciu, Bastia, Figari è Calvi da una parte è l'aerupuortu d'Orly da l'altra parte, in seguitu à a prulungazione sin' à u 24 di marzu di u 2024 di 'sse cunvenzione</b> <b>Rapport n° 355 : Report de l'entrée en vigueur des nouvelles obligations de service public pour ce qui concerne l'exploitation des services aériens réguliers entre les quatre aéroports de Corse, Aiacciu, Bastia, Figari et Calvi d'une part et l'aéroport de Paris Orly d'autre part, en conséquence de la prolongation jusqu'au 24 mars 2024 de ces conventions</b>	

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse.	92
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, rapporteur	92
<b>VOTE rapport</b>	93
<b><u>BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ</u></b>	
<b>Raportu n° 354 : Eserciziu 2023 - Decisione mudificativa n° 1 rilativa à a pulita di u bugettu</b>	
<b>Rapport n° 354 : Exercice 2023 - Décision modificative n° 1 relative au toilettage budgétaire</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	94
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2023/E7/052) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	95
<b>Interruption de séance à 17H07 / Reprise à 17H08</b>	
<b>VOTE rapport</b>	96
<b>Raportu n° 373 : Approvazione di a decisione mudificativa n° 3 di u Bughjettu Primitivu di a Cullettività di Corsica</b>	
<b>Rapport n° 373 : Approbation de la décision modificative n° 3 du budget primitif de la Collectivité de Corse</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	97
<b>Vote de l'urgence</b>	97
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, par M. Joseph SAVELLI, rapporteur	98
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Mme la Présidente MAUPERTUIS	98
<b>VOTE rapport</b>	98

<b><u>RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES</u></b>	
<b>Raportu n° 365 : Raportu Suciale Unicu di a Cullettività di Corsica per l'annata 2022</b>	
<b>Rapport n° 365 : Rapport Social Unique de la Collectivité de Corse de l'année 2022</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	<b>99</b>
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, par M. Joseph SAVELLI, rapporteur	<b>102</b>
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
M. Pierre GHIONGA	<b>102</b>
M. Paul-Félix BENEDETTI	<b>102</b>
M. Hyacinthe VANNI	<b>104</b>
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	<b>104</b>
M. le Président Gilles SIMEONI	<b>105</b>
<b>L'ASSEMBLEE DE CORSE A PRIS ACTE DE CE RAPPORT</b>	<b>106</b>
<b>Mme Nadine NIVAGGIONI préside la séance</b>	
<b><u>MUZIONE / MOTIONS</u></b>	
<b>Motion N° 2023/E7/029</b> déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Anne-Laure SANTUCCI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Sécurité maritime dans le Canal de Corse et communication entre les pays du bassin méditerranéen	
Présentation de la motion par Madame Anne-Laure SANTUCCI	<b>107</b>
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	<b>108</b>
M. le Président Gilles SIMEONI, avis CE	<b>109</b>
<b>VOTE motion</b>	<b>110</b>
<b>Motion N° 2023/E7/028</b> déposée avec demande d'examen prioritaire par l'ensemble des groupes politiques, Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et M. Pierre GHIONGA : Soutien aux médecins libéraux de Corse	
Présentation de la motion par Madame Danielle ANTONINI	<b>110</b>

M. Pierre GHIONGA	112
M. le Président Gilles SIMEONI, avis CE	112
<b>VOTE motion</b>	<b>112</b>
Point d'ordre sur la motion déposée par M. Pierre GHIONGA après la réunion de la Commission Permanente :	
Mme Nadine NIVAGGIONI	113
M. le Président Gilles SIMEONI	113
M. Hyacinthe VANNI	114
M. Pierre GHIONGA	114
M. le Président Gilles SIMEONI	115
Mme Nadine NIVAGGIONI	115
M. Jean BIANCUCCI	116
<b>Interruption de séance à 17H58 / Reprise à 18H13</b>	
<b>Motion N° 2023/E7/030</b> déposée et présentée par M. Pierre GHIONGA : Loi immigration	<b>117</b>
M. Jean BIANCUCCI	117
M. Jean-Baptiste ARENA	118
M. Paul-Félix BENEDETTI	118
Mme Nadine NIVAGGIONI	120
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	120
M. le Président Gilles SIMEONI	121
Mme Nadine NIVAGGIONI	123
<b>Vote de l'urgence</b>	<b>123</b>
<b>Vote renvoi en commission</b>	<b>124</b>
<b>Séance levée à 18H34</b>	

**La séance est reprise à 10 h 48.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je demande aux présidents de groupes de rappeler les membres de leur groupe, bien sûr, et je demande également au Conseil exécutif de bien vouloir rejoindre l'hémicycle. Il faut au moins un représentant du Conseil exécutif. Merci.

Si vous êtes prêt, nous allons pouvoir débiter nos travaux, le quorum étant largement atteint. Je remercie mon vice-président d'avoir fait avancer les choses, hier soir, nous étions en avance, nous ne le sommes plus. C'est comme ça. Donc, nous allons pouvoir débiter. Il y a une demande de rappel au règlement qui va être formulée par « Un soffiu novu ».

Vous avez la parole.

**Mme Santa DUVAL**

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais juste faire un rappel au règlement sur les réunions de commissions.

A la fin de la commission des affaires sociales, mercredi dernier, la Présidente nous a fait part de la perspective de modifier les modalités d'organisation des commissions organiques qui se déroulent en Teams depuis bientôt 4 ans, pour revenir à un mode présentiel ou plutôt téléprésentielle sur les sites que l'on connaît comme Ajaccio, Bastia, Corte ou Porto-Vecchio.

Autant, je comprends et partage que la tenue des sessions en Teams pose problème, autant je suis convaincue du bien-fondé du recours du teams pour les commissions. Ça, fonctionne très bien. On parle beaucoup de réduction de l'empreinte carbone, c'est l'occasion de le prouver, de même pour les frais liés aux déplacements des élus puisque nous tenons tous à maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Tous les membres de la commission présents de tous groupes confondus, se sont exprimés ce jour-là en évoquant ces mêmes arguments que j'avais tenus, rappelez-vous, il y a quelques mois de ça, dans les mêmes conditions.

Un autre détail, lorsque les services ne sont pas connectés sur tel ou tel dossier, le Teams permet de les connecter et d'envoyer le lien pour que, en

quelques minutes, avoir un agent qui présente le rapport sans avoir à reconvoquer une commission le matin de la session.

Comme il est question que le changement intervienne en janvier, je souhaiterais connaître le niveau d'engagement et de réflexion.

Vous l'aurez compris, pour ce qui concerne notre groupe, ce sera une régression du fonctionnement des institutions. Nous sommes favorables au maintien du système actuel qui est d'ailleurs inscrit dans le règlement intérieur de l'article 34, autorisant la visioconférence. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci pour votre intervention.

Effectivement, la réunion des présidents de commissions organiques, qui visait à faire le bilan de l'année écoulée et la préparation de l'année à venir, à analyser un point organisationnel, avec un retour d'expérience négative sur plusieurs réunions de commissions qui se sont tenues où la confidentialité des débats n'a pas été forcément respectée, où il y a des ruptures techniques évidemment de Visio parce que lorsque vous êtes en teams, vous êtes aussi sur vos propres appareils, donc avec des difficultés, avec des personnes qui entendent, qui écoutent, des membres de la famille, etc.

Il n'est pas concevable que l'exercice démocratique d'une part, et l'impératif de confidentialité puissent être maintenus dans de telles circonstances.

Donc nous avons fait une proposition au sein de la conférence des présidents des commissions organiques. Nous avons trouvé, mais vous l'avez évoqué visiblement, vous le récusez aussi, la possibilité de faire des visios pour toutes les raisons que vous évoquez, c'est-à-dire l'empreinte carbone, les déplacements très lourds, etc., dans les sites de la Collectivité, au moins être dans les sites de la Collectivité. Ça, c'est une proposition qui est sur la table.

Nous aurons à en reparler et en conférence des présidents de groupes, et en conférence des présidents des commissions organiques. Ça pose de gros problèmes. Très franchement, le dispositif actuel pose des problèmes.

Pour ce qui est de la référence à l'article que vous citez, c'est l'article 34 : les commissions se réunissent sur convocation de leur président. D'une manière générale, elles siègent dans la semaine qui précède la réunion.

Les commissions peuvent se réunir - c'est « peuvent », ce n'est pas une obligation- peuvent se réunir en dehors du siège de l'Assemblée, en visioconférence ou en télé présence.

Donc il n'y a aucune obligation à ce que ce soit de la visio Teams qui a été commandée, bien évidemment, par la crise du COVID. C'est la crise du COVID qui a généralisé cet usage-là.

A partir du moment où nous constatons, présidents de commissions, services et moi-même, nous constatons que l'usage de la visioconférence pour les commissions qui, je le rappelle, ne sont pas des séances publiques où on se dit des choses, où il y a un rapport évidemment ensuite, la confidentialité n'est pas maintenue, il y a un risque, il y a une difficulté. C'est normal que nous soulevions le problème et la question. Voilà.

Donc, on essaiera, venant de ma part, c'est une forme de rappel à l'ordre, si je puis me permettre, on essaiera de trouver un modus operandi qui permette de maintenir la confidentialité des débats tout en évitant des déplacements inutiles bien évidemment, et en utilisant au mieux les technologies qui sont à notre disposition. Ce n'est pas moi qui vais dire le contraire.

Donc on en reparle début 2024. Merci.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Présidente, s'il vous plaît ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Normalement, il n'y a pas de débat. Je précise, normalement il n'y a pas de débat. Nous avons des commissions pour travailler sur ces sujets-là, ça ne se fait pas en plénière, on a effectivement des règles qui n'ont pas été respectées. Elles n'ont pas été respectées, elles peuvent mettre en péril certaines de nos discussions, donc nous aurons à discuter cela avec la questure et en conférence des présidents.

Merci.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Rappel au règlement !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous en prie, Monsieur Benedetti.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Non, mais c'est un vrai rappel au règlement, Présidente.

Pour ce qui concerne la commission permanente, la loi dit qu'elle doit avoir au minimum deux fois par an une session exclusivement plénière, ce qui n'a pas été le cas.

Donc ça aussi il faut le regarder et le mettre en application.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Monsieur Benedetti, moi je souscris tout à fait à ce que vous dites. Il n'y a pas de soucis.

La commission permanente, elle, par contre c'est un autre sujet. Il ne faut pas que les auditeurs, puisque là nous sommes en diffusion, que les auditeurs ne se méprennent pas, c'est un autre sujet. La commission permanente, par contre elle est publique et vous signalez qu'elle doit se tenir au moins deux fois en présentiel. Il n'y a aucun problème là-dessus. Nous en reparlerons. Nous vérifierons la question réglementaire d'une part et nous ferons la vérification en conférence des présidents avec les services compétents en la matière. Merci.

S'il vous plaît, je vous prie de bien vouloir rejoindre vos places. Je voulais juste signaler la présence avec nous d'un stagiaire de 3<sup>ème</sup> depuis hier qui est Jean-Gabriel Tamburini que nous saluons qui est ici. Il fait descendre la moyenne d'âge, vous l'avez bien compris, du secrétariat général, mais aussi de la présidence de l'Assemblée de Corse. Bienvenue, on est très contents de t'avoir avec nous.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

On a également une stagiaire de 3<sup>ème</sup>, Mademoiselle Susini, qui doit être par là ou dans les bureaux en train de travailler.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Mademoiselle Susini, bonjour, ravie que vous soyez là.

Ces petits clins d'œil à la jeunesse et au règlement aussi ayant été faits, je ne peux pas passer sous silence les deux assassinats consécutifs qui ont eu lieu en Corse ces dernières heures.

En 48 heures donc, deux personnes ont été assassinées, peu importe leur âge, peu importe leurs opinions politiques, peu importe leurs activités

économiques, ce qu'elles ont fait dans le passé, ce qu'elles n'ont pas fait, ce qu'elles auraient pu faire dans le futur, la Corse aujourd'hui est encore endeuillée par le décès par mort violente, préméditée, de deux des siens.

Je parlais hier dans mon propos introductif, des moments précieux que sont les fins d'année, que sont les moments de fêtes bien évidemment, et il ne peut pas y avoir de moments précieux, de moments suspendus privilégiés, en famille en général, avec une actualité ponctuée par deux meurtres successifs en 48 heures.

Evidemment, la pudeur nous impose aujourd'hui de penser d'abord aux vies qui ont été fauchées, aux familles qui sont endeuillées, à la douleur bien sûr, tamantu dulore è quantu disgrazie.

Le temps est aujourd'hui aussi celui du deuil, mais nous devons nous indigner chaque fois que cela se produit et dire clairement, clairement notre rejet de ces actes mortifères. Il en va évidemment de notre responsabilité. Nous avons travaillé pendant des mois avec différentes associations pour condamner cela, pour exiger plus de justice. Il y va de notre responsabilité, il y va du développement de notre peuple, de sa qualité de vie et surtout de notre vivre ensemble.

Je tenais à le dire avec beaucoup de solennité. Nous sommes tristes, véritablement tristes en ces heures sombres, à quelques heures de Noël.

Si quelqu'un souhaite intervenir, je peux lui donner la parole bien évidemment. Monsieur le Président.

### **M. le Présidente Gilles SIMEONI**

Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, je ne peux que m'associer entièrement à tout ce que vous avez dit.

Simplement indiquer en suite du travail qui a été mené par le Conseil exécutif à l'Assemblée de Corse, qu'il est prévu que la session extraordinaire ou le moment de la session extraordinaire dédiée à l'examen des travaux et du rapport, ait lieu à la fin du mois de janvier, lors de notre prochaine session.

D'ici là, j'aurai l'occasion, comme je m'y étais engagé, de rencontrer avec le Conseil exécutif, les associations anti-mafia et l'ensemble des acteurs associatifs que nous avons associés à nos travaux, pour entendre dans le cadre d'un dialogue direct, ce qu'ils auront à redire au terme de ce cycle d'échanges et avant que le Conseil exécutif ne produise le rapport qui aura vocation à saisir l'Assemblée de Corse.

Voilà ce que je tenais à dire au moment où la Corse, une nouvelle fois est malheureusement endeuillée par deux assassinats.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, s'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons reprendre, si vous êtes d'accord, Monsieur le Président de l'exécutif, Mesdames et Messieurs, le cours de notre programme de travail.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 369** : Raportu d'infurmazioni di a Prisidenti di l'Assemblea di Corsica rilativu à l'avisu « rinfurzà à cuuperazioni trasfruntaliera direvuli è efficaci cù i nosci vicini » adduttatu à l'unanimità à l'uccasioni di a plenaria di u cumitatu aurupeu di i Rughjoni u 29 di nuvembri di u 2023

**Rapport n° 369** : Rapport d'information de la Présidente de l'Assemblée de Corse concernant l'avis « Renforcer la coopération transfrontalière durable et efficace avec nos voisins », adopté à l'unanimité lors de la Plénière du Comité européen des Régions le 29 novembre 2023

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vais vous présenter très rapidement un rapport d'information relatif à un avis que j'ai rendu devant le comité des régions en session plénière du 29 novembre dernier.

Donc, c'est un rapport qui concerne la coopération transfrontalière avec les pays voisins de l'Union, donc qui ne sont pas membres de l'Union.

Ce rapport a d'abord été voté à l'unanimité dans le cadre de la commission de cohésion territoriale, puis en session plénière du comité des régions, encore une fois, à l'unanimité des participants le 29 novembre dernier.

Il intervient dans un contexte qui est très particulier parce qu'aujourd'hui, l'Europe, ses régions, ses villes, ses régions frontalières aussi sont confrontées à un contexte à la fois politique, géopolitique, économique, social particulier.

D'abord, il y a la guerre en Ukraine, bien sûr, il y a un conflit au Proche-Orient, alors le Proche-Orient, évidemment, n'est pas limitrophe de l'Europe, mais cela a des conséquences dans la politique intérieure, vous le savez, de chaque pays européen et nous l'avons vécu également en France. Il y a une crise migratoire aussi qui perdure maintenant en Méditerranée mais aussi sur la côte atlantique et les Açores en particulier, reçoivent aussi beaucoup de migrants en provenance d'Afrique occidentale. Il y a les conséquences de la crise du COVID et les mécanismes économiques de cherté des matières premières et de l'inflation généralisée qui pèsent sur les populations. Et puis, il y a le défi du changement climatique.

Autant de défis et de sujets qui aujourd'hui pèsent sur le quotidien des Européens, renforcent leurs angoisses vis-à-vis du futur et imposent également que l'on soit très vigilants à ce que l'on appelle la géographie du mécontentement à la montée du populisme qui, lui, n'a que pour programme politique que d'attiser ses peurs et ses angoisses en mobilisant notamment l'argument du rejet de l'autre.

On a donc, à travers la coopération transfrontalière, des enjeux qui sont des enjeux de cohésion bien sûr, économique, sociale, parce que l'Europe, comme elle doit insister sur la coopération entre pays européens et entre régions européennes, comme nous le faisons, nous par exemple avec la Toscane ou la Sardaigne, ou la Ligurie aussi, la coopération intérieure intra-européenne est importante, mais elle est fondamentale aussi avec les pays voisins.

Nous avons intérêt à ce que les pays voisins limitrophes aient des niveaux de développement élevés, ne tombent pas dans des difficultés économiques et sociales qui font le lit ensuite de régimes, soit dictatoriaux ou de régimes populistes. Ça s'est déjà vu au cours de l'histoire et ça existe encore aujourd'hui.

La coopération transfrontalière, c'est d'abord et avant tout l'interconnaissance, l'intercompréhension réciproque. C'est la confiance que l'on a entre voisins de part et d'autre de la frontière. Ce sont aussi des projets d'infrastructures, de tunnels, d'autoroutes, d'hôpitaux transfrontaliers qui permettent aux populations de mieux vivre dans des régions qui sont situées aux confins de l'Europe et qui n'ont pas forcément tous les services publics que l'on peut avoir lorsqu'on est à Paris, à Berlin ou dans une autre capitale européenne ou dans une région beaucoup plus centrale, moins périphérique.

Il est important aussi, ce rapport, parce qu'il a souligné l'importance de la coopération transfrontalière avec les pays voisins pour les régions ultra périphériques. Je pense notamment aux régions antillaises, la Guyane, l'île de la Réunion, Mayotte, les Açores, les Canaries qui sont des régions insérées dans un bassin naturel qui n'est pas du tout le contexte européen continental et qui ont besoin de collaborer en permanence. Je pense à la Guyane par exemple avec le Brésil. Donc, il faut absolument des mécanismes de coopération transfrontaliers avec les pays voisins.

Par ailleurs, ce rapport était aussi important parce que certains de nos voisins, et pas des moindres, souhaitent aujourd'hui rejoindre l'Union européenne. Je pense notamment bien sûr, et vous l'avez entendu la semaine dernière dans l'actualité européenne, l'Ukraine, qui, pour des raisons stratégiques mais aussi de proximité sociétale et intellectuelle, veut rejoindre l'Union

européenne. Il y a un accord aujourd'hui du conseil de l'Europe, vous le savez, pour que l'Ukraine rejoigne l'Union.

Donc ce rapport est tombé dans ce contexte. Il a été rédigé au mois d'août dernier parce que le reste du temps, je n'ai pas trop le temps bien évidemment, ça a été fait l'été dernier, ça a été présenté en commission. Il a subi quelques petits amendements, mais assez peu parce que j'avais oublié la voie migratoire atlantique, bien sûr, parce qu'on n'y pense pas, mais elle est importante. Donc, les Açores nous ont demandé d'amender le rapport. Mais le rapport ensuite a été voté à l'unanimité.

Ce rapport insiste en particulier, là ça intéresse évidemment, vous allez vous dire, « on est un peu loin des préoccupations de la Corse », pas du tout, le rapport intéresse notre territoire, mais intéresse aussi et avant tout, toutes les régions et toutes les autorités locales et régionales en Europe. Pour quelle raison ? Parce qu'en général, la coopération territoriale transfrontalière, surtout avec les pays voisins, concerne les États membres et c'est une compétence régalienne. Il n'en demeure pas moins que les régions qui sont au courant de ce qui se passe aux frontières, c'est par définition les territoires qui vivent cette transfrontaliarité au quotidien, qui connaissent les enjeux, qui savent qu'il est important pour les travailleurs, par exemple, de pouvoir passer la frontière pour aller travailler, pas forcément des migrants venant d'ailleurs et entrant en Europe, mais des Européens qui vont travailler dans d'autres pays. Je ne donne qu'un exemple, les Français qui vont travailler tous les matins en Suisse. Il y a des travailleurs transfrontaliers ou des travailleurs niçois qui vont travailler à Monaco ou ailleurs.

Donc, nous avons aujourd'hui une transfrontaliarité qui ne mérite que d'être mise en valeur. Et lorsque on est bien avec nos voisins, en général on ne se fait pas la guerre, on se comprend mieux. Et lorsqu'il y a un sujet critique, on en parle de manière beaucoup plus simple et en connaissance de cause.

Les transfrontaliers connaissent les défis, les enjeux climatiques, de mobilité, d'infrastructures, de bilinguismes, de plurilinguisme, de multiculturalité. Il est absolument nécessaire que ces programmes de travail soient développés parce qu'ils garantissent aussi la stabilité aux frontières de l'Europe, mais également au-delà de la stabilité, évidemment, la bonne entente et la paix.

Donc, j'ai mis l'accent sur l'importance des autorités régionales et locales. J'ai accentué le travail sur la question de l'Ukraine, mais on ne va pas en discuter ce matin bien évidemment, mais je me tiens à la disposition de ceux qui auraient besoin d'informations là-dessus.

En tant qu'élue corse, j'ai particulièrement insisté de manière explicite, non seulement sur les régions ultrapériphériques, mais aussi sur toutes les régions relevant de l'article 174, à savoir les régions de montagne, les régions insulaires, les régions rurales, ce que nous sommes tout à la fois, insulaires, montagneuses et profondément rurales, pour dire que la frontière maritime et la frontière montagneuse étaient particulièrement importantes et qu'il fallait des programmes spécifiques en la matière. Ça, c'est la première chose.

Les travaux que nous avons menés ont été, je le dis vraiment de manière très simple et vraiment sans fausse modestie, avec beaucoup d'humilité, le travail qui a été réalisé a été repris en partie, que ce soit ce rapport ou celui sur l'article 174, par le conseil de l'Union européenne qui, dans ces dernières conclusions, a retenu explicitement l'idée que les territoires relevant de l'article 174 devaient bénéficier d'une attention particulière en matière de coopération territoriale et de cohésion, avec des programmes dédiés.

Et je rappelle également que, dans les discussions du processus de pré-adhésion de l'Ukraine évoquée la semaine dernière, l'importance du rapport du comité des régions mais aussi du parlement européen puisque le travail du comité des régions a été repris par un député européen qui l'a fait voter aussi au parlement récemment, eh bien dans ce contexte-là, les autorités régionales et locales de l'Ukraine travailleraient bien évidemment main dans la main avec nous pour que dans une Ukraine qui sera intégrée à l'Union européenne, donc libre bien sûr, et intégrée à l'Union européenne, les valeurs de démocratie et surtout de principe de subsidiarité à l'interne soient appliquées. Donc l'Ukraine, lorsqu'elle sera pleinement membre de l'Union, respectera bien évidemment les échelons institutionnels infra-étatiques que sont leurs provinces et leurs propres organisations, leurs propres cartes administratives, puisque nous en avons parlé nous aussi, dans un tout autre contexte.

Voilà. Je tenais à vous faire part de ce rapport simplement pour vous dire que les choses, certes, s'il s'agit d'une question très macro, ont aussi des conséquences à l'échelle locale. Pour nous, ça a des conséquences à deux niveaux : la défense de l'insularité et donc de la frontière maritime. Deuxième niveau, la coopération avec les pays du Sud, notamment en Méditerranée. On a fait valoir évidemment que nous avons des accords de coopération mais qu'il faut amplifier, en particulier avec le Maroc. Il ne faut pas oublier cela bien évidemment.

Merci de votre attention. Il y a un rapport, dont il faut lire la conclusion, de la commission des affaires européennes, évidemment, où nous avons débattu. Je vous donne la parole. Ce n'est qu'un rapport d'information me concernant, bien sûr.

**Mme Paola MOSCA**

La Commission a pris acte de la présentation de ce rapport avec l'absence du groupe « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la Conseillère.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Non. Très bien.

Nous allons pouvoir passer au rapport suivant. C'est Antonia Luciani qui va le présenter.

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -  
FORMATION – RECHERCHE**

**Raportu n° 350 : Furmazione « Musichi è Canti tradiziunali di Corsica è di u Mediterraniu » : una tramandera di u nostru patrimoni u culturale**

**Rapport n° 350 : Formation « Musiques et chants traditionnels de Corse et de Méditerranée » : une transmission de notre patrimoine culturel**

**Mme Antonia LUCIANI**

Merci, Madame la Présidente.

Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter concerne la création d'une formation « musiques et chants traditionnels de Corse et de Méditerranée ».

D'abord, je voudrais rappeler qu'il s'agit d'un travail de longue haleine qui a débuté depuis plusieurs années, notamment sous la précédente mandature. Il a comme objectif principal de mettre en place une formation, un diplôme d'État qui jusque-là n'existait pas.

La Collectivité de Corse a instauré un processus de concertation qui a démarré en 2019 et qui devait s'inscrire également dans un cadre plus global, notamment celui de la requalification du site de la citadelle de Corti sous l'appellation « Citadella 21 ».

Il a été nécessaire de prendre le temps de planifier et de consolider ce projet qui devait faire l'objet d'un consensus et d'une intelligence collective et territoriale avant d'arriver à la présentation aujourd'hui devant cette Assemblée.

Comme vous le savez, dans les années 70, le Riacquistu cultural a permis de redécouvrir un patrimoine vocal et instrumental d'une immense richesse. Au-delà, il a initié un vaste mouvement de créations musicales en langue corse avec l'émergence de groupes et de figures emblématiques.

Depuis, le formidable engouement pour les chants et les musiques corses ne s'est jamais démenti. Ce succès témoigne de la qualité du travail de collecte, de création mais également de transmission accomplie par plusieurs générations culturelles, dont certains sont présents aujourd'hui et je tiens à les remercier et à les saluer. Des acteurs culturels qui ont su mener de nombreux combats, notamment celui qui s'est traduit par l'inscription du « Cantu in

paghjella » profane et liturgique de Corse, de tradition orale en 2009 sur la liste du patrimoine immatériel de l'Unesco nécessitant une sauvegarde urgente.

Aujourd'hui, à travers cette formation, nous nous inscrivons dans ce fil historique de protection, de transmission et de sauvegarde de ce patrimoine immatériel.

Il faut savoir qu'actuellement, aucun parcours diplômant n'existe dans le domaine du chant, de la musique qui constitue de formidables outils de promotion linguistique. À titre d'exemple, au conservatoire de musique, de danse, d'art dramatique de Corse Henri Tomasi, la création d'un département musique traditionnel bute sur le manque de professeurs diplômés d'État dans une spécialité pourtant prévue par les textes ministériels.

De fait, le processus d'apprentissage de la musique, des chants corses continue bien sûr pour l'heure et il s'appuie essentiellement sur l'engagement de militants culturels, de structures associatives, des pôles d'enseignement artistiques et musicaux, du centre d'art polyphonique de Sartène, etc.

Voilà pourquoi, au vu de l'importance des enjeux, notamment en matière d'enseignement artistique, mais aussi et surtout en matière de promotion et de sauvegarde de la langue et de la culture, la mise en place d'un cursus diplômant ouvrant sur de réelles perspectives professionnelles se justifie.

Donc, partant de ce constat, la rencontre entre l'institut d'études supérieures de la musique Europe et Méditerranée, la Collectivité de Corse et l'université de Corse permet aujourd'hui à ce projet de voir le jour afin de proposer sur le territoire cette préparation au diplôme d'État de professeurs de musique, musiques et chants traditionnels de Corse et de Méditerranée.

Comme je vous le disais, ce projet est le fruit d'un travail de plusieurs années. Le conservatoire de musique Henri Tomasi a noué un partenariat très étroit avec l'institut d'études supérieures de la musique Europe et Méditerranée, qui est installé à Aix en Provence.

Nous avons partagé le constat d'un contraste saisissant entre l'existence d'un véritable patrimoine en la matière, le formidable engouement pour les chants et les musiques corses, y compris chez les plus jeunes et l'absence de formation professionnelle spécifique pour les acteurs de la filière.

Vous le savez, la Corse est riche d'une tradition musicale multiséculaire, diverses formes de chants, monodiques, polyphoniques, profanes, sacrés ont de tout temps accompagné la vie des hommes et des

femmes de cette terre dans tous les aspects et la polyphonie ne constitue pas l'essentiel de ce vaste patrimoine musical.

Que dire également des partitions et autres ouvrages sur la musique que l'on peut découvrir notamment à la phonothèque du musée de la Corse ou encore des instruments de musiques traditionnelles tels que, a caramusa, a pirula, a pivana è a cetera.

Que dire aussi de tous ces groupes emblématiques motivés par la seule volonté de sauvegarder et de perpétuer une langue et une culture en voie de disparition ? Nous pouvons notamment citer, Canta u populu corsu, I Muvrini, A Filetta, Chjami Aghjalesi, I Surghjenti, Diana di l'Alba, les chanteurs de renommée internationale évidemment, tel que Carlu Rocchi, Antoine Ciosi, Petru Guelfucci, Jean-Paul Poletti ou encore Felì, les premières écoles de chant créées partout dans l'île, l'existence depuis plus d'une vingtaine d'années de nombreux groupes issus d'une nouvelle génération tels que Voce è Ventu, Vitalba, Svegliu d'Isula, I Messageri, Attallà ou plus récemment Cuscenza, Una Fiara Nova, Chjar' di Luna ou encore l'Avvinta qui témoignent d'une dynamique en la matière sans précédente. Et qui, sur le socle de la tradition vocale et musicale, ont su innover, mais toujours en accordant beaucoup d'importance à cette architecture du chant corse dite traditionnelle.

C'est pour cela que la mise en place d'une préparation spécifique au diplôme d'État a été envisagée en y associant également l'université de Corse. En effet, si pour tout étudiant qui souhaite s'engager dans la voie de l'enseignement artistique, cette préparation représente une réelle opportunité professionnelle qui pourra également permettre l'obtention du diplôme d'État et d'une licence universitaire, cela représente une réelle opportunité de reconnaître à un niveau plus académique et plus institutionnel, le chant et les musiques traditionnelles de Corse.

Ce diplôme d'État devra également contribuer à consolider la démarche de manière, je dirais, plus générale, engagée il y a plus de 50 ans et à préserver notamment l'héritage du Riacquistu tout en favorisant la création et le rayonnement de la culture corse.

Les musiques traditionnelles, à l'instar du Jazz et du rock, obtiennent la reconnaissance du ministère de la culture dans les années 80 et leur enseignement s'est depuis développé.

Nombre d'ateliers proposés par les associations se sont rapprochés et ont été intégrés aux écoles de musique pour permettre l'ouverture progressive de cours d'initiation.

Plusieurs conservatoires ont par la suite mis en place des cursus diplômants d'études de musiques traditionnelles et sans surprise, les traditions musicales étant étroitement liées à leur territoire d'origine, les territoires, certes d'Auvergne, d'Occitanie, du Pays basque sont essentiellement représentés dans les conservatoires de ces différentes régions.

Il faut savoir que la dénomination de musiques traditionnelles est plurielle puisqu'elle enveloppe des pratiques instrumentales, vocales, chacune rattachée à des territoires et les musiques traditionnelles renvoient donc à une multitude de réalités linguistiques et culturelles.

D'autre part, très important pour nous, l'un des objectifs de cette formation, c'est aussi de développer des projets de coopération à l'échelle du bassin euroméditerranéen en étudiant par exemple l'opportunité d'élargir l'aire culturelle visée par la préparation de ce diplôme d'État. D'ailleurs, au regard des éléments précédemment exposés, la Collectivité de Corse a souhaité mener ce projet en collaboration avec d'une part, l'institut d'études supérieures de la musique et l'université de Corse.

Au sujet de l'université, son engagement à concourir à la mise en œuvre de ce projet a bien été retranscrit, notamment dans la convention tripartite que nous avons adoptée récemment, 2023/2027, au titre de l'action prioritaire 30 qui replace le développement du concept de ville université intégré dans la ville. Pourquoi ? Parce que comme je vous le disais, cette formation aura lieu dans la caserne Padoue et la mise en œuvre se matérialisera par l'aménagement d'une des ailes de la caserne pour y accueillir dès septembre 2024, au cœur de la cité cortenaise, le diplôme d'État de musiques traditionnelles. L'université de Corse mettra également à disposition, au-delà des locaux au cœur du centre-ville, des unités d'enseignement.

Au sujet de l'institut d'études supérieures de musique, c'est un établissement d'enseignement qui est installé à Aix-en-Provence depuis 2013. Il est habilité par le ministère de la culture à délivrer un diplôme national, supérieur, professionnel de musique et des diplômes d'État. Et finalement, le diplôme d'État est un diplôme national requis pour enseigner dans les conservatoires. Ce diplôme ministériel atteste à la fois de la grande qualité instrumentale et aussi de compétences éprouvées, notamment en matière de pédagogie et de projets artistiques.

Ainsi, la mise en œuvre sur le territoire d'une formation assurée par une équipe enseignante de classes internationales, permettra d'opérer un saut qualitatif dans le domaine des musiques traditionnelles par la professionnalisation des dispositifs à différents niveaux tels que le processus

pédagogique, la création musicale, les échanges artistiques ou encore la connaissance et la valorisation du patrimoine industriel et vocal.

Pour rappel, l'institut d'études supérieures de musique est présidé par Madame Maryvonne de Saint-Pulgent et est dirigée par Monsieur Matthias Sentis que je remercie pour son engagement et pour sa présence ici, également accompagné de Madame De Peretti. Je souhaite les saluer pour leur travail en étroite collaboration avec Rémy Mattei du conservatoire, pour leur implication sans faille dans ce projet qui devient aujourd'hui réalité.

Monsieur Sentis a remplacé le regretté Brice Montagnoux, organiste de talent, titulaire du diplôme national d'études supérieures de musique et du certificat d'aptitude du master de pédagogie du conservatoire national supérieur de musique de Lyon et lauréat de nombreux prix internationaux. Monsieur Montagnoux a fait preuve de beaucoup d'investissement, d'abnégation et d'une implication sans faille dans la mise en œuvre de ce projet. Je souhaitais évidemment avoir une pensée émue car je sais qu'il aurait été heureux de partager ce moment avec nous et qu'il s'est énormément investi sur le projet, notamment sur le projet de maquette pédagogique qui est aujourd'hui véritablement à la hauteur des enjeux, notamment sur le plan professionnel, avec cette préparation pluri diplômante qui offre aux étudiants de réelles perspectives.

Dans le domaine de l'enseignement artistique tout d'abord, le diplôme d'État permet d'intégrer les établissements d'enseignement relevant des collectivités territoriales, comme je le disais, les conservatoires de musique et donc, le développement des départements musiques traditionnelles au sein des conservatoires d'Aiacciu et de Bastia, dont vous savez également qu'ils vont être complètement rénovés, devrait se concrétiser dans les prochaines années avec la création d'emplois permanents d'enseignants et d'intervenants en milieu scolaire.

Par ailleurs, les ministères de l'éducation nationale et de la culture collaborent étroitement au développement de l'éducation artistique de l'école primaire au lycée. Cette priorité donnée au développement des activités artistiques se traduit par la mise en œuvre de programmes pédagogiques financés comme tous musiciens d'orchestre ou orchestre à l'école. Les étudiants issus de cette préparation pourraient évidemment s'intégrer à ces différents projets.

Le diplôme qui est donc appelé à devenir une licence universitaire, permettra d'envisager un cycle supérieur en sciences humaines, offrant ainsi des perspectives également dans les domaines de la recherche et de l'enseignement.

La mention musiques et chants traditionnels de Corse et de Méditerranée pourra aussi s'enrichir par le biais de la mise en œuvre de

programmes de coopération transfrontalière impliquant également la création d'emplois.

La convention de partenariat qui voit la création de cette formation, répond à 3 piliers fondamentaux qui tiennent à cœur au Conseil exécutif et que je tenais à rappeler. Tout d'abord la sauvegarde de notre patrimoine matériel et immatériel grâce à cette formation sur les musiques traditionnelles au cœur de la caserne Padoue, dans le projet « Citadella 21 ». Ensuite, notre capacité à construire des ponts et des liens autour de notre culture au sein du monde méditerranéen. Enfin, l'employabilité immédiate de Corses à la suite de cette formation et le maintien sur leur terre afin de pratiquer leur passion qui, on l'espère, deviendra leur métier.

Je crois qu'aujourd'hui, c'est un moment que nous devons apprécier parce que c'est un moment important qui a demandé beaucoup de travail, un travail collaboratif qui permet de nous réunir autour d'un projet partagé pour le bien commun.

La convention a pour objectif de définir et de formaliser bien sûr les modalités précises de collaboration dans le cadre de la mise en œuvre du diplôme d'État pour lequel la Collectivité de Corse, sur un projet de 852 639 €, contribuera pour un montant prévisionnel de 711 613 €, donc pour les 3 années de formation qui permettra, nous pensons, de former entre 10 et 15 formateurs à l'issue de cette formation.

Avant de terminer et de vous laisser la parole, je souhaiterais donc avoir des remerciements plus poussés, je ne reviendrai pas sur l'institut d'études puisque j'ai déjà salué une partie de l'équipe qui est présente, mais revenir également et saluer pour l'université Madame Danielle Bernus-Rafaelli, Madame Marie-Michèle Venturini, Davia Benedetti, évidemment, le président Dumè Federici et ses vice-présidents et pour le conservatoire, évidemment la directrice, Madame Jennifer Gameros et le directeur adjoint Éric Humbert, et plus particulièrement François Berlinghi, Sandrine Luiggi, Philippe Biondi, Rémi Mattei bien sûr, Raphaël Pierre et penser également à d'autres historiques qui sont présents avec nous, Christian Andreani, Jérôme Casalonga ou encore Jean-Claude Acquaviva.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Il y a un avis du CESEC.

Le CESEC se réjouit de la mise en place de ce diplôme d'État. Il apprécie la dimension européenne. Il insiste sur le rapport à la tradition. Il alerte sur le passage de la tradition orale au diplôme. Il souhaite une vigilance sur l'académisation de cet art. Le CESEC est pleinement dans son rôle, mais évidemment il donne un avis favorable à ce rapport.

Ensuite, il y a un rapport de la commission de la culture.

**Mme Frédérique DENSARI**

La commission a émis un avis favorable avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu » et l'absence de Monsieur Pierre Ghionga, non-inscrit. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La commission des finances.

**M. Joseph SAVELLI**

Oui, Madame la Présidente, la commission a émis un avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nadine Nivaggioni pour « Fà populu ».

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Lorsque Felice Quilici a fait le tour des villages et a enregistré un maximum de personnes âgées qui détenaient cette culture du chant et de la musique corses, il ne pensait pas à ce moment-là qu'on finirait, plusieurs dizaines d'années après, à établir un diplôme universitaire. Grâce à lui, on a pu maintenir beaucoup de choses.

Il y a ce fond qui existe, qui a été utilisé, on a pu s'y pencher et retrouver aussi tout ce qui était possédé par les violoneux du Boziu notamment, et on a encore grâce à tout ça, de nombreux détenteurs de cet héritage. C'est encore une culture qui est très souvent vivace puisque nos chants ont été sauvés, la paghjella, le chjama è rispondi, le lamentu a été oublié, c'est vrai, le voceru, le

lamentu, ce sont des chants qui ne sont plus utilisés aujourd'hui. Mais on a pu sauver la paghjella, le paghjollu et d'autres chants.

Ce que je voulais dire, c'est qu'il y a aussi des personnes qu'il ne faut pas oublier, qui sont encore en vie, qui ont fait un travail énorme. Je pense notamment à Dominique Bosseur-Salini qui était professeur de musicologie lorsque ont été ouvertes des études corses à l'université de Corte, qui a fait un travail énorme. Je pense à Ghjermana de Zerbi qui a écrit aussi « canti corsi ». C'est un gros livre, c'était notre livre de chevet lorsque nous étions étudiants. Toutes les chansons traditionnelles étaient dans ce recueil et on les connaissait toutes par cœur. Donc, il faut se souvenir de toutes ces personnes qui ont participé à ce que cette culture se poursuive.

Cette tradition orale sur certains plans, elle s'est poursuivie et elle se poursuit aujourd'hui. Alors évidemment, on pourrait s'interroger où commence la tradition et où s'arrête la tradition ? Comment cette tradition se mélange à la modernité ? Ce sont des tas de sujets philosophiques que nous avons eus à un moment donné justement dans cette phase du Riacquistu, on s'en souvient tous.

Je crois que ce qui est important aujourd'hui, c'est que cet art populaire devienne académique. Il prend une nouvelle dimension et ça, c'est selon moi, l'aspect le plus important. Je pensais aussi, vous avez cité tout à l'heure les Casalonga, je penserai aussi à Minicale qui a fait un travail énorme, qui est encore très présent aujourd'hui et qui détient tout cet héritage parce que je crois qu'il le détenait aussi de son grand-père, je crois que c'était son grand-père me semble-t-il, et de Mighè Paoli qui était un chanteur de « Canta u populu corsu », qui était très empreint de cette culture du Haut-Taravo et qui a laissé de nombreuses traces. Et puis aussi Mighele Raffaelli, alors j'en oublie certainement, qui avait aussi cette inspiration déjà méditerranéenne. Il a permis la réappropriation avec les Casalonga de la cetera, mais il était déjà d'inspiration méditerranéenne. D'ailleurs, au début, on se demandait un petit peu ce qu'était cette nouvelle sonorité parce qu'il s'inspirait de choses qu'on ne connaissait pas, qu'on n'avait pas forcément à l'oreille dans notre tradition.

Je pense à un élément, je ne sais pas comment l'insérer et peut-être que ça a été une réflexion qui a été menée lorsque vous avez établi le contenu, mais il faudrait ne pas oublier le chjama è risponde qui n'est pas un chant, c'est un jeu, c'est une forme de poésie, mais où le mettre exactement ? Mais c'est un art aujourd'hui qui est peu détenu. Seuls ceux qui maîtrisent très bien la langue le possèdent encore, mais il y en a de moins en moins. On voit en Sardaigne que c'est un élément qui est utilisé, en Sardaigne et ailleurs d'ailleurs, dans les petites classes. C'est un élément pédagogique qui est utilisé dans les petites classes auprès des enfants pour éveiller justement ce sens de la poésie et cette maîtrise de l'improvisation. Donc, beaucoup de choses.

On se rend compte que finalement il y a une trajectoire, si à un moment donné, on a pu penser que beaucoup de choses risquaient de disparaître, beaucoup a été protégé, beaucoup de notre tradition a été maintenue et transmise, et nous en sommes très heureux aujourd'hui. Nous le devons à tous ceux que vous avez cités, ceux que j'ai cités, et on va en oublier et c'est dommage.

En tous les cas, on remercie cette initiative, on se réjouit de cette nouvelle dimension qui va être prise et ça donne des perspectives d'un art qui va encore s'enrichir de sonorités nouvelles et ouvertes sur l'extérieur.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Bati Arena per « Core in fronte ».

**M. Jean-Baptiste ARENA**

Salute à tutti.

Vogliu felicità u travagliu di i vostri servizii, o Sgiò Presidente, perchè, quandu e cose ùn vanu micca, a dimu, ma quandu e cose vanu indè u sensu di a storia, a dimu dinù.

U travagliu di tutti quelli, cum'ella hà dettu Nadine, chì sò passate dipoi anni è anni in Corsica è altrò perchè c'era a diaspora tandu in Nizza è Marseglia è in Parigi ch'hà fattu un travagliu maiò nant'à a ricerca di i canti è di a musica tradiziunale.

Vulia dinù ringrazià tutti quelli ch'anù travagliatu ancu à l'università di Corsica è altrò. Vogliu di dinù qualcosa d'impurtante, ghjè chì oghje, on n'oppose plus la culture à l'économie parce que, notamment au moment du Riacquistu, nous en discussions parfois avec Paul-Jo, certains d'entre nous ont eu le tort d'opposer les deux, mais les deux doivent fonctionner ensemble, déjà parce que la culture aujourd'hui est génératrice elle-même d'économie, on le voit de partout sur la planète et notamment chez nous, notamment au moment de la Semaine sainte ou plus tard, on a montré l'exemple à Patrimoniù à travers la San Martinu où la culture et l'aspect cultuel aussi peuvent être régénérateurs d'économie, mais surtout qu'une économie qui n'a pas de culture forte sur laquelle elle peut s'adosser, devient une économie standardisée, mondialisée. Donc, comme nous cherchons des économies de niche, que ça soit en termes agricoles et autres, c'est important et dans l'autre sens, une culture qui ne s'appuie pas sur une économie forte peut basculer en termes de mondialisation et

de standardisation sur du folklore. Et ça, il ne faut pas qu'on tombe dans ce piège. C'est tout ce travail qui a été effectué depuis des années, qui montre le contraire.

Donc, felicitazione à i vostri servizii, à tutti quelli ch'anu travagliatu nantu à stu cartularu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazia vi. Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Saveriu è Josepha.

**M. Saveriu LUCIANI**

Je salue, au-dessus, il doit y avoir un vieil ami qui s'appelle Christian Andreani que j'ai connu en 76 ou 77 quand nous étions étudiants, qu'on pensait à autre chose, et on pensait à chanter beaucoup.

Il y a beaucoup de choses à dire. Moi, je suis extrêmement content, j'ai lu et j'ai bu même la formation parce que je me disais que, j'aurais 20 ans, je me serais inscrit. A l'époque, je me suis trompé, j'ai fait autre chose.

Alors je m'amuse de temps en temps à regarder un peu, quand on parle de musique, des mots qui me plaisent beaucoup et il y a un quelqu'un en Italie qui s'appelle Caramagna, qui avait écrit un jour « *Tutto è imperfetto, ecco perchè c'è la musica* » et on s'en est inspiré.

On vient d'un peuple, Madame la Conseillère exécutive, qui a toujours chanté et dansé aussi, parce qu'on oublie u ballu, mais il dansait beaucoup, il ne dansait pas simplement u quadrigliu, a mazurca, il dansait tout. C'est un peuple qui dansait, qui chantait, qui parlait bien sûr. Je l'ai dit une fois déjà, ils ne pensaient jamais, nos pères et nos grands-pères n'ont jamais pensé qu'un jour cette langue allait mourir. D'ailleurs, quand nous à l'époque, parce qu'à l'époque, on a beaucoup chanté aussi, ils se demandaient pourquoi on revendiquait la langue corse à l'école. Ils disaient « Chì interessu ci hè, a parlemu ? ». Pour eux, c'était immortel. Comme les vieux de Rusiu ou de Sermanu qu'on rencontrait à l'époque qui pensaient que ça ne pouvait pas s'arrêter.

Mais il y a une génération, moi je veux quand même saluer cette génération et je pense à quelqu'un qui a été, et je regarde quelqu'un d'Arghjusta, Ghuvan Paulu POLETTI, c'est quelqu'un qui, quand j'avais 18 ans, m'a profondément marqué. J'ai découvert, quand j'étais en terminale, Canta u Populu Corsu, et j'ai rencontré Jean-Paul POLETTI quand j'étais en seconde à Marboeuf, il était venu (il n'y avait pas encore Canta) nous faire un exposé sur

la musique traditionnelle et ça a été un déclic pour toute une génération. Je passe sur les détails, je ne vais pas refaire toute l'histoire.

Ce qui est important, c'est que ce chant-là aujourd'hui et si aujourd'hui on parle d'un diplôme, c'est parce qu'à l'époque il y a eu des gens qui se sont élevés contre « La boudeuse » peut-être, contre « Le quartier maître », quand bien même c'était notre culture, quand bien même on les a chantées dans toutes nos fêtes ces chansons françaises, etc., etc. Il y a eu tout un Riacquistu, qui ne s'appelait pas le Riacquistu à l'époque. Les gens chantaient et se réappropriaient les choses sans pour autant penser... Ils n'étaient pas dans une œuvre stratégiquement élaborée, parce qu'il y avait toujours ce chant qui portait.

Tout à l'heure quelqu'un parlait de Félix QUILICI, moi j'ai rencontré Félix QUILICI avant sa mort, dans les années 80, il est mort en 81 Félix, il enregistrait tout le monde. Et je me rappelle d'un soir à Pigna, justement puisqu'on parle de Tony CASALONGA, un soir à Pigna avec Félix QUILICI et Natale LUCIANI, parce que Natale LUCIANI aussi nous a marqués. Il a laissé a Scola di cantu. Petru GUELFUCCI, vous l'avez cité. Moi, j'aurais cité même Alain NICOLI ou des gens comme Eric GINESTE... Il y en a plein de gens comme ça qui ont fait cette histoire-là.

Et chez les vivants, ce Riacquistu, il a créé tous ces poètes, Jacques THIERS, Ghjacumu FUSINA, Ghjuvan'Teramu ROCCHI, Renatu COTI, ces gens là qui ont écrit aussi et qui ont permis à tous ces groupes d'exploser comme ça à une époque où, dans beaucoup de villages, il doit s'en rappeler aussi, nous étions interdits par arrêté municipal. Notamment dans son village, il doit s'en rappeler, il avait nettoyé un terrain, l'avia dirascatu perchè chî a merria s'upponia à a serata, une soirée de Canta de 1983, je crois.

Donc, c'est une longue route. Je ne paraphraserai pas quelqu'un, mais c'est une longue route qui a permis notamment à l'époque, on parle beaucoup de culturel, il y avait aussi quelqu'un qui nous a marqués à l'époque, c'était Monseigneur GUIDICELLI. Je vais un peu dans l'église aussi, à l'époque une partie de l'Eglise nous a aidés. Je me rappelle des messes, et Christian doit s'en rappeler, à San Rucchellu, ça a donné une messe nustrale notamment. Donc il y a eu et ça a permis peut-être aussi ce renouveau des confréries, qui sont aussi pour moi partie prenante de dispositif. La confrérie ne renaît pas par hasard, il y a cet élan, pas que de la tradition, de l'entraide et surtout de cette vie sociale qui revient dans beaucoup d'endroits.

Vous dire aussi que sur tout cela, pour nous, il n'y a pas de frontières. Vous avez évoqué un diplôme d'État qui se transformera en licence, qui va dépasser les frontières. Il n'y a pas de pointillés. La musique n'a pas de pointillés.

Moi, quand je vais en Sardaigne, j'y suis allé souvent, ils chantent de la polyphonie comme nous, ils chantent les monodies comme nous. Donc, on est sur un terreau, sur un terrain qui aujourd'hui peut permettre l'émancipation de cette culture méditerranéenne insulaire et par le biais notamment de cette démonstration, et de l'université aussi, et bien entendu de la musique, on peut aussi aider, comme le chant hier a aidé la langue, à rentrer à l'école par exemple, aujourd'hui le peut aider la langue à continuer aussi et la langue peut aider le chant. On est dans l'interaction.

On pourrait dire que ça vient un peu tard. Alors je ne vais pas vous faire le reproche à vous, ni à Josépha qui avait commencé avant vous. Mais c'est vrai qu'on se rend compte que, et je vous parle d'une époque que les moins de 60 ans ne peuvent pas connaître, certains n'étaient pas encore nés, mais c'est important de vous le dire, on est dans une transmission qui ne s'arrête pas. Et au-delà des interdits de l'époque, on en arrive aujourd'hui à Mezu Mezu, en passant par le Printemps de Bourges. Moi j'ai le souvenir de 79 du Printemps de Bourges. C'était pour nous extraordinaire, c'était la reconnaissance, au-delà de la frontière corse, de ce qu'ici on appelait « le chant d'Arabe », parce que moi je l'ai entendu ça, dans mon village et ailleurs. Quand on chantait la messe des morts dans les années 77-78, c'était « ma chî cantanu quessi ». Donc, on a réussi quand même à arriver à la reconnaissance et maintenant à la reconnaissance internationale.

Donc ça a commencé, moi je me rappelle du Printemps de Bourges. Après il y a eu, rappelez-vous, les Jeux olympiques d'Albertville, avec POLETTI et les Patrizia, par exemple. Il y a eu aussi les Victoires de la musique de Pierre GUELFUCCI et des Voce di Corsica qui ont aidé à cela.

Aujourd'hui donc, la sauvegarde et la promotion du patrimoine matériel et immatériel, c'est une longue histoire.

Alors, je vais m'arrêter là parce que j'ai l'impression d'être un peu nostalgique, même si quelque part, il fallait l'être un peu. Aujourd'hui, c'était peut-être un moment pour le dire, parce qu'on n'en parle pas souvent de cette époque-là et c'est une époque qui nous a porté peut-être aussi pour beaucoup sur les bancs de cette Assemblée... Je le dis comme ça...

Simplement, sur le dossier lui-même, j'ai bien regardé la formation et il y a quelque chose qui m'interroge, c'est la part que peut prendre le Centre d'Art Polyphonique de Sartène dans ce dispositif. C'est aussi comment on peut élargir ça avec, notamment au niveau du comité de suivi et d'évaluation, je crois que c'est important, avec tous les acteurs que l'on cite, d'avoir la possibilité d'élargir ce comité de suivi et d'évaluation, parce qu'il y a de quoi faire. Et la seule interrogation que j'ai finalement, et je terminerai sur une note, peut-être un

peu moins emphatique, c'est le fait que le vivier, il y a un vivier et j'ai entendu l'autre jour M. BENEDETTI qui présentait ce dossier de manière extraordinaire, parce qu'on aurait dit qu'il le vivait. Il a même évoqué quelqu'un de sa famille qui va s'y inscrire. Mais je me dis après, ce vivier, est-ce qu'on a la possibilité de... On va diplômé des gens, mais combien ? Il y aura peut-être à un moment donné, pas un numerus clausus, mais en tous les cas il risque d'y avoir un besoin de faire évoluer, je crois que c'est important, ce diplôme, ce diplôme d'État, cette licence et de lui donner une transversalité qui me semble aujourd'hui, avec tout ce que j'ai dit, parfaitement, je dirais, pas raisonnable, mais normale.

En tous les cas, on votera ce rapport sans équivoque et je dis simplement à ce cursus : bona strada !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Dunque Josépha avà.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Dans le concert polyphonique aujourd'hui, je ne serai pas la dissonance, comme on m'a souvent qualifiée. Aujourd'hui, ça ne sera pas dissonant. Òn aghju micca da cantà perchè sinò seria statu più chè una disarmunia.

Hè statu resu un umagiu à quelli di u Riacquistu. Eiu, òn aghju micca da pruvà di cità li tutti, ci ne sò sopra noi, ci ne sò ind'è st'emiculu, quì ind'è u publicu, è di sicuru ch'avemu una pensata per elli tutti perchè chì ghjè u mumentu chì s'incalca à traversu una via chì ghjè stata principiata parechji anni fà. Oghje hè qualcosa.

Eiu per quessa m'arricordu di quachì parolla di Saveriu VALENTINI, ch'hà parlatu di st'epica quì ind'è a canzona « Eddi » è chì di volta ci ramenta qualcosa ancu di ciò che no campemu oghje, quand'ellu dice :

*« Eddi òn pudiani stà quì  
Eddi òn pudiani stà muti  
A mora senza briunà  
È senza strapadassi micca  
Veda spigna lu soli  
Senza dà si di mani micca  
Senza pudè si mancu di  
Eiu aghju fattu la me parti. »*

È issa parte quì l'anu fatta eddi. È dunque iss'attori di u Riacquistu, di sicuru ci vole à rende li un'umagiu. Ma al dilà di ciò chì ghjè di a cultura, in ogni passi chè no femu oghje perchè chì anu fattu qualcosa chì à un'epica, induv'ellu c'era, Saveriu l'hà ramintatu, quand'ellu hà dettu chì certi canti eranu intesi cumè canti « arabeschi » dicieraghju. Una spezia d'odiu di sè chì vultava à spessu. È sò andati à bulighjà in s'affari quì è anu fattu risorte ciò chì era noi, è ciò chè no eramu. È anu cuminciatu à creà, perchè chì ci hè statu un attu di creazione dinò à partesi di què.

Et ce travail long qui a été entamé, bien entendu, il était, pour notre culture, indispensable, il a été longuement poursuivi, et vous avez rappelé un certain nombre d'étapes à l'intérieur de ce rapport, et lorsque nous avons adopté en 2017 ici la feuille de route, il y avait la volonté de bâtir un écosystème autour de ce travail immense qui nous avait précédé et qui se devait d'être poursuivi.

Alors l'institution ne fait et ne dit pas tout. Et dans ce domaine-là, elle ne doit pas faire et ne doit pas tout dire, c'est pourquoi il est important, et je l'ai noté dans ce rapport, et c'était de cette manière qu'à l'époque, nous l'avions pensé, elle doit donner leur place et toute leur place aux acteurs culturels. Elle doit donner sa place et toute sa place au monde universitaire, à l'université de Corse, à nos outils, aux outils de la Collectivité, le Centre d'art polyphonique, le conservatoire, et construire à partir de cet écosystème, et aussi d'une certaine vision, donner une place de choix à notre culture et aux arts à travers, vous l'avez rappelé, et c'était l'objectif aussi du projet de Citadella 21. C'était aussi une vision de dire à Corti, à l'université, près du Palazzu naziunale, de porter aussi ce message-là.

Et ça, ça doit être consolidé aussi parce qu'il y a d'autres outils. Nadine NIVAGGIONI évoquait le Fonds Quilici, il a été valorisé par la phonothèque du musée de la Corse, il y a un travail qui est mené. Et pour y avoir amener aussi des étudiants, c'est aussi quelque chose qui doit être entendu encore aujourd'hui, qui doit être écouté, parce que c'est à partir de là aussi, je l'ai dit, que les premiers acteurs du Riacquistu sont allés fouiller dans ce que nous avons au plus profond de nous-mêmes.

La redécouverte aussi permanente, permet aussi le moteur de la création. Et j'ai pu, modestement le constater avec, je dirais, ma casquette d'enseignante. Pour certains qui chantent, pour certains qui s'impliquent beaucoup, parce qu'on a beaucoup de nos jeunes qui le font avec passion et engagement, ça les a inspirés et ils ont été heureux de les entendre.

Et il y a dans cette nécessité de bâtir cet écosystème, la nécessité aussi de ne jamais perdre cette double entrée.

J'ai entendu une des interrogations du CESEC qui était celle de dire : attention, en académisant la question de l'oralité et les musiques traditionnelles, attention à ne pas les normaliser.

C'est pourquoi il est toujours important, parce que c'est un écueil, et je sais qu'il a été travaillé et qu'il a été réfléchi et qu'il continue de l'être, c'est un écueil, c'est parfaitement le contraire que l'on doit garantir par leur entrée. C'est-à-dire que par le travail universitaire, par le travail de recherche et d'enseignement, c'est de faire reconnaître le caractère spécifique et que ce caractère spécifique soit la norme, la nôtre. Et ça, c'est un travail de fond qui est également entamé. Il y a une thèse qui s'est soutenue la semaine dernière à l'université de Corse, une thèse expérimentale sur la transmission de la paghjella par Claude Bellagamba qui ouvre des perspectives là-aussi très intéressantes.

Donc, la question de la normalisation et de l'académisation, elle doit être inversée à un moment donné pour justement faire reconnaître notre caractère spécifique et en faire une force. Et la présence des acteurs, la présence de ceux qui font le chant, la présence de ceux qui le pratiquent au quotidien, elle est aussi une garantie pour cela.

Je vais terminer comme je l'ai commencé, parce que la question de se tourner vers ce qui fait notre fond, ciò chì face u nostru essere, ciò chì face a nostra tradizione. Moi, la tradition et la modernité, je l'ai parfois utilisé comme tout le monde, tradition et modernité, mais pour moi, c'est une fausse manière de voir les choses.

La tradition, c'est ce fil qui nous vient de loin, qui nous sert à tisser notre présent et à regarder l'avenir. C'est ça la tradition. C'est le fil, c'est la façon dont on bâtit, et à un moment donné, c'est ce qui nous guide.

Pourquoi je dis que je vais finir comme j'ai commencé ? Parce qu'il y a une nécessité aujourd'hui de perpétuer ce fil pour la création, vultà si ver di a creazione.

Aviu parlatu, à tempu di u fogliu di strada di sta filetta, chì di e so radiche fonde, duvia insuchjà a vita, insuchjà l'avvene è purtà di leva in purleva.

Ci hè un travagliu à fà, ci vole à cuntinuà. Òn basta micca ciò chè no femu oghje. Òn basta micca, di sicuru. Hè un'aspettu, ma ci vole à cuntinuà d'arradicà quì ind'è l'istituzione, è fora di l'istituzione iss'idea chì apre si, ùn vole micca di sminticà si. Ghjè apre si à partesi di ciò chè no simu, è partesi di sè. È per quessa, ci vole à cunnosce si. È e nostre istituzione è i nostri arnesi devenu assicurà què da assicurà a creazione di leva in purleva è di fà ch'ellu campi issu fondu di tradizione.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Dumane hè Natale !... Avemu u tempu 4 volte !... Ma ghjera bè.

Avete a parolla.

**Mme Charlotte TERRIGHI**

Merci, Madame la Présidente.

Dans ce rapport, je lis « diplôme universitaire - musique et chant traditionnels de Corse et de Méditerranée ». Alors, je voudrais, si vous le permettez, rajouter à la longue liste des hommages qui ont été rendus à juste titre, un nom, c'est celui de Guy DONGRADI, qui a créé les rencontres musicales de Méditerranée et qui, le premier, a fait de la Corse une grande scène de la musique en Méditerranée. Il savait que la culture ne peut être que partagée et collective, et à ce titre, je pense qu'on ne pouvait pas l'oublier.

Je pense que quelques-uns qui sont là-haut, et je pense à Jean-Paul POLETTI, savent ce qu'ils lui doivent dans la musique et dans la transmission.

Il avait cette vision du positionnement de la culture corse en Méditerranée. Il a été un ambassadeur extraordinaire et je me permets de lui rendre hommage non seulement par les liens de sang et affectifs qui me lient à lui, mais également pour toute la valeur et l'implication qu'il y a mis.

Il avait ce rêve que nous partagions en commun. Il en a fait une ambition et c'était devenu une réalité.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Nadine NIVAGGIONI et Jean-Martin MONDOLONI.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Ghjustu una parolla. Mi vene à mente avà è ghjè impurtante quantunque.

Ci sò manate è manate di giovani ch'anu amparatu a lingua per via di u cantu, è issa tramandera quì sarebbe bè ch'ella si ritrovi dinù nentru à issu diploma.

Vale à dì ch'ùn basta micca à cantà, cunosce u cantu, ecc., ma ch'ella cuntinueghja à esse un mezu di trasmissione. Eccu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Jean-Martin MONDOLONI è Petr'Antone FILIPPI.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, Madame la Présidente.

Le risque, quand on cite des gens et on le voit bien, c'est d'en oublier. Donc je vais me garder de cet exercice périlleux, d'autant qu'on le voit bien, c'est un dossier qui n'est pas contemporain du tout, qui vient du fond des âges. Donc, on oublie forcément sur une, deux, trois générations, celles et ceux dont nous sommes aujourd'hui les héritiers, parce que c'est un sujet très profond.

À quoi on touche là ? On touche à ce qu'on est au monde. Ce qu'on est au monde, c'est ce que l'on a reçu en héritage.

Qu'est-ce qu'on reçoit en héritage ? Une certaine façon d'être, qui passe nécessairement, et on ne le dit jamais assez, par la culture.

Le chant, la musique sont des attributs de la culture et les premiers à qui il faut rendre hommage, ce sont qui, discrètement, dans l'ombre, de façon laborieuse, discrète, ont un temps considéré comme le disait Saveriu, de façon tout à fait spontanée, sans vision stratégique ou pas encore militante, spontanément, ont considéré, à la faveur du Riacquistu, mais bien avant, que tout cela était un corpus qui participait tout simplement de notre identité.

Aujourd'hui, on est dans un aboutissement, puisqu'on est passé d'une phase spontanée, puis une phase militante, puis une phase de reconnaissance du public. Il manquait un étage, qui était la reconnaissance institutionnelle. La reconnaissance institutionnelle, pas seulement d'une collectivité, mais aussi dans ce qu'il y a de plus noble lorsqu'on parle d'un fait identitaire, c'est de le transmettre. Et on ne transmet plus seulement aujourd'hui, on le sait bien, spontanément, via le noyau ou la cellule familiale, mais par la formation.

Donc, il était important d'aboutir sur ce sujet à une formation qui soit reconnue, qui soit diplômante et qui fasse cet ancrage très subtil qu'évoquait Josépha entre la tradition et la modernité. Le risque de la tradition est de ne reconnaître que la tradition, c'est de muséifier quelque chose. C'est cela le risque.

Or, à quoi répond de façon très précise ce diplôme ? A une volonté précisément de ne pas enfermer une tradition, mais de la transmettre et avec le risque que l'on doit admettre que des jeunes s'emparent de cette tradition et l'inscrivent dans leur modernité, et pas dans la modernité qui fait partie de notre imaginaire, avec ce que ça peut recouvrir, ce qu'a très bien fait d'ailleurs Saveriu, de nostalgie. C'est ça l'enjeu et la prise de risque que collectivement nous devons prendre.

Une fois ceci étant posé, il n'est pas inutile aussi de rappeler que c'est un long parcours, vous l'avez dit, mais qui associe tout aussi discrètement des acteurs dans un effort d'alchimie, qui n'était pas, au départ, aussi évidente, puisqu'on y met à la fois des universitaires, à la fois des gens qui, lorsqu'ils appartiennent aux services de l'Etat, ne sont pas forcément spontanément, traditionnellement, en tout cas par héritage, imprégnés de cet ancrage. On y a mis nos services, c'est bien la preuve d'ailleurs que, à droit constant, lorsque toutes ces composantes sont capables de travailler en bonne intelligence, on aboutit à un résultat qui est celui d'aujourd'hui, qui associe donc ses partenaires pour produire un diplôme qui a un certain coût.

Évidemment, deux questions me viennent à l'esprit.

La première, c'est : après 2024, qu'est-ce qu'il se passe ?

La deuxième, c'est : comment ce diplôme et ces néodiplômés vont pouvoir irriguer, pour éviter le danger encore une fois de muséification ou de cristallisation d'un joyau qui nous appartient tous et dont nous serions les dépositaires, mais qui ne sortirait pas d'une certaine forme de mythification ?

En gros, comment tout ça rentre dans les classes ? Comment tout cela peut rentrer dans les foyers ?

Donc une satisfaction très largement partagée sur ces bancs d'une reconnaissance aboutie d'un fait traditionnel très largement partagé et, non pas une inquiétude, mais la préoccupation de l'inscrire dans le temps et faire en sorte que nos plus jeunes puissent s'en emparer et à leur tour le pérenniser en héritage à leurs propres enfants.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Petr'Antone FILIPPI ! Scusatemi o Sgiò cunsigliere, perchè ch'ùn v'aghju micca vistu prima.

## **M. Petr'Antone FILIPPI**

Site scusata !

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Digià, salutà u travagliu di i servizii ch'eo vegu quassù, di a cunsigliera pè issu raportu chì, veramente, ci face assai piacè, ci piace assai, per parechji punti :

Digià, ci hè a salvezza d'issu patrimoniu, ma dinò una forma di, si spera incù què, una forma di Riacquistu 2.0.

L'impurtanza di a musica ind'è a pruduzione culturale corsa, avimu una litteratura abbastanza forta, tutte e late sò rapresentate, ma ghjè vera chì a musica corsa hè assai assai ricunnisciuta, ancu à u strangeru ind'è tutti i paesi amichi.

Ci hè dunque iss'affare di mantene u patrimoniu è sviluppà dinò a creazione, perchè u Riacquistu, ghjè què dinò. Ùn hè micca solu, è per una volta sò d'accusentu incù Jean-Martin MONDOLONI, ùn hè micca tutti i ghjorni... Ma ghjè vera ch'ùn hè micca a vulintà di fà una museificazione, perchè u Riacquistu ghjè dinò identificà, definisce unepoche di particularità, da furmà un quadru per a creazione dinò di materia nova chì mantene l'originalità di ciò chè no simu, è dunque l'originalità corsa.

È permette dinò di ricunnosce à u livellu istituziunale ciò ch'hè digià una realtà, hè stata detta, di una ricuniscenza da u publicu chì ghjè digià fatta.

Ensuite, il y a aussi l'aspect linguistique, parce que c'est souvent à travers la musique que beaucoup se lancent dans l'apprentissage de la langue qui leur permet de faire le premier pas, de parler aussi, et certains qui recommencent à parler. Et là je parle d'une expérience personnelle. On est nombreux dans ce cas-là à sortir d'école bilingue, à avoir la langue corse à la maison, mais c'est une réalité, entre 10-12 ans et 15-16 ans, on parle français même entre nous, parce que le français, c'est la langue de la télé, c'est la langue des jeux vidéo. Et aux alentours de 15-16 ans, on s'intéresse à la musique et avec tout le patrimoine culturel qu'on a, on s'aperçoit qu'en fait, chez nous, c'est foisonnant, on commence à chanter un peu avec les amis et on se réintéresse comme ça à la langue, à la culture. Alors les bases, on les a, on n'a jamais perdu la capacité de parler, mais on se remet à parler et à parler entre nous.

D'ailleurs, il n'y a qu'à voir, au niveau des Case di a lingue, si vous avez l'occasion d'y aller, vous avez les cours de langue et les cours les plus

remplis, encore plus que les cours de langue, sont les cours de musique et particulièrement de chant.

Les groupes du Riacquistu donc, et ceux qui ont suivi, et ceux qui continuent à produire encore actuellement ont eu cette importance-là.

Je me rappelle d'une exposition temporaire qu'il y avait eu au musée de la Corse, qui parlait justement de musique, il y a quelques années, et qui avait fait un petit graphique qui montrait la différence entre ce qu'écoutaient les jeunes en France et ce qu'écoutaient les jeunes en Corse, et on s'apercevait en fait que, malgré tout en Corse, il y avait quelque chose qui supplantait, entre autres le rap, même si je suis un très grand fan de rap, beaucoup de jeunes qui écoutaient beaucoup plus de musique corse, et c'était quand même assez intéressant de voir ça, ça supplantait cette musique-là.

Dopu ci hè un altru aspettu

Ghjè l'impiegu, chì permettu cù issu diploma d'avè veramente una furmazione chì permette un'impiegu di giovani corsi, in Corsica, ind'è i mistieri induv'ellu ci hè a dumanda. L'hà dettu ancu a cunsigliera, ci truvemu ind'è una situazione chì mancanu i professori per apre e furmazione.

In fine, picculu puntu, ci hè l'affare di a furmazione chì s'apre in Corti, pas que je sois très chauvin quand il s'agit de la capitale, ma quantunque hè vera chì ci face assai piacè di vede què. L'università hè sempre stata u motore culturale di a cità di Corti, è emu da di chì oghje si vede quantunqua, dapoi unipochi di tempi, una vulintà pulitica, ch'ella sia da a Cullettività, ma dinò di a merria di Corti di cresce issa dinamica culturale, è per esempiu, in giru à Citadella 21, per raportu à a Caserne Padoue, ma dinò l'affare di u Cunservatoriu di musica in Corti. Dunque, face assai piacè di vede què.

In fine, pè compie, è rivengu nant'à l'attualità assai trista chè no cunniscimu troppu à spessu in Corsica : m'arrimentu un discorsu d'una giovane militante durante a campagna 2021, è senza ripiglià esattamente ciò ch'ella dicia, vi diceraghju semplicemente chì a musica permette, è a cultura in generale permette d'andà contr'à certe situazione perchè chì quand'avete una chitarra in manu, hè assai, assai più difficiule, perchè manca a piazza, per tene una pistola...

Eccu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Nò, ùn ne vegu micca...

Moi, je ne pourrais pas m'exprimer, pas que je n'en ai pas envie... Je salue tous les acteurs qui sont là, tous les gens qui ont participé à ce travail. Je ne peux pas m'exprimer, non pas parce que j'étais dans E Cardelline et qu'effectivement y aurait conflit d'intérêts potentiel culturel, mais parce que je suis membre de l'université et qu'il y a effectivement un diplôme, et je me retirerai d'ailleurs au moment du vote. Mais il y a de très belles interventions de part et d'autre de l'hémicycle qui démontrent bien que sur la question du chant, de la langue, de la culture et de ce qui fait aussi l'essence d'un peuple, quand même il y a des points de convergence très très forts.

Ceci étant dit, je me tourne vers l'exécutif, vers la conseillère, peut-être aussi vers le président, je ne sais pas... Madame la Conseillère, en tout cas, vous avez la parole.

**Mme Antonia LUCIANI**

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Très brièvement. Vous remercier les uns et les autres pour vos interventions qui, je crois, convergent et ont permis aussi nominativement de rappeler, puisque je n'ai pas pu le faire, effectivement, quand on s'engage à citer certains acteurs culturels, on en oublie d'autres. Donc, je vous remercie aussi d'avoir pu leur rendre un hommage appuyé.

Vous l'avez compris, à travers ce rapport bien sûr, j'entends les remarques qui ont été formulées notamment par le CESEC sur le risque d'académisation. En tout cas, je crois vraiment qu'il faut le prendre comme une opportunité réelle d'avoir une formation qui soit diplômante, qui nous permette d'avoir une employabilité certaine, puisque c'était la question notamment de Jean-Martin MONDOLONI. Aujourd'hui, on a peine à recruter et ce qui est dommageable.

On a des perspectives aussi, y compris après la première promotion, notamment si on en a la capacité, en attirant et en faisant en sorte que la Corse soit l'épicentre donc d'une véritable formation sur les chants et musiques traditionnels, y compris pour la Méditerranée, puisqu'aujourd'hui ça permettrait aussi de replacer la Corse au cœur du bassin méditerranéen. Si on en a la capacité et si cette formation va à son terme et est aussi réussie que nous l'espérons.

Dire aussi qu'on a eu à cœur, et ça a été rappelé par beaucoup d'entre vous, que cette formation mette véritablement tout le monde autour de cette dynamique, ce qui n'est pas toujours évident de manière générale et en Corse particulièrement, parce que je crois que tout le monde a voulu faire en sorte de rendre hommage à l'immense travail qui a été fait : travail de mémoire, de collecte, de valorisation et qu'aujourd'hui, on est aussi à un tournant où la création, notamment la jeune création aura toute sa part et que oui, le fait d'avoir un diplôme diplômant, en tout cas un diplôme reconnu par l'État aura une certaine valeur et aussi une forme de reconnaissance et d'implication à un niveau supérieur.

Je voudrais juste terminer en remerciant évidemment les personnalités qui ont fait l'effort et qui nous ont fait la joie d'être présents aujourd'hui, puisque certains ont dit « aujourd'hui, pour nous, c'est un jour historique, ça fait plus de 40 ans qu'on attendait ça », et donc je pense que c'est aussi à mettre à notre actif collectif, pas uniquement celui du Conseil exécutif, parce que c'est véritablement la volonté de tous qui a permis de rendre un hommage à ce que nous sommes et à tous ceux qui nous ont légué aujourd'hui ce qui fait à la fois notre identité, notre culture et notre patrimoine commun.

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ?

U Presidente di l'Esecutivu ? Avete a parolla.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Avec votre autorisation, je vais dire quelques mots parce que c'est bien sûr avec beaucoup de joie et d'émotion que je contribue aujourd'hui à la présentation et tout à l'heure, je le pense, à travers le vote de l'Assemblée de Corse, à l'adoption de ce rapport ; beaucoup de joie et d'émotion pour toutes les raisons qui ont été soulignées avec talent par l'ensemble des oratrices et orateurs.

Je voudrais dire que c'est pour moi et pour nous un moment particulier aujourd'hui qui vient couronner un cycle de travail de 4 ans.

Je voudrais d'abord avoir une pensée pour celui qui a été une des chevilles ouvrières de ce projet et qui malheureusement n'est pas là et n'est plus là aujourd'hui : Je pense à Brice Montagnoux qui était donc le directeur de l'Institut d'études musicales d'Aix en Provence, qui malheureusement nous a

quittés prématurément, et c'est bien sûr à lui d'abord que je veux dédier les moments que nous vivons ensemble aujourd'hui.

C'est un travail qui vient de loin, qui a commencé sous la précédente mandature. Il vient de loin dans sa formalisation, mais il vient de loin et ça a été dit de par ce qu'il vient exprimer, refléter, concrétiser, projeter dans l'avenir de tout ce que nous avons su collectivement, génération après génération, produire je crois de meilleur. Et si nous sommes aussi heureux et fiers aujourd'hui de ce rapport et de ce qu'il organise, c'est parce qu'il touche, et vous l'avez dit, Madame la Présidente, à ce qui est l'essence et l'âme d'un peuple, de ce que nous sommes, de ce que nous sommes profondément, par-delà les opinions politiques, par-delà les générations et, on ne peut pas ne pas le dire aussi, avec une vision de notre identité qui est ouverte à la Méditerranée et au monde.

Et nous voyons qu'à travers ce dossier qui pourrait n'être finalement que technique, nous prenons position aussi, y compris dans des débats qui sont très actuels, sur la conception de l'identité corse, par exemple, sur la volonté de paix et de démocratie qui nous anime au moment où des morts tragiques viennent une nouvelle fois nous interpeller, et Petr'Antone FILIPPI dicit, è ripigliu vulintere sta frasa per contu meu : quand'omu tene una chitarra à manu, ùn ci hè micca piazza per una pistola. Et la culture nous libère et va nous libérer aussi de nos démons.

Alors, je tiens à saluer le travail de Josépha GIACOMETTI qui a commencé, d'Antonia LUCIANI qui a repris ce dossier, qui connaissait les difficultés significatives et qui l'a porté avec foi et enthousiasme.

Je veux remercier les services de la Collectivité de Corse, Marc BENEDETTI, Directeur de l'enseignement supérieur et toutes celles et tous ceux qui ont contribué.

Et je veux dire un mot de la genèse de ce projet.

Tout à l'heure, j'ai reçu, nous avons reçu avec Antonia LUCIANI celles et ceux qui sont dans la tribune et qui, les unes, les uns et les autres, ont contribué de façon très directe et souvent décisive à cette réalisation.

Je vais les citer, ça a été fait, mais je veux dire leur nom à mon tour :

Pour l'Institut d'Aix-Marseille, Maryvonne de Saint-Pulgent, la présidente ; Brice Montagnoux qui était directeur, Matthias Genty qui est ici, qui était à l'époque directeur adjoint, qui désormais est directeur, et Charlotte de Peretti.

L'université de Corse est présente à travers le président, les vice-présidentes et vice-présidents qui portent ce projet.

Le conservatoire également avec François Berlinghi, la directrice Jennifer Gamet-Rossi, Éric Humbert, Sandrine Luiggi, Philippe Biondi, Raphaël Pierre, un certain nombre d'historiques qui nous ont dit tout à l'heure que ce rapport venait cristalliser 50 ans de combat. Je ne les citerai pas toutes et tous, ça a été dit par Antonia, quand on cite certains, on risque d'en oublier d'autres.

Mais sont ici présents, Christian Andreani, Jérôme Casalonga, j'ai eu tout à l'heure Jean-Claude Acquaviva et, à travers vous, ce sont tous les acteurs et actrices de la scène culturelle corse qui viennent apporter leur caution à ce projet.

Et donc je voudrais, pour reprendre le fil de mon propos, dire que ce dossier a commencé lorsque Rémi MATTEI, qui est présent, m'a remis une note me disant qu'il y avait une opportunité extraordinaire pour porter ce projet. Et ce projet, nous l'avons porté ensemble, toutes celles et tous ceux que j'ai cités et d'autres, contre vents et marées, contre les obstacles administratifs, contre les difficultés matérielles, notamment pour trouver un local ou des espaces qui soient conformes à la vocation pédagogique.

Nous l'avons porté malgré les contraintes budgétaires, Jean-Martin l'a évoqué tout à l'heure. J'ai dit que 750 000 €, c'est une somme conséquente, mais qui est dans les ratios d'une formation de cette qualité. C'est une somme que nous avons estimée aussi avec des efforts de ce côté-là de notre partenaire et je tiens à le remercier. Mais ce que je veux dire c'est : qu'est-ce que ça pèse ces 750 000 € par rapport au retour sur investissement que nous allons avoir ?

Et c'est pour ça que je voudrais qu'on approfondisse un instant, ça a été fait, mais ce projet, il est le résumé de tout ce qui est positif et que nous pouvons faire ensemble.

D'abord, l'histoire, le Riacquistu et ce que nous sommes profondément depuis la nuit des temps.

Tout à l'heure, lorsqu'on était dans les bureaux, le directeur de l'Institut d'études supérieures de la musique nous a dit les mots suivants, et je les ai écrits :

*« Ce projet, il est essentiel pour 3 raisons :*

*Première raison, on va former les formateurs ;*

*Deuxième raison, on va unifier dans la même personne les musiciens et les artistes, et les formateurs ;*

*Et enfin, grâce à cette formation, on va graver les choses dans le marbre parce que, à travers les 15 femmes et hommes que nous allons former et qui vont accéder à ce diplôme d'État, nous avons de quoi, bien sûr mailler l'ensemble du territoire de la Corse et sans doute au-delà, et nous sommes affranchis de ce qui, en matière de culture, de langue ou de terre, explique et justifie notre engagement : la peur de disparaître. »*

Grâce à ce diplôme, nous sommes affranchis de l'angoisse terrible que nous pourrions ressentir que tout ce qui s'est construit au fil des siècles et tout ce qui a été réexhumé, réinventé, revisité, notamment depuis le Riacquistu, puisse disparaître.

Nous avons désormais la garantie académique que ce patrimoine immatériel, qui n'a pas de prix, est aujourd'hui sauvé et que non seulement il est sauvé, mais qu'il continuera d'être enrichi et qu'il sera transmis.

Donc, c'est un moment heureux ce matin. Il y en aura d'autres sur les dossiers plus techniques, je pense notamment aux Chemins de fer. Mais c'est un moment heureux, parce que c'est l'université de Corse, parce que c'est l'enseignement supérieur, la formation qui est au cœur de notre vision du projet politique à toutes et à tous, parce que c'est le partenariat avec un Institut d'études supérieures de la musique Europe et Méditerranée qui est une référence en la matière, parce que c'est la dimension européenne et méditerranéenne déclinée de façon opérationnelle. Et nous disions tout à l'heure que le champ des possibles est immense avec la Sardaigne, avec les autres îles de Méditerranée, avec l'ensemble des pays et des peuples du pourtour méditerranéen et au-delà, et que les acteurs avaient déjà en tête, non seulement Corte, non seulement la Corse, mais demain sans doute Marseille, Toulon, Aix, Paris, pour que la culture, la langue, le chant corses puissent irradier partout dans le monde. Et je pense notamment à Jean Dal Coletto qui m'écrivait hier et qui organise un voyage avec des jeunes sur la langue corse, « je sais déjà qu'il y aura partout des demandes et des attentes, et la perspective aussi d'échanges fertiles avec d'autres musicologues, d'autres terres de Méditerranée et d'ailleurs ».

Il y a la vision de Corte, Petr'Antò est intervenu, hè Curtinese. On a défendu des dossiers, notamment sur Citadella 21. On travaille sur la Restonica, on travaille sur l'implantation du CHU, siège administratif, même si c'est un CHU multisites, et sur certainement une nouvelle structure hospitalière, on travaille en partenariat avec la Ville, la communauté de communes, l'université et la Collectivité de Corse à cette idée de ville-université, et non pas seulement ville universitaire. Et dans cette vieille ville de Corte et dans cette Caserne

Padoue, imaginer qu'il y aura des enseignants, des étudiantes et des étudiants qui travailleront sur ce matériau culturel, linguistique, musical avec les vieux murs qui sont enchantés par ces paroles, je crois que c'est la réalisation de notre projet.

Alors, alors je ne veux pas être trop lyrique ni excessif, mais quand les projets et les rêves prennent forme, il faut vivre pleinement les instants qui accompagnent cette concrétisation et ce moment-là, et je termine, je suis vraiment heureux que nous puissions le vivre ensemble et que l'Assemblée de Corse, à travers les interventions qui ont précédé et à travers le vote qui va venir, vienne dire ce que nous sommes et ce que nous pensons profondément de ce que nous sommes.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Dunque aghju da dumandà à u Vice-Presidente di vene per u votu, per piacè.

**M. Hyacinthe VANNI, Vice-Présidente, préside la séance en lieu et place de Mme la Présidente MAUPERTUIS.**

**M. Hyacinthe VANNI**

Donc du rêve à la réalité, je vais faire voter pour concrétiser ce moment.

Donc, je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Unanimità ! È cusì sia.

**Rapport ADOPTE à l'unanimité.**

**(déports : Mme la Présidente MAUPERTUIS, Romain COLONNA, Josépha GIACOMETTI-PIREDDA)**

**(Applaudissements)**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Voilà, c'est comme Cosette, toujours privée des fêtes et des bons moments...

Allez, cuntinuemu, mi girgu versu l'Esecutivu.

Passemu u gérontopôle, n<sup>u</sup> 352.

Ghjè Bianca FAZI chì u ci l'hà da presentà.

## SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

**Raportu n° 352 : Creazione è finanziamentu di u Polu di Geruntulugia di Corsica**

**Rapport n° 352 : Mise en place et financement du Gérontopôle de Corse**

**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià, Mma a Presidente.

Per noi, u gerontopôle avà !... Simu passati da i giovani à i vechji... Ghjè cusì...

Alors, l'objet du présent rapport est la création et le financement du Gérontopôle de Corse.

Comme vous le savez, nous devons répondre dès aujourd'hui aux enjeux liés au vieillissement que connaît la Corse et malheureusement, elle est bien en tête sur le vieillissement.

C'est pourquoi j'ai souhaité, dès 2022, lancer des travaux en vue de la création d'un gérontopôle de Corse.

Alors qu'est-ce que c'est un gérontopôle ?

Le gérontopôle a vocation à rapprocher des acteurs du monde de la recherche, du social et du monde économique autour du bien-être des personnes âgées. C'est tout un écosystème autour de « Invechjà bè » que nous voulons construire.

Comme le dit le Professeur Berrut, qui nous a accompagnés dans nos travaux de préfiguration et je le remercie, le gérontopôle est un assemblier.

Premièrement, c'est un réseau d'acteurs qui décident de s'unir dans l'objectif commun autour du vieillissement.

Deuxièmement, c'est une vision, celle d'inverser la façon d'appréhender la problématique du vieillissement, de ne plus le voir comme une contrainte ou une difficulté, mais d'en faire un atout pour notre territoire dans les domaines économiques et sociétales. D'ailleurs, l'ADEC est bien sûr partie prenante du projet de Gérontopôle.

L'objectif est d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, leur inclusion sociale et la promotion de leur bien-être. Aujourd'hui, il n'existe pas un modèle unique de gérontopôle. La particularité du Gérontopôle de Corse, c'est qu'il est créé à l'initiative de la Collectivité et qu'il sera axé sur le développement de la silver économie, de la recherche et de l'innovation. Donc l'université prendra bien sûr toute sa part à tous ces travaux en matière de recherche et d'innovation.

Aujourd'hui, les travaux de préfiguration et de constitution d'une gouvernance débutés en mai 2022 ont abouti. Une gestion associative a été arrêtée pour permettre le portage du Gérontopôle de Corse.

L'assemblée constitutive de l'association s'est tenue le 14 novembre dernier. À présent, concrètement, les prochaines étapes sont pour l'association, le démarrage du fonctionnement administratif, l'élaboration du budget prévisionnel 2024, ainsi que l'organisation des premiers recrutements, notamment celui du directeur.

Pour information, nous avons totalement équilibré sur le Cismonte et le Pumonte avec une présidente dans le Cismonte et un vice-président dans le Pumonte.

Un contrat annuel d'objectifs et de moyens sera conclu entre l'association et la Collectivité de Corse d'ici la fin du premier semestre 2024. Et je reviendrai devant votre Assemblée pour vous présenter les projets.

Dans cette attente et afin de permettre à l'association du Gérontopôle di Corsica de débiter son fonctionnement, la Collectivité souhaite d'ores et déjà doter l'association de fonds nécessaires au démarrage de son activité. Cette dotation, socle de démarrage d'un montant de 100 000 €, permettra la mise en place du Gérontopôle.

L'ARS de Corse a prévu également une aide au démarrage de 50 000 € et a acté le principe du financement.

La mobilisation de financements FEDER est également envisagée.

Ainsi, je vous demande avec ce rapport de bien vouloir approuver le principe de la création du Gérontopôle de Corse, ainsi que le soutien financier au démarrage.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Cara cunsigliera esecutiva.

Allora, nurmamenti ci sò i raporti. A cummissione di u suciale ?  
Avete a parolla.

**Mme Frédérique DENSARI**

À ringrazià vi, Mma a Presidente.

La Commission a émis un avis favorable, avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu » et l'absence de Pierre Ghionga, non-inscrit.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. A cummissione di e finanze ?

**M. Joseph SAVELLI**

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Ci hè dinò un avisu di u CESEC.

Le CESEC se félicite que la Collectivité de Corse ait pris l'initiative de la création du pôle di giruntulugia di Corsica et émet un avis favorable à la convention qui lie la Collectivité à l'association et au financement du démarrage de son activité. Dunque tuttu v'à bè.

Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Frédérique Densari pè « Fà populu ».

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci, Madame la Présidente.

Madame la conseillère exécutive, merci pour la présentation de ce rapport.

Le vieillissement démographique en Corse résulte de facteurs multiples, dont l'augmentation de l'espérance de vie et le phénomène du baby-boom.

En effet, 10 000 séniors vivant à domicile sont en perte d'autonomie, c'est 7 % de plus que la moyenne nationale, selon l'INSEE.

Notre île fait également face à une dynamique propre, influencée par les mouvements migratoires. Chaque année, environ 5000 nouveaux résidents s'établissent en Corse, y compris de nombreux retraités. Ce flux constant nécessite une prise en charge adaptée.

Ce rapport souligne l'urgence de coordonner tous les acteurs locaux pour anticiper efficacement le vieillissement de la population et relever les défis sociétaux qui nous attendent, car d'ici les projections, un quart de la population corse aura atteint le quatrième âge d'ici 2070.

La place que nous accordons à nos aînés est révélatrice des valeurs de notre société et de la direction que nous souhaitons lui donner.

Dans ce contexte, l'initiative de créer un gérontopôle est une démarche proactive pour répondre aux besoins actuels et futurs de notre aînés. Il est indispensable de développer une réponse systémique en tenant compte de nos spécificités.

La vocation des gérontopôles est de fédérer les acteurs de la recherche, des soins (hospitaliers, de ville, et médico-sociaux), de l'éducation et du secteur économique autour de la question du vieillissement.

Ces structures sont des catalyseurs pour le transfert des innovations technologiques, notamment dans la "silver économie", vers le domaine des soins et des services pour les seniors, promouvant ainsi leur dignité, qualité de vie et inclusion sociale.

Un gérontopôle ne se réduit pas à un service médico-social de plus ; c'est un outil d'étude, d'analyse et de projection sur les besoins futurs, orientés vers le bien-être des personnes âgées. Cette initiative marque le développement

d'une politique d'autonomie plus à même de faire face aux divers enjeux liés aux soins, à l'aspect médico-social et aux services à fournir aux aînés, ces séniors dont 18 % d'entre eux se déclarent en mauvaise santé.

Ce gérontopôle devrait aussi suggérer des pistes d'amélioration pour l'accompagnement à domicile, la qualité des services rendus, la modernisation des établissements médico-sociaux, ainsi que dans le domaine de la prévention, notamment le repérage de la fragilité et le soutien aux aidants. Toujours selon l'INSEE, 97 % des séniors vivent à domicile, 27 % vivent seuls.

Le bien-être d'une société se mesure à l'égard et aux soins qu'elle réserve à ses membres les plus âgés. Notre défi est de promouvoir une politique publique exigeante en termes de prise en charge bienveillante.

Il est essentiel que les praticiens qui les mettent en œuvre garantissent la dignité et l'inclusion sociale des aînés. Ce gérontopôle peut être un outil intéressant pour les accompagner dans leurs missions.

La politique publique de l'autonomie que nous envisageons de mettre en œuvre avec les acteurs locaux, vise à offrir une alternative aux grands groupes privés, dont les modèles standardisés ne correspondent pas toujours à nos besoins spécifiques.

Je tiens également à souligner, Madame la conseillère exécutive, une question qui me préoccupe particulièrement : l'attractivité des métiers liés à l'accompagnement et aux soins des personnes âgées. Les emplois générés par la silver économie sont souvent précaires, peu qualifiés et mal rémunérés.

Le gérontopôle peut être le lieu où s'élaborent des stratégies pour stabiliser ces emplois, améliorer l'organisation du secteur et promouvoir des carrières valorisantes.

Pour conclure, rappelons-nous que si les politiques publiques sont souvent pensées pour les générations futures, les décisions prises concernant les soins aux aînés nous affectent directement.

Beaucoup d'entre nous dans cet hémicycle appartiennent à la génération du baby-boom et seront les bénéficiaires des politiques que nous adoptons aujourd'hui. Ces politiques ne doivent pas seulement prolonger la vie, elles doivent, avant tout faire en sorte que les années vécues le soient le plus dignement possible.

Je sais, Madame la conseillère exécutive, que c'est votre préoccupation première, que c'est celle du Conseil exécutif dans son ensemble.

C'est celle de notre majorité, et je le pense, sincèrement celle de l'ensemble des membres de notre Collectivité. Vous l'aurez bien compris, Madame la conseillère, nous voterons en faveur de ce rapport.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Christelle Combette per « Un soffiu ».

**Madame Christelle COMBETTE**

Merci, Madame la Présidente.

Alors, bien évidemment, bien vieillir est le rêve de nous tous. Le vieillissement de la population sur le territoire national et notamment en Corse est une réalité à laquelle doivent faire face les collectivités pour favoriser ce bien vieillir.

Donc, nous saluons la mobilisation de la Collectivité de Corse pour apporter une réponse aux problématiques rencontrées par ces personnes vulnérables.

En revanche, il est évoqué la tenue d'une assemblée générale de l'association avec la présence des membres de droit que sont la CdC, l'ARS et l'ADEC. Ne sont pas précisés les autres membres de cette structure. Alors ce matin, on l'a évoqué en conseil d'administration de l'ADEC puisque c'est aussi un rapport qui était à l'ordre du jour, il existe quand même, comme je le disais, d'autres acteurs de première ligne qui ont également en charge cette problématique. Je parle évidemment des CIAS et des CCAS qui ont réalisé notamment, puisque c'est pour eux une obligation, une analyse des besoins sociaux sur leur territoire, ce qui constitue notamment une base de travail déterminante pour définir les besoins et les actions qui seraient à mettre en place.

Donc, nous espérons que ces acteurs centraux de proximité seront associés à vos travaux.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole a parolla ? Pierre Ghionga.

**M. Pierre GHIONGA**

Madama a Presidente, aghju da parlà cum'è porta voce di i vechji di st'Assemblea.

Dunque, vulia ringrazià à Bianca Fazi per a creazione d'issu gerontopôle. Un gérontopôle, chì ghjè ? Ghjè un incruciamentu di tutte e cumpetenze à prò di e persone anziane, ch'elle sianu cumpetenze di Statu, di i nostri servizii, di u mondu economicu è u mondu universitariu.

Allora, u scopu per contu meiu, di stu gerontopôle hè di fà chì e persone anziane sianu per sempre una cumpunente attiva di a sucietà è micca una carica.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Qual'hè d'altru chì vole parlà ? Saveriu Luciani per « Avanzemu ».

**M. Saveriu LUCIANI**

Ùn parlu micca per i vechji.

Ghjustu una rimarca nant'à, ghjè impurtante di vutà stu raportu, Petru parlava di accumpagnà i vechji, eiu vi facciu rimarcà è quessa hè a nostra primura dinù, ghjè chì a pupulazione corsa hè forse à più vechja d'Europa à mumenti. Sè no andemu à 2040, 2050, ci sarà più vechji, quandu dicu vechji, mi capite, chè giovani.

Dunque simu à l'orlu di una situazione ch'hà da cambià quì. Ci hà da vulè forse à dinamizà, à sviluppà tutte l'iniziative chì vanu à prò di sta parte impurtante di a pupulazione corsa. Ùn parlu mancu di trasmissione è di restu, ma l'Europa ghjè un cuntinente, on dit en français « le vieux continent », ma ghjè un cuntinente vechju. Per raportu à l'Africa, prima a Presidente parlava ghjustu à puntu di sta ghjente chì partia da l'Africa versu l'isule è e Canarie, l'Açores, Lampedusa è u restu.

Avà ci hè una mutazione primatica, pulitica, economica di un cuntinentu propiu giovanu perchè sè vo pigliate a pruspettiva nant'à 30 ò 40 anni, l'Africa hà da esse più chè popolata è a pupulazione a mità sarà giovane, menu di 20 anni. Noi, simu quì cunfruntati à a vechjaia è a vechjaia entre di più in più indè i nostre case è indè i nostri paesi.

Dunque sò iniziative chì mi pare, a dicu à a cunsigliera esecutiva, ch'ellu ci vole à prumove è forse à riflette è andà più là in una iniziativa. Eccu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Nò.

Ghjustu duie parolle pè felicità a cunsigliera. N'emu avè bisognu di stu gerontopôle, hè stata detta per altre ghjente. I travagli chè no femu ind'è u quattru di Corsica pruspittiva è a cunferenza nant'à a demugraffia di u mesu di lugliu scorsu hà fattu a demustrazione chì da quì à pocu, ci serà dui vechji è mezu, deux séniors et demi pour un jeune. Ci seremu, ci vole à sperà chè no ci seremu perchè vole si di chì altrimenti avemu da finisce prima di esse seniore. Dunque, avemu da finisce a strada prima di esse seniore.

Dunque, emu da esse à più parte di noi, da quì à 20 anni seniors è ancu prima, emu avè grossi prublemi, l'hà detta Christelle, Saveriu dinù, avemu da avè grossi prublema di presa in carica di l'anziiani. Hà da esse veramente un sugettu. Dunque, ùn ci vole micca ghjittà l'idea d'avè bisognu di ghjente venendu d'altrò, a vi dicu, dà un colpu di manu dicendu « ùn vulemu à nimu » perchè chì digià in Corsica oghje, anc'assai ch'elle ci sò e donne chì venenu di Pologna, d'Italia è di altri paesi pè tene certi di i nostri vechji.

Dunque, eiu a dicu perchè ste donne travaglianu quì, sò quì à fiancu à noi è chì hè per quessa chì u travagliu fattu da l'esecutivu è a cunsigliera per mette in piazza strutture adattate à a presa in carica di e persone anziane hè fundamentale.

Hà da esse veramente un prublema di sucietà perchè ci hà da vulè à truvà dinò i soldi, i giovani per travaglià è po i soldi dinò per pudè fà funziunà una ecunomia senza giuventù. Ghjè què u sugettu.

Dunque, c'hè bisognu da esse assegnu nant'à issu prublema chè no dibattimu indè u LAB di Corsica pruspittiva. Eccu. A vulia di di sicuru incù Alex Vinciguerra chì seguita e nostre reunione, Charlotte Terrighi, Vannina Luzi è altri chì sò quì à fiancu à noi. Ghjè impurtantissimu, a dicu, perchè chì ùn vi pare nunda, ma l'affare anu da esse di peghju in peghju. Eccu.

Mi girgu versu a nostra cunsigliera esecutiva, avete a parolla.

**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi. Aghju da risponde.

Pè risponde à Christelle Combette, les CIAS, bien sûr, pourraient être intégrés. Il y a eu un appel à manifestation d'intérêt qui a dû leur échapper, qui est paru en juin 2023 et donc ils n'ont pas candidaté. C'est pour ça qu'ils ne sont pas intégrés. Il y a 6 collèges actuellement, c'est l'association qui va les gérer. Il y a déjà représenté l'hôpital de Bastia du côté médical, l'union des médecins libéraux, le conseil de l'ordre, les EHPAD, tout le secteur médico-social, l'université, le CESEC. Donc, je pense que ça a dû leur échapper, mais je pense qu'il n'y aura aucun problème, qu'ils contactent l'Association pour la création.

Pour le reste, vous l'avez compris, Pierre Ghionga a bien résumé, effectivement, c'est vraiment l'écosystème, et j'insiste, ce n'est pas l'aide à la personne, on ne parle pas de l'aide à la personne puisque ça, on fait déjà beaucoup. Le gérontopôle, c'est l'écosystème et notamment en matière de silver économie, qui va permettre aussi de développer pour nos entreprises beaucoup d'activités. Je pense beaucoup au centre Corse, c'est pour ça qu'hier je vous ai présenté le SICAT parce qu'il faudra qu'il sache améliorer, y compris l'habitat, parce que vous savez qu'on a beaucoup de villages où il y a des personnes âgées, avec des maisons parfois qui ne sont plus adaptées. Et c'est tout l'enjeu aussi des technicothèques, de tout ce qu'on peut amener en aide technique.

Donc vous voyez, c'est vraiment l'écosystème et surtout l'innovation et la recherche. Effectivement, comme l'a dit Pierre, il faut redonner de la dignité à nos personnes âgées. C'est une véritable transition démographique sur laquelle nous avons voulu être un petit peu en avance. Je crois qu'en Allemagne également, ils ont les mêmes problèmes, ils ont un taux de vieillissement qui est très important par rapport à d'autres régions d'Europe. Evidemment, nous ne sommes pas sur les données de l'Afrique où effectivement les gens sont très jeunes et d'ailleurs développent beaucoup moins de pathologies.

Donc vous voyez, ce gérontopôle a vraiment pour vocation et je complète avec Pierre puisqu'il est également médecin, d'avoir un enjeu y compris entre la médecine de ville, la médecine hospitalière, faire qu'on accompagne ces personnes au mieux et non pas les hospitaliser. Bien entendu, on a besoin des EHPAD bien sûr, mais l'enjeu, c'est vraiment d'accompagner au mieux la maladie. Mais si l'on peut les garder le maximum chez eux et dans de bonnes conditions, c'est notre volonté.

Voilà, je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Avemu da vutà sè vo site d'accordu.

Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'un vote micca ? Astensione ?  
Qual'hè chì vote à prò ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Dunque tuttu u mondu piglia un bigliettu per u gérontopôle, eiu è Gilles, avemu a nostra piazza, di sicuru, emu da esse accantu, cume avà. Eccu ! Forever, hà dettu quellu.

Allora, mi girgu versu l'esecutivu.

Avemu à 2 ore è mezu u premiu Andria Fazi. Site di sicuru tutti invitati, ci vole à esse quì. Ripiglieremu à 3 ore.

Mettite vi d'accordu nant'à e muzione, discutate dopu meziornu sè vo avete à discutà nant'à e muzione, a digu à i presidenti di i gruppi, ne parlate prima, un fate mica un dibattitu nant'à e muzione à 10 ore sta sera. Eccu.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Excusez-moi, le rapport sur les chemins de fer, c'est un rapport très important, vous le savez. On a encore cet après-midi le rapport social unique, des motions importantes, un rendez-vous avec le GFCA par rapport à la motion qui est présentée.

Je pense qu'il serait quand même de bon ton et préférable pour l'organisation de nos travaux, sous réserve de l'appréciation de la présidente et de l'avis de l'Assemblée, qu'on puisse évoquer avant d'aller déjeuner, le rapport concernant la convention d'objectifs et de performance avec l'EPIC des Chemins de fer de la Corse.

C'est ma proposition et je m'en remets à vous, bien sûr.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Sachez, Monsieur le Président, qu'avant que vous ne réapparaissiez, j'avais interrogé l'exécutif qui m'avait dit, nous arrêtons.

Voilà, il ne pouvait pas le savoir non plus, Monsieur Vinciguerra a fait évidemment ce qu'il a pu en l'état des informations qu'il avait.

Par contre donc, on se rassoit s'il vous plaît, merci, surtout pour nos invités qui sont là et qui vont repartir en début d'après-midi.

Donc le chemin de fer, c'est parti.

Le problème que ça pose quand même, je le dis pour la presse, parce que c'est moi qui reçois ensuite les doléances et du public, et de la presse, parce qu'ils n'ont pas été avertis suffisamment en amont de l'heure de passage des dossiers.

Bien, donc, rapport 364.

## TRASPORTI / TRANSPORTS

**Raportu n° 364 : Approvazione di u cuntrattu d'obbiettivi, di riesciuta è di splutazione (COPE) di u Caminu di Ferru di a Corsica**

**Rapport n° 364 : Adoption du Contrat d'Objectifs, de Performance et d'Exploitation (COPE) du Chemin de Fer de la Corse**

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Rapport de présentation du contrat d'objectifs, de performance et d'exploitation de l'EPIC des Chemins de fer de la Corse.

Je vous remercie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs de l'Assemblée, d'avoir à travers votre décision, permis que nous abordions cet important rapport avant notre pause déjeuner de ce jour.

Le rapport précédent concernait le patrimoine immatériel de la Corse. Je crois, sans que le parallèle soit opposé, que l'on peut dire que les chemins de fer de la Corse font partie du patrimoine matériel, immatériel, historique, industriel de la Corse et qu'il continue, parce que c'est notre volonté politique, d'être et qu'ils seront un des fleurons de la Corse du XXIème siècle pour laquelle la question des transports, aussi bien externes qu'internes, est bien sûr un enjeu central.

Je voudrais donc qu'au seuil de ce rapport, saluer d'abord les personnels de la SEM, société d'économie mixte, chemins de fer de la Corse, qui deviendront, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les personnels de l'établissement public industriel et commercial, caminu di farru di a Corsica.

Je voudrais dire que le travail concernant la création de cet EPIC et le complément de ce travail relatif notamment à ce contrat d'objectifs et de performance, doit beaucoup aux femmes et aux hommes qui ont mené ce dossier. Je veux parler d'abord du Président Hyacinthe Vanni, que je remercie publiquement pour son engagement, je veux saluer le directeur, Monsieur Bartoli, directeur actuel de la SEM, saluer le directeur par intérim de l'établissement public industriel et commercial, Jacques Chibaudel, qui est présent dans les tribunes je crois, mais il y a un reflet qui m'empêche de le voir. Je voudrais dire aussi que tout le travail d'ingénierie a été porté en interne à titre principal, notamment à travers une mission qui a été conduite par Madame Peraldi et Monsieur Martinetti, que je remercie.

Et je tiens également à remercier notre AMO dans cette affaire, Maître Ménage, qui nous fait l'amitié de sa présence ici. Etant précisé que ce travail s'est fait également, j'allais dire, plus qu'avant et enfin, en concertation étroite avec les services de la Collectivité de Corse. Je voudrais remercier publiquement, là encore, Madame Laetitia Pekle, DGA qui a, sous l'autorité du DGS et sous la mienne, conduit l'ensemble des travaux qui débouchent aujourd'hui sur le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter.

Je rappelle que ce contrat d'objectifs, de performance et d'exploitation a vocation à lier d'un côté la Collectivité de Corse, de l'autre l'EPIC chemins de fer de la Corse pour les 8 années à venir.

Je rappelle également que le choix de passer d'une société d'économie mixte à un établissement public industriel et commercial est un choix politique qui vise à maintenir les acquis technologiques en termes de ressources humaines, en termes de garanties sociales qui ont été construits dans le cadre de la société d'économie mixte, tout en organisant à travers le changement de statut, l'organisation d'une relation plus forte, plus stratégique, entre la Collectivité de Corse et le désormais établissement public industriel et commercial.

Donc, en arrière-plan de ce choix statutaire, il y a une volonté sociale, bien sûr, mais il y a aussi une volonté politique, celle de conforter dans les années à venir le rôle et la place des chemins de fer de la Corse en termes de desserte intérieure, notamment pour satisfaire aux enjeux d'intermodalité pour les zones périurbaines, aux enjeux de décarbonation, aux enjeux de sécurisation des déplacements internes et également un enjeu de développement économique.

Je rappelle que ce choix politique a été validé en son principe, notamment par un rapport du CEREMA qui est venu saluer la stratégie globale mise en place au profit des chemins de fer de la Corse.

C'est un choix politique qui ne s'arrête pas uniquement à des considérations budgétaires, mais qui doit intégrer les considérations budgétaires, puisque je vous rappelle qu'aujourd'hui, malgré les efforts et les progrès louables qui ont été faits, je rappelle que les chemins de fer de la Corse transportent, sous votre contrôle, 1,1 ou un peu plus, million de passagers, ce qui est considérable avec une augmentation forte mécanique chaque année.

Mais malgré cette augmentation du flux de passagers transportés, malgré la modernisation en cours, notamment avec la perspective de CCVU, les chemins de fer de la Corse, restent bien sûr au jour d'aujourd'hui, structurellement déficitaires et que c'est la contribution versée par la Collectivité de Corse au titre de son équilibre, plus de 23 M€, qui permet d'équilibrer financièrement ses comptes.

Donc, il y a un enjeu budgétaire, essayer de diminuer cette contribution, à travers notamment une augmentation des recettes et une diminution des coûts. Mais au-delà d'une situation qui restera budgétairement, structurellement déséquilibrée, il y a également la volonté politique de continuer à promouvoir le chemin de fer de la Corse en précisant que cette équation budgétaire est vraie, mais qu'elle ne permet pas d'avoir une vision complète de la plus-value générée par un chemin de fer moderne et performant, notamment en termes de coût évité.

Contractualisation d'une nouvelle stratégie ferroviaire autour des principes fondamentaux du service public que sont le principe de continuité, d'égalité des usagers, mais également de mutabilité et d'adaptabilité du service. Le chemin de fer, on l'a dit, a une tradition historique en Corse, il s'agit de conserver le meilleur de cette tradition et d'innover là où il le faut pour permettre à notre établissement public industriel et commercial d'être un outil au service de notre vision d'un service public de qualité répondant aux enjeux et défis du transport interne dans la Corse du XXIème siècle.

Ce document fixe les objectifs qui sont assignés au chemin de fer de la Corse, à savoir et rapidement, dans le cadre des orientations du PADDUC, dont on voit ici toute la dimension stratégique qui ne s'arrête pas, je le rappelle, aux questions d'urbanisme. Conformément donc aux orientations du PADDUC, le chemin de fer que nous voulons continuer à développer ensemble, a pour vocation, premièrement, de développer la part modale du chemin de fer dans le transport public de voyageurs, mais également de marchandises, avec un focus bien sûr sur la question du transport de déchets en cohérence avec notre objectif de renforcer le poids du service public et du secteur public dans la gestion des déchets.

Deuxièmement, de renforcer la sécurité du service public ferroviaire offerte aux usagers à travers un investissement massif sur les infrastructures ferroviaires.

Troisièmement, accroître la qualité du service.

Quatrièmement, développer la fréquentation et les recettes, tout en assurant une maîtrise des coûts.

Cinquièmement, optimiser la gestion de la trajectoire ressource humaine. J'ai eu l'occasion d'évoquer ce point, notamment dans le cadre du conseil d'administration de l'EPIC.

Enfin, s'inscrire dans une démarche RSE reposant sur trois piliers, l'environnemental, le social et l'économique.

Il y a donc des objectifs qui seront fixés en termes de performance, de fréquentation, de qualité, de maintenance et d'investissement, d'activité et de périmètre et des enjeux environnementaux, ainsi que bien sûr la maîtrise financière de la trajectoire.

A partir de cette vision globale, sont déclinés dans le contrat d'objectifs, de performance et d'exploitation des axes stratégiques détaillés dans la convention qui a vocation à nous lier.

Le premier axe stratégique, le développement de la part modale du chemin de fer. Nous en avons parlé, vous savez qu'un des enjeux majeurs est notamment la mise en place de la commande centralisée de voie unique qui sera opérationnelle en 2025 et qui va nous permettre une augmentation de la fréquence de desserte, notamment en zone urbaine et périurbaine. Notre vision est bien de faire du chemin de fer un outil majeur de la desserte, notamment de ce qu'il est convenu d'appeler le grand Bastia et le grand Ajaccio, mais également en Balagne où nous avons également investi en matière de CCVU.

Je rappelle que, à côté de ces investissements sur le rail proprement dit, nous avons également un programme de rénovation et de réhabilitation des différentes gares.

Enfin se pose avec acuité la question du renouvellement des matériels roulants, qui est une question centrale pour nous permettre de continuer à monter en puissance.

Je rappelle également à ce titre que la Corse n'étant pas rattachée aujourd'hui au réseau SNCF, nous n'avons pas pour l'heure élargé au grand plan d'investissement prévu pour la modernisation du réseau ferroviaire et que donc là, nous avons une discussion politique de première importance à mener pour que nous puissions être réintégrés dans le champ des bénéficiaires de l'enveloppe de plusieurs milliards d'euros dont le principe a été arrêté par le Gouvernement.

Sans renouvellement de notre matériel roulant et sans financement pour organiser ce renouvellement, notre stratégie de développement des chemins de fer ne pourra bien sûr pas prospérer.

Deuxième axe stratégique, renforcer la sécurité des biens et du service public ferroviaire offert aux usagers. La convention d'objectifs, de performance et d'exploitation, répartit de façon claire et concertée les compétences entre ce qui relève des chemins de fer et ce qui relève de la Collectivité. Nous avons souvent été lors des années passées et notamment depuis le départ de la SNCF, nous avons été souvent dans une ambiguïté organisationnelle qui a conduit à des

défaillances, ou en tout cas à des incertitudes : qui doit faire quoi ? Comment programme-t-on ? Qui organise les maîtrises d'ouvrages ? Etc.

Ce contrat d'objectifs et de performance répartit de façon claire les compétences, la charge de l'investissement, la charge des travaux d'entretien et de maintenance.

Troisième axe stratégique, développer la qualité des services vis-à-vis des usagers. Nous aurons bien sûr à réfléchir ensemble à travers des objectifs contractualisés, à l'amélioration constante de l'accessibilité, de l'information aux usagers, de l'organisation de la multimodalité, notamment à travers la mise en place de parking relais.

Quatrième axe, développer la fréquentation et la recette billetterie. Point important puisque ça a été dit grâce à la politique dynamique qui a été mise en œuvre notamment dans le cadre des mandatures successives depuis 2015 par le Président Vanni et par les équipes des chemins de fer, nous avons développé de façon très forte la fréquentation du chemin de fer. Nous devons continuer à développer ces actions et nous devons aussi nous assurer que tous ceux qui prennent le chemin de fer payent leur billet. C'est un point important qui n'est pas anodin ! Il n'est anodin nulle part, mais chez nous, il est encore moins anodin qu'ailleurs ! Donc, on aura à développer la fréquentation et la recette billetterie.

Le contrat d'exploitation et de performance donne lieu à un intéressement pour l'EPIC en cas de réalisation de recettes dépassant les objectifs qui ont été fixés. Je crois que c'est un élément de dynamisation qui est un élément important. J'en profite pour dire, puisque hier soir il y avait match à Bastia et Ajaccio, que dès cette année, il sera possible grâce aux travaux qui ont été mis en place d'aller au stade de Furiani en prenant le train et repartir du stade de Furiani en prenant le train. Nous avons validé à la commission permanente de cette session, la mise en place pour la gare au stade de l'ACA qui permettra également aux supporters acéistes très rapidement de se rendre au stade en train. Au-delà de la commodité, je pense qu'il y a un enjeu de sécurité qui n'est pas neutre, qui est même très important. On sait les inquiétudes qu'on peut avoir les uns et les autres quand on voit des affluences fortes, les gens qui se garent, les enfants qui vont à pied, les gens qui traversent, etc.

Donc, je passe le message, bientôt vous prendrez le train et n'hésitez pas à le prendre pour aller au stade et aussi pour d'autres choses. Je rappelle qu'hier on a voté la prise en charge à 75 % de l'abonnement pour les agents de la Collectivité de Corse qui choisissent de souscrire à un abonnement au transport en commun, parmi lesquels le train, bien évidemment.

L'axe stratégique numéro 5, maîtriser les coûts, optimiser le coût, le compte d'exploitation provisionnel. Donc là, c'est toute la discussion que nous aurons à avoir dans le cadre du contrat de performance et l'action qui sera menée par l'EPIC. C'est un travail de fond.

Comme est un travail de fond, l'axe stratégique numéro 6, améliorer la trajectoire ressources humaines.

Je rappelle, et c'est important, qu'un certain nombre de salariés ont choisi de ne pas être transférés à l'EPIC. Ils vont partir. Ils ont été indemnisés en application des règles légales qui régissent la matière. Nous aurons à réfléchir sur une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Je rappelle que la politique de formation et de promotion interne est une politique qui a été extrêmement active dans le cadre de la société d'économie mixte, Président. On continuera à le faire dans le cadre de l'EPIC bien sûr.

Je rappelle que le contrat d'objectifs et de performance fait référence et c'est normal, explicite à la fois à l'usage généralisé de la langue corse conformément à notre vision politique globale et partagée, et d'autre part à l'emploi local, à la volonté de promotion interne et à la volonté, y compris à travers des conventionnements, l'organisation de formations internes et externes, à la volonté de recruter en Corse pour permettre bien sûr à des jeunes et à des moins jeunes d'accéder à cet emploi.

L'axe stratégique numéro 7, faire du service public ferroviaire un réseau d'excellence dans la communication interne et externe. Un élément important et les comités de lignes, dont le principe a été rajouté après débat devant cette Assemblée, qui seront des lieux d'information et de concertation qui permettront de réunir l'ensemble des élus et des usagers des grandes lignes du chemin de fer et de faire un point, notamment sur l'adaptation des horaires, l'organisation des dessertes.

Je précise également qu'un partenariat est noué avec Air Corsica aux fins par exemple de pouvoir acheminer en chemin de fer les passagers lorsqu'il y a des vols qui sont déroutés par exemple pour des considérations météorologiques. Et donc, il y a la volonté également de renforcer, y compris l'outil informatique, par exemple la billettique en ligne qui n'existe pas encore et qui est un chantier extrêmement important.

Enfin, l'axe numéro 8, faire du service public ferroviaire, un réseau vertueux en matière environnementale et sociétale. Donc, il y aura bien sûr à intégrer, y compris le renouvellement du matériel ferroviaire dans nos objectifs en matière de transition écologique.

Je précise enfin que la tutelle et le contrôle de la Collectivité de Corse sur son EPIC, seront exercés conformément aux règles générales et aux délibérations spéciales régissant la matière.

Dans ce cadre, le contrôle technique de l'exploitation sera assuré en l'état actuel de l'organigramme par la direction générale adjointe infrastructures, transports, contrôle technique donc, et le contrôle budgétaire et financier de l'EPIC par la direction des opérateurs et de l'évaluation au sein de la direction générale adjointe de la stratégie, de l'innovation et de la transformation.

Un mot pour terminer et dire que ce contrat d'objectifs, de performance et d'exploitation a fait l'objet d'un travail approfondi au sein de l'EPIC, un travail technique qui s'est élargi à l'ensemble des membres du conseil d'administration, les élus, mais également les représentants du personnel qui y siègent. Il y a eu au sein de cet EPIC des réunions préparatoires qui ont permis de présenter le projet, de le faire évoluer, me semble-t-il de l'améliorer.

Le projet qui vous est aujourd'hui proposé a été adopté à l'unanimité par notre co-contractant, à savoir l'établissement public industriel et commercial chemins de fer de la Corse. Et c'est en cet état et en l'état de ce rapport et de ces explications que je soumets au débat et au vote de l'Assemblée de Corse le projet de COP du chemin de fer de la Corse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Dunque, ci hè un raportu di a CDENATE è un avisu di a cummissione di e finanze.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

À ringrazià vi. Non-participation du groupe « Avanzemu », de Madame Giacometti-Pirreda non-inscrite, absence des groupes « Un soffiu novu » et Core in fronte ».

Merci.

**M. Joseph SAVELLI**

Un avis favorable de la commission des finances avec une non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu » et le départ de Madame Anne-Laure Santucci et de Messieurs Hyacinthe Vanni et Jean-Michel Savelli.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ci hè un avisu assai positivu è rimarche positive di u CESEC.

Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Paola Mosca.

**Mme Paola MOSCA**

À ringrazià vi.

Le nouveau mode de gestion des CFC, l'EPIC « Caminu di ferru di a Corsica » a été voté à l'unanimité par notre Assemblée le 31 mars 2023.

Ce mode de gestion du service public est le plus adapté à la mise en œuvre de notre stratégie de transport ferroviaire pour la Corse et devra démarrer son activité le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Suite à cette délibération, il a été question d'organiser les relations entre la Collectivité de Corse et l'EPIC. Ce sont ces relations, consignées dans un contrat d'objectifs, de performance et d'exploitation, le COPE, que vous nous proposez d'approuver.

Ce COPE est unique au sein de notre Collectivité.

Il est l'aboutissement d'un travail en interne de nos services et à ce titre, je voudrais au nom du groupe « Fà populu in seme », féliciter l'implication, l'engagement et la qualité du travail de toutes les personnes qui se sont investies dans ce projet notamment Madame Pascale Peraldi et Monsieur Louis Martinetti.

Ce COPE qui, par certains axes stratégiques, peut paraître très technique reflète en fait les spécificités de notre territoire avec ses particularités culturelles, sa langue, le statut de ses cheminots et son réseau ferré à voie unique.

Il est aussi ambitieux par le développement d'axes qui reflètent les attentes et les besoins du territoire.

Et, c'est en ça que ce COPE est unique et remarquable.

Je ne reviendrai pas sur les différents axes que vous avez développés mais je voudrai simplement illustrer mes propos par quelques exemples.

En ce qui concerne l'axe n°1 dans lequel il s'agit de développer l'intermodalité et les projets qui lui sont liés, les objectifs affichés de

développement du réseau, de la CCVU, du transport de marchandises et des interactions intermodales s'inscrivent dans une politique de dynamisation des territoires les plus ruraux.

Notamment afin de faciliter le trafic passager résident et touristique ; de diversifier et intensifier le fret afin de créer une alternative à certains monopoles ; de développer l'intermodalité initiée autour de Bastia et d'Aiacciu et de mettre en œuvre ce service pour ceux qui ont fait le choix de vivre dans l'intérieur.

Dans ce COPE, l'axe stratégique n° 6 « Améliorer la trajectoire RH » revêt une importance particulière.

En effet, le statut des personnels des chemins de fer de la Corse émanant d'un accord d'entreprise vertueux, finalisé au terme d'un processus interne exemplaire, est préservé car il a été décidé de signer un accord de transition pour que l'actuel statut soit transféré vers la nouvelle structure pour 3 ans maximum.

Charge à l'EPIC, pendant ces 3 années, de renégocier un statut en intégrant les nouveaux métiers et les nouvelles techniques d'exploitation.

Dans cet axe, il est également question d'accroître les compétences internes et de permettre aux agents actuels de se former aux nouveaux métiers et en ingénierie pour ne pas avoir à faire appel nécessairement à des interventions extérieures.

Enfin, sachant qu'aux chemins de fer de la Corse, la langue corse est omniprésente, notamment au travers des échanges entre agents et avec les usagers et qu'un lexique sur le vocabulaire technique a été édité « u lessicu », un volet important est consacré au bilinguisme permettant d'encourager l'emploi de la langue corse et son apprentissage.

Par ce changement de statut avec comme feuille de route un COPE d'une très grande qualité et un haut niveau d'exigence, le chemin de fer de la Corse monte en charge sur la qualité et la densité de l'offre de service public ferroviaire.

Ces objectifs vont permettre à « U Caminu di Ferru di a Corsica » de s'intégrer dans une offre de transport moderne, vertueuse d'un point de vue environnemental, exemplaire du point de vue social et en cohérence avec la vision politique qui nous anime.

In tantu, a nova andatura di i camini di ferru ghjè in ballu, forte di a so storia è di a so sperienza, è soprattuttu decisa à diventà una referenza dà fà valè aldilà u so sapè è u so sapè fà.

À ringrazià vi.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci, Madame la Présidente.

Deux mots un peu personnels pour dire simplement qu'en 2016, avec d'autres, j'ai eu l'honneur d'être administrateur d'une entreprise nommée Camini di ferre di a Corsica, l'honneur et le plaisir de découvrir une entité unique, l'honneur et le plaisir de découvrir des agents, des cheminots aux cadres, qui sont engagés pleinement au service de leur outil de travail, un outil de travail particulier puisque le transport ferroviaire, c'est un mode de transport caractérisé par une infrastructure spécialisée. 232 km de voie qui relient les principales villes de Corse et nous espérons dans un futur proche qu'il y en aura d'autres.

Quelle évolution depuis l'idée du chemin de fer Corso Sarde ou Sardo Corse plutôt lancé en 1855 ! Je voudrais saluer vraiment l'ensemble des agents qui incarnent l'identité des chemins de fer de la Corse, les cheminots bien sûr qui sont sur le terrain et qui font un travail toujours très difficile, particulièrement l'hiver. Mais saluer également les cadres avec qui nous avons eu le plaisir de travailler, ces jeunes Corses, dont certains souvent sont issus de l'université, dont certains sont partis très loin se former pour revenir dans leur entreprise, ces jeunes Corses qui ont choisi de mettre toute leur énergie au service d'un moyen de transport pour lequel nous avons, le Président l'a dit, de grandes ambitions car il doit être un maillon essentiel du projet multimodal que nous voulons pour la Corse.

Enfin, saluer bien sûr le travail du président du conseil d'administration, ici présent, du directeur des chemins de fer pour la modernisation des CFC en 7 ans, qui a été assez impressionnante et extraordinaire.

Alors nous souhaitons, non pas bon vent, mais bon rail à l'EPIC, outil stratégique s'il en est qui a en charge l'exploitation, mais aux côtés de la Collectivité de Corse qui reste le seul et l'unique acteur du renouvellement des infrastructures, de la modernisation du réseau, de l'innovation avec le renouvellement des autorails et surtout de la modernisation de notre réseau de transport ferroviaire qui bien sûr est au service des Corses.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Altre dumande di parolla ? Jean-Martin MONDOLONI.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Oui, assez rapidement à cette heure avancée.

Avant de rentrer dans des considérations techniques comme ça a été fait, porter un focus sur la dimension humaine de cet outil. Ce n'est pas seulement un outil stratégique, ce n'est pas seulement un outil de transport, c'est ou en tout cas, ce sera bientôt un EPIC avec des ressources humaines très particulières. Ça a été dit, d'abord avec une ingénierie en interne qui mérite d'être saluée, même si parallèlement, il m'appartient, au moins par courtoisie, de saluer l'AMO. C'est assez rare que sur des sujets aussi complexes, on puisse associer de façon aussi aboutie nos propres ressources. Je crois que ça, c'est un changement qui mérite d'être salué et qui, en direction de toute l'équipe des CFC, doit nous conduire à les remercier et à saluer de façon très sincère cet engagement.

Il y a le sentiment d'une culture d'entreprise qui est propre et d'un engagement au service d'une entreprise. Ça, ça ne se décrète pas, ça ne se forme pas, ça ne se cultive pas. On l'a ou on ne l'a pas au départ. Je dis toujours qu'il faut mieux recruter un personnel qui n'est pas pourvu de toutes les compétences au départ, mais qui a la niaque parce qu'il se sent dépositaire d'une culture d'entreprise, il se sent chez lui, plutôt que de recruter à l'extérieur des gens surdiplômés mais qui n'ont pas ce supplément d'âme. On trouve ça dans l'entreprise. Je crois que ça mérite d'être salué et ça débouche sur un travail évidemment de qualité qui ouvre des perspectives, sur une durée assez longue.

Il faut être très prudent dans le monde d'aujourd'hui, lorsqu'on se projette sur tout ce qui excède la temporalité de 3, 4 ans, on le voit bien, toute l'actualité des dernières années nous le démontre, les planifications sont souvent remises à jour et pas forcément dans le sens espéré tant il est vrai que les chocs sismiques, en tout cas ce qui est convenu d'appeler des chocs sismiques, nous conduisent à une double qualité d'ailleurs dont dispose cette entreprise, l'adaptabilité et la capacité de résilience, c'est-à-dire comment on encaisse les chocs et comment on s'adapte très rapidement avec réactivité.

Deux sujets de préoccupation, Monsieur le Président, dans la présentation et dans le rapport, ce ne sont pas des sujets d'inquiétude ou de doute, mais des sujets de préoccupation.

Il y a un très beau tableau dans les annexes qui déjà fixe non pas les budgets, en tout cas c'est intitulé comme ça, mais j'imagine que ce ne sont pas des budgets, ce sont des perspectives, avec ce que vous avez souligné, un EPIC, évidemment, il vit essentiellement puisque c'est un service public et ce n'est pas à charge que je dis ça, un service public vit de la subvention publique. Et donc, participe du juste octroi d'une subvention pour l'équilibre des comptes, ce qui doit dans une gestion responsable être très largement anticipé.

Or, dans l'anticipation rapidement que vous faites des choses à 2031, avec le souci évidemment de l'équilibre des comptes et de la maîtrise des coûts, outre les anecdotes liées à la gratuité des transports, un service public peut être gratuit, mais il a un coût, il ne faut jamais l'oublier, et dans toutes les politiques publiques d'ailleurs.

Je lis 2 chiffres qui se croisent : les charges des personnels entre aujourd'hui et 2031 passeraient de 22 à 20 millions et puis les recettes, notamment les recettes passagers, passeraient elles de 6 à 7 M€.

Donc question : comment on arrive à cet objectif ? J'imagine évidemment que tout ça a été réfléchi, soupesé, analysé, conceptualisé. Mais le temps est venu, je crois, d'expliquer à la fois en interne comment on va atteindre ces objectifs et à la Collectivité, à l'Assemblée de Corse cocontractante, d'être informée du mode opératoire qui nous conduit à satisfaire ces objectifs.

Dernière chose, Monsieur le Président, vous rappelez à juste titre, parce que c'est la loi qui le veut, mais dans la formulation on dit, la tutelle va être exercée par deux services, un service technique et puis l'autre service financier, un peu comme les offices et agences. Augurons, je parle de la durée, que cette tutelle s'exercera de façon beaucoup plus rationnelle, opérationnelle, efficace au service des dits offices et agences et du fameux EPIC, parce que nous sommes sur des sommes conséquentes et nous sommes sur un sujet qui éclate plusieurs domaines d'activités qui sont à la fois stratégiques et qui touchent, lorsqu'on transporte les gens, à la sécurité des personnes.

Et la sécurité des personnes, elle a un coût et il est peut-être plus difficile encore que dans tout office et agence, de maîtriser les coûts. Donc, on a besoin d'être éclairés sur ce sujet qui va des objectifs de fréquentation, pourquoi il y aurait des passagers en plus ? Comment revoir les tarifications ? Sur un objectif de de 8 ans, comment on sécurise tout cela juridiquement ? Il reste des questions ouvertes qui, encore une fois, ne relèvent pas d'une intention maligne mais d'un vrai souci de mettre durablement sur de bons rails l'EPIC, et faire en sorte que cet outil au service de la Corse, forte de sa culture d'entreprise, de ses agents, de celles et ceux qui sont aussi fiers de cet outil, puissent contribuer à

assurer le service public de transport notamment au bénéfice de ces récents succès qu'on n'a pas assez pointés.

Personne ne croyait, il y a encore quelques années, au succès du périurbain. C'est un véritable succès. Donc, je pense qu'il faut capitaliser sur ces succès sans perdre de vue la nécessaire rigueur qui s'impose dans la gestion de cet EPIC à qui, puisqu'il est désormais sur les fonds baptismaux, nous souhaitons bon vent et nous contribuerons en toute modestie, en toute humilité, à créer les conditions pour accompagner cette trajectoire rigoureuse et bienveillante.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Paul-Félix Benedetti.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Une bonne chose qu'on ait ce contrat d'objectifs sur un établissement public qui permet d'éviter l'appel à l'actionnariat privé, je dirais, de complaisance parce qu'ils ne sont pas là naturellement pour faire du profit, ça a été des accompagnants dans le cadre de l'ancienne société.

Par contre, c'est un contrat d'objectifs qui est limité aux moyens actuels, aux moyens en réseau infrastructures et en matériel roulant. Et on le voit, parce que le contrat d'objectifs, il est annexé un bilan prévisionnel d'exploitation qui est contractuel et qui a une ligne de progression de passagers qui est minime, qui est à 2 % par an, 2,4 à 2,2 %. Ça fait une progression de quasiment 15 % sur la période d'exploitation qui fait l'objet du présent contrat.

C'est quelque chose de rationnel au vu de ce qu'il y a actuellement, mais ce n'est pas rationnel au vu de ce qu'on voudrait faire, surtout lorsqu'on parle de développer les périurbains et autres, sans pour autant parler de création de voies nouvelles. Ce qui veut dire que derrière, en corollaire, il manque le programme d'investissement de la Collectivité de Corse pour l'acquisition de nouveaux matériels, le remplacement ou un plan de modernisation massif parce que sur les 12 rames que nous avons, il y en a plus de la moitié qui aura 22 ans au terme du contrat. Ce n'est pas la fin de vie ce type de matériel, s'il a un programme d'investissement et de modernisation adapté. La SNCF a programmé pour plus de 100 rames TGV de prolonger la durée de vie à 50 ans, mais avec à mi existence, un programme d'entretien qui est quasiment un programme de reconstruction.

Or, au vu des éléments comptables disponibles et connus, ce n'est pas avec une somme de 1,5 M€ par an pour les trains que nous avons, que nous permettrons, à échéance 2030, de les avoir dans un état roulant quasi neuf.

Ça veut dire que derrière, il faut qu'il y ait un programme annexé qui incombe à la Collectivité de Corse et pas au nouveau concessionnaire qui n'est pas lié à l'achat et au renouvellement, je dirais, exceptionnel du matériel roulant.

Ensuite, si on veut développer, pas des lignes nouvelles, mais un service complémentaire à ceux qui existent aujourd'hui, que ce soit pour le périurbain ou pour du fret, il faut programmer des achats de matériels et, pour le moment, ils n'y sont pas. Et d'ailleurs, il y a l'honnêteté dans le rapport d'avoir la ligne fret qui est à 0000 sur les 8 prochaines années, ça, c'est quelque chose qui n'est pas concevable, parce qu'on dit de partout que le train doit être un substitut au transport de marchandises pour le bien de la Corse, pour le bien de l'humanité, le CO2, tout ce qu'on veut. Or, la ligne est à 0. Elle est à 0 parce que déjà on n'a pas de matériel pour faire du fret en quantité importante. Mais ça veut dire qu'on n'envisage pas de se donner les moyens de l'avoir, puisque la ligne, elle est en continu à 0.

Ensuite, il y a pour moi une anomalie dans le contrat, une anomalie qui est pénalisante pour le futur établissement public. C'est qu'il y a un prévisionnel de recettes qui part à 6,3 M€ et qui va finir à 7,3 ou 7,4 M€. Donc, c'est un taux de progression, les fameux 2 % sur les 8 ans. Mais il est dit que si ce contrat d'objectif est dépassé, la part du dépassement est reversée à la Collectivité de Corse. Donc, il n'y a aucune incitation pour l'établissement public à avoir une activité dynamique puisque tout ce qu'il va avoir, il va le reverser. Et si demain il fait du fret, l'activité fret, elle va être reversée en totalité, le chiffre d'affaires, à la Collectivité de Corse. Je pense que c'est une anomalie dans la rédaction et qui est pénalisante pour l'établissement.

Ensuite, il y a une autre anomalie, c'est que dans le bilan, il est prévu de payer une taxe de salaires. Moi je l'avais soulevé à l'époque. Et de faire attention à ce que le chiffre d'affaires soit suffisamment élevé pour ne pas rentrer sous le couperet de la taxe sur le salaire. Or, au vu des chiffres annoncés, le chiffre d'affaires est au-dessus de l'imposition taxe sur les salaires. La taxe sur les salaires, ce n'est pas rien, c'est 7 à 8 000 € par an et par agent. C'est entre 1,5 et 2 M€ par an pour une société qui a ces tels taux de rémunération et qui a 270 agents. Il a été budgété à 1,4 M€ sur le prévisionnel. Je pense que c'est quelque chose qui est en anomalie. Il faudrait questionner Bercy.

La SNCF a été redressée sur la taxe sur les salaires, mais uniquement sur sa filiale SNCF-réseau, parce qu'elle n'a pas d'activité économique. C'est-à-dire sur 50 000 de ses salariés. Les 200 000 autres qui sont sur SNCF-voyages ne sont pas assujettis.

Donc, cela veut dire que dans le bilan qui est contractuel, si ces 1 350 000 € ne sont pas dus, il faut les laisser au bilan et il faut les injecter dans

un programme de renouvellement. Il ne faut pas qu'ils viennent en diminution des 28 M€ de la dotation de la Collectivité de Corse.

Ensuite, il y a une autre ligne qui m'interpelle : c'est que sur la première année, sur le premier bilan prévisionnel 2024, on commence par du négatif. Il y a une provision de 1,6 M€ pour des licenciements. Moi, je conçois qu'un établissement, quand on le donne à quelqu'un, on le donne propre. S'il y a un plan social à faire sur des salariés qui voudraient partir de l'ancienne société et ne pas rejoindre l'EPIC, il appartient au propriétaire initial de faire, je dirais, « le ménage », au sens noble. On ne doit pas donner la charge d'un début de mandature industrielle à ce nouvel EPIC avec cette obligation de licenciement. Ce n'est pas quelque chose de cohérent.

Donc, moi, Président, c'est pour vous faire ces remarques, plus de forme que de fond. Sur le fond, on vous accompagne et on leur souhaite d'ouvrir de nouvelles lignes, et de ne pas faire de fausses promesses.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Pierre GHIONGA.

**M. Pierre GHIONGA**

O sgiò Presidente, cunvintu chì u sviluppu à longu andà di a nostra isula deve appuntellà si nantu à trasporti in cummuni è puliti, ùn possu esse chè d'accunsentu cù i scopi di stu rapportu. Avaria priferitu ch'ellu ci sia chjaramente scrittu ch'ellu ci era creazione di nuvelle strade ferrale, per esempiu in Portivechju, ma serà per una prossima volta.

Pensu quantunque ch'ellu ripresenta a siconda nascita di u nostru camin'di ferru, ci vole à ricurdà si chì a scelta di Napuleone III, avia fattu cresce a nostra ecunomia è purtatu benestà à a nostra popolazione ch'era crisciuta à 280 000 nanzu à a guerra di u 14. Dopu ci hè statu a catastrofa di a guerra di 14 è 40, è u nostru camin'di ferru hà tenu quantunque è fin'avà, è stu rapportu chì hè per mè, dunque a dicu a siconda nascita è spergu chì issu camin'di ferru serà u sale di a trasformazione sучiu ecunomia di a Corsica chè no bramemu tutti.

Vi ringraziu.

**Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Jean-Christophe Angelini !

## **M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Madame la Présidente.

L'essentiel, je le crois, de manière à la fois polyphonique et convergente a été dit, y compris à l'instant même par Pierre, que je salue pour la particulière attention qu'il accorde à un territoire qui nous est cher.

Et plus généralement préciser néanmoins qu'on va accompagner, vous l'avez compris, je pense, le rapport. Mais je voudrais quand même préciser et je ne le dis pas pour des raisons contextuelles, personnelles qui seraient liées notamment au nombre d'amis ou de connaissances que l'on peut avoir aux Chemins de fer de la Corse. Je le dis pour des raisons stratégiques. La conviction de notre groupe, c'est que lorsqu'on évoque la question des chemins de fer, on évoque une des 4 ou 5 grandes questions de la Corse, dans un pays qui, on le sait, connaît par ailleurs des dizaines et des dizaines de priorités.

4 ou 5, parce qu'on touche tout à la fois aux mobilités bien sûr, au fret, ça a été dit par Paul-Fé, à l'aménagement du territoire, au développement économique, à l'emploi public et privé, à la mobilité de nos étudiants dans la plupart des grandes régions de l'île, à la cohésion sociale, aux transferts de technologies, de techniques, et à la montée en compétences d'une entreprise nationale pour nous, qui aide à élever également le niveau de compétence et d'acceptabilité des grands enjeux d'un territoire, d'une société en entier.

Donc, c'est quand même un point qui est fondamental et que je voulais au seuil de ce propos rapide, préciser en contextualisant donc le rapport que vous nous proposez du point de vue d'« Avanzemu », je me garderai bien de parler pour quiconque en général. C'est pour nous un enjeu qui, par-delà les questions techniques, ça a été dit ici ou là, est un enjeu de société.

Deuxièmement, je me souviens bien de la période où la SNCF, sur la pointe des pieds ou pas, abandonnait l'ancien format, l'ancienne version dirons-nous et nous obligeait dans un moment extrêmement contraint, je me tourne vers Jean-Martin et d'autres qui étaient embarqués dans la même séquence à l'époque, donc à des choix difficiles.

Le spectre, il faut le dire tranquillement, de la privatisation au moins partielle, il a à l'époque occupé l'espace.

J'en profite pour redire ce que notre groupe dit de manière constante dès lors qu'il s'agit de moyens stratégiques et de moyens publics de transports internes ou externes. Aujourd'hui comme hier, nous ne sommes pas favorables à cette idée et nous pensons que le contrat d'objectif tel qu'avancé, ça a été

effectivement relevé par d'autres conseillers, nous prémunit d'une perspective qui, si elle n'est pas verbalisée, il faut le dire clairement, dans le moment que nous connaissons, pourrait toutefois ne pas être abandonnée par tout le monde.

Nous, nous tenons à une entreprise publique qui a en son actionnariat un certain nombre d'autres partenaires, qui continue sur une trajectoire qui, on le voit, est une trajectoire désormais stabilisée.

Troisièmement, ce point fort et stratégique étant pour nous rappelé, dire qu'effectivement, et il en va un peu, pour faire écho à l'actualité récente en même temps qu'au rapport que nous aurons examiné dans l'après-midi, des CFC comme Air Corsica, la première ressource avant le matériel roulant, avant dirons-nous le capital technique, avant même les savoir-faire cumulés, nombreux, sédimentés au fil des années, c'est effectivement la ressource humaine qui, au sein de l'entreprise, est de très bonne qualité, et on le sait par ailleurs très engagée dans la trajectoire de développement de son entreprise.

Ça m'amène donc à ce stade à 3 remarques.

Nous, nous avons confiance pour ce qui va concerner la RSE, le volet environnemental, la question des RH et tant d'autres. Ce sur quoi nous voudrions particulièrement insister, c'est sur le principe de mutabilité. Ça a été dit par Pierre et d'autres, aujourd'hui, sur le périurbain, sur le désengorgement des entrées de villes, sur un certain nombre de sujets, ça a été dit, demain peut-être le fret à une plus grande échelle, etc., les chemins de fer qu'on présente à la lecture de documents budgétaires qu'on décontextualise et qu'on extrait d'une grille de considération globale, qu'on présente donc parfois comme un problème, seront la solution. En tous les cas, une partie de la solution.

Ça suppose, c'est le deuxième point de notre argumentaire, à côté de l'accent que l'on doit mettre globalement sur la mutabilité, sur l'adaptabilité, le point du financement.

Nous vivons tous dans une forme d'appréhension -je ne sais pas si le terme est juste, mais je l'emploierai à ce stade- concernant le PTIC. Je me souviens et on se souvient tous, sans entrer dans le débat technico-financier de l'époque sur l'articulation PEI/CFC, on n'était pas encore dans la forme actuelle. Quid d'une articulation PTIC/CFC d'aujourd'hui et de demain ? Et pour le coup, je m'inscris dans la veine de Paul-Félix.

Si on veut, de notre modeste point de vue, passer d'un modèle désormais stabilisé, juridiquement et techniquement encadré, à un modèle ambitieux, plus ambitieux encore, qui respecte toutes ses promesses face à l'avenir et face au peuple corse, il faudra investir très massivement.

Et le grand absent, même si ce n'est pas l'objet du rapport à ce stade, c'est effectivement le plan que l'on pourrait poser ensemble pour investir sur un pas de temps pluriannuel, concernant donc l'investissement dans le ferroviaire.

Ça m'amène enfin à un dernier sujet. Dès que tout ceci est clairement posé, se posera également pour nous une question : comment entre-t-on de manière plus résolue dans ces terres d'intermodalité, y compris à la lecture de territoires qui, ça a été dit par Pierre concernant « le mien » mais d'autres également, ne peuvent pour l'instant embrasser cette perspective dès lors qu'ils n'ont pas de réseau ferroviaire.

Donc il y a aussi en complément une logique d'étude et de prospective qu'il serait peut-être bon d'activer.

Voilà pour ces quelques contributions, Madame la Présidente, en saluant la qualité des engagements, la qualité du contrat et bien sûr en annonçant, vous l'aurez compris, que notre groupe soutiendra ce rapport.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Hyacinthe VANNI.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Ghjustu duie parolle à l'accorta, vistu l'ora.

Salutà i partenarii siciali di u Caminu di farru, Jacques è tutti l'astri.

Dì li chì ghjera una fiertà per mè d'esse u vostru presidente, perchè à a fina di u mese n'averete un'antru è chì ghjè ancu più impurtante chè sò chè sò statu. È pensu chè per voi digià, ghjè calcosa d'impurtantissimu.

D'être directement rattaché au président du Conseil exécutif, ça rassure, ça engage, mais en tout cas, c'était l'objectif qu'on s'était fixé.

Je ne vais pas être long. Juste pour dire que cette aventure a été très enrichissante et quelquefois dans la vie, il y a des choses troublantes, des histoires personnelles, puisque j'étais cheminot en 87-88. Un grave accident de la vie m'a écarté pendant un an des Chemins de fer, donc à l'époque la SNCF m'avait licencié. Et j'ai été président par la suite. Donc, quelquefois il y a de belles histoires.

Ça, j'ai envie de dire, ce n'est pas le plus important. Le plus important, ce n'est pas un président, ce n'est pas un directeur, aussi brillant soit-il. C'est de créer des équipes dynamiques, c'est de créer vraiment des entreprises auxquelles vous êtes attachés et de faire en sorte de donner des perspectives de carrière et des évolutions qui sont une fierté pour moi aujourd'hui.

Je pense que la plus grande fierté, ce n'est pas d'avoir doublé le nombre de passagers, ce n'est pas d'avoir doublé les recettes, ce n'est pas d'avoir réussi sur le périurbain bastiais, ce n'est pas d'avoir permis d'installer la CCVU, grâce à vous, Madame la Présidente, sur la Balagne, ce n'est pas ça ma plus grande fierté aujourd'hui.

Ma plus grande fierté, c'est d'avoir contribué très modestement à pérenniser votre entreprise, à pérenniser les métiers, à permettre à des personnes qui étaient soudeurs sur la voie de devenir directeur par intérim de l'EPIC. C'est ça ma plus grande fierté.

Ma plus grande fierté, c'est d'avoir permis aux jeunes Corses d'être à des postes de responsabilité, captés à l'époque par des directeurs délégués de la SNCF. C'est celle-là notre plus grande fierté, puisqu'on l'a construite ensemble avec les partenaires sociaux, dans un dialogue permanent, quelquefois on n'était pas toujours d'accord, mais c'est le résultat qui compte, dans une disponibilité totale jour et nuit, dans des épreuves terribles qu'on a eu à affronter, des drames, le COVID et tutti l'astri... La Chambre régionale des comptes où on nous a traînés dans la boue, où on nous a dit que vous ne faisiez rien et que vous coutiez trop cher.

Mais moi, la société dans laquelle je veux vivre, le modèle dans lequel je veux m'inscrire, c'est un modèle où les jeunes peuvent trouver leur place. C'est un modèle où on peut partir de rien et accéder tout doucement à la force du travail, de la formation, à des postes que vous n'auriez jamais eus sous l'ère SNCF. C'est celui-là le modèle que je veux pour la Corse. Ce n'est pas le modèle de l'agent passif, du trafic de drogue et des drames qu'on voit tous les jours. Celui-là le modèle, il n'est pas aux Chemins de fer.

Les Chemins de fer de la Corse, c'est le modèle du travail, c'est le modèle social aussi où les personnes qui travaillent doivent être bien rémunérées, et c'est un modèle où les jeunes peuvent se projeter. C'est celui-là le modèle qu'on a très modestement, tous pas que moi, mis en œuvre. Parce qu'à mon arrivée, vous le savez, tous les postes à responsabilités étaient fléchés pour des directeurs venant d'ailleurs. Alors, ils ne sont pas venus. Deux sont aussi repartis, vous le savez.

Alors, continuez comme ça, continuez à rester ce que vous êtes, des femmes et des hommes libres, parce que je ne vous ai jamais non plus rien demandé... même pas de voter pour moi... Donc ça aussi, c'est à souligner. Personne ne peut dire aux Chemins de fer qu'il a reçu un coup de fil du président lui demandant de voter pour lui, et ça aussi c'est important.

Vous êtes des hommes et des femmes libres, vous êtes des hommes et des femmes qui pouvez être fiers de vos métiers, vous êtes des hommes et des femmes qui font notre fierté aujourd'hui.

Et je pense que vous permettre aujourd'hui d'avoir un établissement public industriel et commercial, placé au niveau de l'Exécutif, c'est vraiment rendre hommage à u camin'di ferru di Corsica è à tutte e so famiglie chì si sò impegnate, perchè si u travagliu hè faciule oghje, ferma quantunqua quachì persone chì zappanu à i Camin di ferru, è i vecu custì.

È ci vole à pensà à quelli nanz'à noi, chì ghjeranu qualchì volta i vostri babbi, i vostri babboni, ch'anù straziatu, ch'anù tribulatu, perchè ùn ghjeranu micca e cundizione di oghje.

Allora, pè tutta sta ghjente è per a nostra storia, pensu chì oghje, ghjè un ghjornu impurtante. Ci vole à cuntinuà à esse serii, ci vole à cuntinuà à travaglià, ci vole cuntinuà à impegnà si, è ci vole à cuntinuà à tene issu spiritù ; stu spiritù chì ghjè u nostru, cet esprit d'entreprise, j'ai envie de dire gardez le, c'est une richesse. È pensu chì culà, incù l'omi è e donne chì sò à l'Esecutivu, pudete esse tranquillì, à u minimu pè i deci anni à vene.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Josepha GIACOMETTI !

### **Mme Josépha GIACOMETTI**

À ringrazià vi.

Di sicuru un cartulare di primura oghje, ind'è u duminiu di i trasporti, induv'ellu ci hè chjaramente scrittu a vulintà d'ammaestrà ind'è un settore strategicu, d'ammaestrà lu di modu publicu, quì ghjè chjaramente dettu, ùn hè micca sempre u casu ind'è u duminiu di i trasporti, è d'ammaestrà à partesi di un serviziu publicu ch'ùn c'impedice micca di ricercà a perfurmenza.

Je crois que c'est important de le dire, on a un dossier qui a été porté, il faut le saluer par une direction et des agents engagés puisqu'aux Chemins de fer de la Corse, on a effectivement et ça a été dit par d'autres avant moi, des

agents qui sont engagés et soucieux du devenir de cet outil, et qui ont la volonté à la fois de garantir un service public de qualité, qui n'exclut pas la recherche de performance et la recherche d'excellence. Et cet équilibre-là, il doit être recherché dans tous les domaines des transports et parfois ici dans cet hémicycle, cette question est revenue et les affirmations ont été moins claires. Là, la philosophie est bien lisible, même si comparaison n'est pas raison, mais tout de même. Quand, quand on veut être lisible, on peut l'être.

Alors, il y a des axes forts sur lesquels on ne peut qu'adhérer : la recherche d'une meilleure trajectoire en termes de ressources humaines, le développement du fret et des transports de marchandises, et je parlais à l'instant de maîtrise publique, notamment avec des perspectives de transport de déchets, et Dieu sait si dans ce domaine-là c'est important ; la question de la multimodalité dont on parle beaucoup et d'une recherche d'efficience dans le périurbain ; et une formation d'excellence où même les agents des Chemins de fer, ça nous a été dit en commission et c'est une perspective heureuse, pourront également dans les mois et les années à venir aller former, je dirais y compris ailleurs.

Tout cela est satisfaisant mais, et ça sera le questionnement, pour pouvoir mettre tout cela en œuvre, il va falloir des moyens considérables. Et pour parvenir à ce contrat d'objectif et de performance auquel on ne peut qu'adhérer, il va falloir que les moyens suivent et la mise en cohérence du matériel avec les perspectives qui sont déjà inscrites puissent suivre, puisque on sait qu'on va aller notamment vers une commande centralisée qui va permettre d'augmenter les cadencements, qui va permettre d'avoir plus de régularité, d'où vont découler d'ailleurs les objectifs que je viens d'énoncer, c'est-à-dire la possibilité de pouvoir développer du transport de marchandises, la possibilité de pouvoir augmenter les recettes, qui est un des axes, par un transport accru de passagers, la possibilité d'avoir une meilleure efficacité dans le périurbain et donc dans la multimodalité, ça, ça va y être fin 2024-2025. Sauf que pour pouvoir suivre la cadence, il faudra du matériel roulant qui puisse y répondre. Pour cela, en revanche, on manque encore de garanties sur les financements et nous savons tous qu'il faudra tendre à cela puisque les objectifs sont vertueux.

Donc, il y a la nécessité de mettre en adéquation aujourd'hui la recherche de cette performance et la question de la mise en adéquation des moyens et des financements pour les atteindre, parce que sinon on va aller vers d'importantes déconvenues.

Et également, pour tenir les engagements, je vais parler de la plaine, notamment sur les ouvertures de lignes qui avaient été des promesses qui ont été faites, qu'il va falloir tenir et qu'il va falloir là-aussi concrétiser.

Donc, effectivement un contrat de performance auquel on ne peut qu'adhérer, mais la nécessité d'y mettre les objectifs et les moyens, à court terme même, à moyen et long termes, bien évidemment.

Ci sò l'arnesi, ci hè a ghjente indiati, ci hè a strategia, a sfida hè maiò, ma ci hà da vulè ch'elli seguitessinu i mezi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Non.

Aghju da dì duie parolle ancu eu di manera veloce.

D'abord, je voudrais féliciter bien évidemment tous ceux qui ont travaillé sur ce rapport, ce rapport d'orientations stratégiques.

Féliciter bien évidemment tous les personnels pour leur engagement au service du public, parce que c'est véritablement un service public.

Féliciter tout le travail réalisé par Hyacinthe VANNI. Josepha faisait référence au fait que le train n'est pas encore arrivé à Folelli, comme un journaliste hier, un journaliste taquin. Il n'est pas encore arrivé à Folelli, mais il est allé plus loin puisque l'OCDE a fait récemment une étude sur notre territoire, sur l'attractivité du territoire et le rapport final n'est pas encore livré, mais en tout cas concernant le train, elle a souligné la forte progression du train en Corse au cours des dernières années, et en particulier, moi je ne suis pas d'accord Hyacinthe, le doublement du trafic passager est un point essentiel. C'est en termes d'évaluation, un critère qui est reconnu à l'échelle internationale et il n'est pas discutable.

Donc doublement du flux de passagers, c'est exceptionnel, tout en assurant la sécurité, tout en se projetant du point de vue de la mobilité durable. L'intermobilité, elle est prévue, il y a déjà un peu d'intermobilité d'ailleurs qui a été mise en place. Donc, on est sur une trajectoire très positive du chemin de fer de la Corse, bien évidemment, avec des perspectives de croissance, de croissance durable et y compris aussi, je l'espère moi aussi, je l'espère sincèrement, de transport, de plus en plus de vélos, de fret également. Ça, ça me paraît très, très important.

Donc, il n'est pas arrivé à Folelli, mais en tout cas l'OCDE en parle et ce n'est pas rien.

Voilà, je tenais à le préciser.

Monsieur le président, vous avez la parole.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci, Madame la Présidente.

Merci aux intervenantes et intervenants.

Toutes les observations qui ont été faites sont fondées et je reviendrai simplement sur les grands questionnements posés par les oratrices et orateurs successifs.

Premièrement, le choix du service public et le choix de l'EPIC.

On a procédé aussi par élimination. La société d'économie mixte, légalement, ce n'était plus possible.

Deuxième choix, c'était une éventuelle privatisation. Impossible ! La privatisation, elle se ferait sur la base éventuellement d'une logique de rentabilité et ça veut dire que demain, on démantèle une grande part du réseau ferroviaire.

Troisièmement, le choix de l'abandon pur et simple des chemins de fer, dans la stratégie globale de transport interne à la Collectivité, à la Corse.

Et quatrième choix, c'était effectivement de miser de façon stratégique, non seulement sur le soutien, mais également sur le développement des Chemins de fer de la Corse, et c'est ce qu'on a fait, notamment en faisant évoluer le statut, en passant de SEM à EPIC aujourd'hui.

Deuxième point. Je rappelle quand même, il faut qu'on sorte aussi de l'idée que nous avons toutes et tous, qu'à partir du moment où la Collectivité de Corse est par exemple actionnaire principal d'Air Corsica, lorsque Air Corsica décide, c'est la Collectivité de Corse qui décide. Juridiquement, ce n'est pas ça. Personnalité morale. L'EPIC a une personnalité morale, c'est bien pour ça qu'on a un contrat d'objectif, de performance avec notre EPIC. Il y a des discussions qui vont avoir lieu au sein de l'EPIC. Le contrat d'objectif et de performance que nous proposons aujourd'hui est le résultat d'une discussion entre la SEM qui va devenir EPIC, sa logique propre interne, ses contraintes, son fonctionnement et ce qu'attend la Collectivité de Corse de son opérateur à un moment où il y a un transfert d'activité et à un moment où nous avons fixé un certain nombre d'orientations.

Donc, par définition, le contrat d'objectif et de performance est à faire valider au rythme et au gré de l'activité de l'établissement public industriel et commercial. C'est bien pour cela d'ailleurs qu'il y a une clause de revoyure.

Ceci pour répondre Jean-Martin, par exemple, sur la question de comment diminuer les charges ou augmenter les recettes. Ce sont des projections que nous avons faites, à partir du travail qui a été mené par la SEM. Alors augmentation des recettes, il y a des acquis énormes, ça a été dit. Moi, je voudrais prendre l'exemple d'abord des gratuités, même si ça nous coûte de l'argent.

Aujourd'hui, il y a 1 400 gratuités. Le choix de faire que tous les scolaires et tous les universitaires aient accès au train gratuitement, c'est un choix fondamentalement politique, qu'on ne peut pas passer sous silence comme si c'était un acquis. Et je pense que c'est une volonté politique que nous assumons toutes et tous.

Et moi, je pense qu'il a beaucoup de parents qui sont rassurés lorsqu'ils savent que leurs gosses pour aller au lycée, au collège ou à la fac prennent le train plutôt que la voiture, par exemple en hiver. Sur les projections qu'on a faites, ce sont des projections par rapport à ce qu'on pensait être le potentiel, notamment en intégrant les investissements qu'on a faits, notamment la CCVU.

Je prends l'exemple du tunnel de Bastia, vous vous rappelez, on avait pris la décision sous la mandature précédente, vous vous rappelez qu'on a fermé le tunnel pendant plusieurs mois, que c'était une perspective extrêmement inquiétante et qu'on s'est dit « essayons de faire de cette contrainte une opportunité », et qu'on a travaillé, les services de la Collectivité de Corse, la CCI, l'ensemble des acteurs, les administrations, les entreprises à se servir de cette contrainte, fermeture du tunnel, comme une opportunité pour promouvoir la multimodalité.

Il y a eu des résultats extraordinaires. Et ce qui a été vécu comme une obligation pendant la fermeture du tunnel est devenu aujourd'hui une pratique courante. Beaucoup de gens laissent leur voiture dans un des parkings relais entre Casamozza et la ville pour se rendre en train au centre de Bastia. Et cette vision-là, elle montre aussi, vous l'avez dit Jean-Martin, qu'à un moment donné, personne ne croyait en la multimodalité, nous, nous faisons partie de ceux qui y croyions à l'époque et nous avons bien fait d'y croire, et maintenant on doit se réjouir que ça marche et on doit faire pour que ça marche encore mieux.

Sur la question de la diminution des charges, et je réponds à la fois à Jean-Martin MONDOLONI et à la clé de répartition. Aujourd'hui, le poste de masse salariale est un poste extrêmement important aux Chemins de fer de la

Corse. Il y a un statut social qui est protecteur, c'est vrai, il y a des conditions de rémunération qui sont gratifiantes, c'est vrai, mais il y a aussi, et ça a été dit, une montée en compétence et le choix d'internaliser un certain nombre d'opérations qui sont des opérations extrêmement coûteuses.

Et je ferai le parallèle, par exemple, avec l'Office des transports de la Corse où on a des agents de très grande qualité mais qui sont en nombre très réduit.

Alors c'est vrai que la masse salariale de l'Office des transports, elle est très faible par rapport à la masse salariale des Chemins de fer de la Corse. Mais quand vous regardez les postes, y compris dans un domaine aussi technique que les transports aériens et maritimes, on a des AMO qui coûtent très cher et c'est normal parce qu'on est obligé d'externaliser. Donc, à un moment donné, il faut tout mettre en perspective.

La trajectoire qui est demandée et je l'ai dit, on a eu des échanges en amont de l'évolution, il y a des organisations syndicales, il y a des salariés des Chemins de fer de la Corse qui sont attachés à leurs droits acquis, à leur statut, à leur convention collective et c'est normal. Il ne peut pas y avoir de démantèlement et personne n'y songe. Mais ce n'est pas un gros mot de dire aussi que, pour l'EPIC des Chemins de fer de la Corse, comme pour l'ensemble des agences et offices de la Collectivité de Corse, il faut maintenir la trajectoire en termes de dépenses salariales et que, à un moment donné, il y a des départs en retraite non remplacés, il y a des redéploiements internes, il y a une réflexion à avoir, et ça va se faire dans le dialogue social avec les organisations syndicales.

J'ai eu l'occasion d'évoquer ce point, y compris hier lors de la présentation du rapport sur un certain nombre de mesures sociales prises pour les agents de la Collectivité de Corse.

Donc, il faut à la fois l'histoire et la spécificité juridique et statutaire de chaque agence et office, et une vision globale de la trajectoire budgétaire d'ensemble de la Collectivité de Corse, des agences et offices, et même des organismes dits satellites.

Pour répondre rapidement à Paul-Félix BENEDETTI.

Sur la clause d'intéressement : on fixe un objectif d'augmentation des recettes qui nous paraît être normal. Si on dépasse un certain seuil, entre 2,5 et 5 %, cette augmentation, on partage moitié/moitié et les Chemins de fer de la Corse doivent utiliser cette prime de surperformance pour financer des petits investissements utiles à l'amélioration du service public, des actions favorisant l'information des voyageurs et des actions favorisant la sécurité, l'amélioration

des conditions de travail des personnels ou des actions commerciales, et ils nous disent comment ils ont utilisé cette prime. La moitié pour nous.

Si on est au-dessus, c'est-à-dire qu'on est dans une performance exceptionnelle, c'est vrai que la Collectivité de Corse reprend, mais ça vient en déduction de la somme globale qu'on verse à l'EPIC. Donc l'EPIC in fine, il est gagnant aussi.

Sur la question des salaires, c'est vrai que la taxe sur les salaires, on a mené la réflexion sur les agences, offices, etc. Nous, on a interrogé l'administration fiscale, on est en état d'un rescrit fiscal qui nous dit « vous ne pouvez pas faire autrement ».

Enfin, sur le 1,6 M€ d'indemnités qui ont vocation à être versées aux gens qui ont choisi de ne pas poursuivre l'aventure, c'est l'obligation, là-aussi, prévue par le code des transports. Elles sont imputées sur la nouvelle entité juridique. Donc, on n'avait pas le choix de ce côté-là.

Ce que je retiens de façon générale de l'ensemble des interventions, c'est que fendu a strada di u Caminu di farru, s'accuncerà a soma, di sicuru. Je crois que l'état d'esprit aujourd'hui, il est partagé. On est heureux de cette évolution. On sait qu'on a un travail énorme à faire.

Et je vais finir par où vous avez commencé.

Nous, notre objectif est de prolonger le train jusqu'à Folelli. C'est un objectif politique qu'on a assumé, qu'on continue d'assumer, y compris d'ailleurs à travers la gestion foncière de ce que pourrait être l'emprise. Lorsqu'on a dit que, par exemple, s'il y avait un centre de tri et de valorisation, un CTV à Monte, on souhaitait qu'il soit desservi par le chemin de fer. On a fait des études.

Ce qu'a dit Hyacinthe VANNI à l'époque, c'est que techniquement, juridiquement, politiquement, on était prêt à mener le chantier dans des conditions de quelques années, au moment où il a parlé. Après, c'est sûr que si on nous dit « mais vous avez un plan de transformation, d'innovation et d'investissement, mais vous ne pouvez pas financer les chemins de fer avec », c'est sûr qu'on revoit la copie. Et comme vous l'avez dit, dans le document budgétaire, c'est la sincérité budgétaire.

Aujourd'hui, cette vision stratégique du développement du chemin de fer, la montée en puissance de l'intermodalité, la CCVU en Balagne et l'augmentation du trafic hiver comme été, par exemple, entre l'île Rousse et Calvi que tout le monde attend, on ne pourra les faire que si on a de nouveaux matériels roulants.

Est ce qu'on a le financement aujourd'hui pour les nouveaux matériels roulants ? Non. Donc on revient à notre question et y compris à nos débats. Il faut un investissement. On ne tend pas la sèbile, toute la France va bénéficier de plusieurs milliards d'investissements pour moderniser le réseau ferroviaire. Donc, je ne vois pas pourquoi nous, on ne bénéficierait pas de cela.

Et si demain on a un plan qui vient compléter ou prolonger le PEI et le PTIC, je pense que demain on demandera aussi de pouvoir abonder sur la modernisation des infrastructures ferroviaires. C'est le combat qui nous attend, il est devant nous, mais je crois que juridiquement et politiquement, aujourd'hui, on est en cohérence avec notre vision stratégique. Et je crois que le message qui sera envoyé à l'EPIC qui va naître le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et aux personnels, aux agents, parce que c'est vrai, et on le dit aussi sans flagornerie, la première ressource des Chemins de fer de la Corse et notre première ressource de façon générale, c'est la ressource humaine. Et donc on peut avoir toutes les coquilles juridiques qu'on veut, tous les outils, tous les plans, tous les documents, s'il n'y a pas les femmes et les hommes pour faire tourner la machine, elle ne tourne pas.

Donc, donc moi je suis confiant pour l'avenir. Ce n'est pas le point d'aboutissement, mais aujourd'hui, c'est une étape très importante qui nous permet d'être en cohérence avec nos choix politiques et stratégiques fondamentaux.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Dunque à ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Emu da mette avà à u votu stu raportu, stu cuntrattu di perfurmenza è d'ubbiettivi.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ?

**UNANIMITÀ nant'à issu cartularu impurtantissimu è issu serviziu publicu dinò di u trinichellu.**

**(Applaudissements)**

Ùn vi n'andate micca, ci hè un altru raportu. Ghjè u listessu dibattitu. Ghjè a cunvenzione di u trinichellu. On ne va pas refaire le débat de tout à l'heure.

Je précise, c'est la fin de la délégation de service public avec la SAEMEL chemin de fer de la Corse et le transfert vers l'EPIC, on ne va pas refaire le débat.

Vous êtes pour ? Si Xavier LACOMBE est pour...

**Raportu n° 366 : Fini di a delegazioni di sirviziù publici cù a SAEMEL « U Caminu di Ferru di a Corsica » è u trasferimentu di l'attività versu l'EPIC « U Caminu di Ferru di a Corsica »**

**Rapport n° 366 : Fin de la délégation de service public avec la SAEMEL Chemins de Fer de la Corse et le transfert de l'activité ferroviaire vers l'EPIC « U Caminu di Ferru di a Corsica »**

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il y a un déport nécessaire des administrateurs des Chemins de fer de la Corse, parce que là on est sur la fin de l'activité et le début de l'EPIC.

Presidente, avete a parolla.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

C'est important parce que ce rapport vise à présenter le protocole de fin de contrat de concession entre la Collectivité de Corse et la Société d'économie mixte locale des Chemins de fer.

Vous rappeler que de 1984 à 2011, le réseau ferré de la Corse était géré directement par la SNCF, on a tendance à l'oublier.

Depuis 2011, cette exploitation a été confiée à la société d'économie mixte à travers un contrat de délégation de service public.

Cette convention devait initialement s'achever le 31 décembre 2021, elle a été prolongée au visa de la crise sanitaire COVID et ça nous a permis également de mener à bien le processus d'évolution vers l'EPIC.

Aujourd'hui, il s'agit d'acter la fin de la délégation de service public et surtout d'organiser le transfert du service vers l'EPIC, en vue d'assurer la continuité du service public.

Et donc vous avez, annexé à ce rapport, le protocole qui organise et qui régit le sort des différentes questions énumérées aux points 1 à 7 du rapport qui a saisi l'Assemblée de Corse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Dunque ci hè un raportu di a CDENATE. Ghjustu l'avisu, per piacè, per rispettà u regulamentu internu.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Favurevule ! Non-participation du groupe « Avanzemu », absence des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et de Mme GIACOMETTI-PIREDDA et départ de Mme Paola MOSCA en sa qualité d'administrateur des CFC.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Emu capitu. Quale hè chì vole intervene nant'à issu sugettu ? Nimu.

Dunque mettu à u votu a fine di a delegazione di serviziu publicu incù a SAEML è u trasferimentu di l'attività versu l'EPIC.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ?

**UNANIMITÀ !**

**Rapport ADOPTE à l'unanimité. (Déports de Mmes et MM. Hyacinthe VANNI, Anne-Laure SANTUCCI, Frédérique DENSARI, Paula MOSCA, Joseph SAVELLI, Jean-Marc BORRI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Charlotte TERRIGHI, Saveriu LUCIANI et Paul-Félix BENEDETTI, en tant que membres du Conseil d'Administration de la SAEML Chemins de Fer de la Corse, soit 11 membres.**

**La séance est suspendue à 14 h 20 et reprise à 16 h40.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Le Président de l'exécutif est là, il va vous présenter un rapport relatif aux transports.

Nous allons présenter le rapport 341 qui concerne le prolongement des délégations de service public pour l'exploitation des services aériens réguliers entre nos 4 aéroports et l'aéroport de Paris-Orly.

Il y a des personnes qui ne peuvent pas siéger. Il faut s'assurer aussi que nous avons le quorum, pour un sujet aussi important.

*(Déports de Mmes et MM. Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Hyacinthe VANNI, Muriel FAGNI, Romain COLONNA, Don Joseph LUCCIONI, Danielle ANTONINI, Christelle COMBETTE, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Vannina BORROMEI et Paul QUASTANA, en tant que membres du Conseil de surveillance de la SEML Compagnie aérienne Air Corsica)*

Nous allons pouvoir débiter. M. le Président, vous avez la parole.

**Raportu n° 341** : Prulungazione di e delegazione di serviziu publicu pè a sfruttera di i servizii aerii regulari trà i quattru aeruporti di Corsica, Aiacciu, Bastia, Figari è Calvi da una parte, è l'aeruportu di Parigi Orly da l'altra parte

**Rapport n° 341** : Prolongation des délégations de service public pour l'exploitation de services aériens réguliers entre les quatre aéroports de Corse, Aiacciu, Bastia, Figari et Calvi d'une part, et l'aéroport de Paris-Orly d'autre part.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Donc, rapport important, puisque vous savez que nous avons décidé d'attribuer une partie des lots qui ont été mis en concurrence dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public pour la desserte aérienne de l'île. Cette procédure est actuellement en cours.

Les lots numéro 2, 3, 5, 6, 9 et 10 ont été attribués lors d'une session précédente à la compagnie Air Corsica. La CDSP avait également émis l'avis de poursuivre une négociation pour les lots 1, 4, 7 et 8 avec les candidats qui ont présenté des offres dans le cadre de ces lots et cet avis de la CDSP a été suivi par l'Assemblée de Corse qui a décidé de poursuivre les négociations pour les 10 lots.

Dès lors, il est nécessaire de prolonger la durée des conventions de délégation de service public. Une prolongation qui est juridiquement fondée sur les dispositions du code de la commande publique, ainsi que sur les dispositions du règlement CE du 24 septembre 2008 établissant des règles communes pour l'exploitation des services aériens.

Concernant le respect des dispositions de la commande publique, la prolongation se fonde notamment sur le fait qu'à ce jour le montant de la dotation de continuité territoriale nécessaire à financer la totalité des lots mis en concurrence n'est pas sécurisé sur la durée de la convention.

Au motif de cette raison principale, nous avons donc compétence pour prolonger les négociations et concomitamment pour organiser le prolongement de la délégation du service public en cours ; prolongation qui intervient également dans le respect de la réglementation européenne.

Normalement, les conventions en cours arrivent à échéance le 31 décembre 2023. Il est proposé à l'Assemblée de Corse de les prolonger jusqu'au 24 mars 2024, ce qui nous permet de rester dans la durée maximale de 4 ans fixée par le règlement européen précité.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, merci, Monsieur le Président.

Donc, il y a un rapport de la CDENATE et un rapport de la commission des finances.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Merci Madame la Présidente.

Avis favorable. Non-participation du groupe « Avanzemu », absence des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et de Mme GIACOMETTI-PIREDDA.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Commission des finances ?

**M. Joseph SAVELLI**

La commission des finances a émis un avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu », et le départ de MM. POZZO di BORGIO, Jean BIANCUCCI, Hyacinthe VANNI et Jean-Michel SAVELLI.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Le Conseil économique et social a émis un avis favorable. Si après le président veut en donner les détails, mais avis favorable du Conseil économique et social.

La parole est à qui veut la prendre.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Présidente, je ne comprends pas trop ce qu'on est en train de faire, vous êtes sûr qu'on a le quorum ? On est à combien physiquement présents ?

**Brouhaha.**

Les pouvoirs comptent dans le calcul du quorum ? Ok. Ce n'est pas toujours le cas...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il n'y a pas de souci de ce point de vue-là. Ma question demeure, qui souhaite intervenir ? Personne ne souhaite intervenir, donc moi je vais dire deux mots, si vous en êtes d'accord.

Donc, rappeler vraiment en deux mots, on a compris lors du débat sur la DSP, pour quelle raison effectivement il était nécessaire d'avoir des avenants aux conventions initiales, conformément à ce que permet le cadre européen et la réglementation européenne bien sûr, et la commande publique aussi.

Je voudrais rappeler aussi, je le dis pour les auditeurs, que l'OSP que nous avons est vraiment une chance dans le domaine insulaire, une chance en Europe. Je ne veux donner qu'un exemple, la Sardaigne.

La Sardaigne est 5 fois plus peuplée que nous. 5 fois. Donc, ce n'est pas rien quand même, d'accord ? En matière d'OSP, de sièges OSP, par habitant et par année, la Sardaigne a 4 fois moins de sièges que nous, donc 2 sièges par habitant et par an en OSP en Sardaigne et nous concernant 8. Donc ça signifie que nous avons un dispositif particulièrement intéressant en termes de service public et que bien évidemment, au regard du débat que nous avons eu la dernière fois, ça signifie qu'il faut essayer de préserver notre modèle, de l'améliorer, parce qu'évidemment, tous les 4 ans, même si c'est une contrainte, il faut se soumettre à l'exercice de l'appel d'offres du cahier des charges, de l'appel d'offres et de l'attribution.

Mais néanmoins, malgré ces difficultés, malgré ces péripéties, cette contrainte surtout, et le grand travail qui est demandé à l'ensemble des services, en particulier à l'Office des transports, mais aussi bien sûr à l'administration générale de la Collectivité, nous avons un dispositif qui est particulièrement intéressant comparativement à des territoires similaires en Méditerranée, et en Europe bien évidemment aussi, et qu'il faut savoir préserver.

Voilà. Monsieur le Président, je vous repasse la parole.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Pas d'observations supplémentaires. Merci

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Très bien. Donc on va soumettre au vote cette prolongation de délégation de service public pour l'exploitation donc de nos lignes entre les 4 aéroports de Corse et l'aéroport de Paris-Orly.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Donc la proposition de prolongation faite par l'Exécutif est ADOPTÉE à l'unanimité. (Absence des groupes « Core in fronte » et « Un soffiu novu »).**

Merci Monsieur le Président. Rapport suivant !

**Raportu n° 355** : Attempata di l'entrata in vigore di e nove obbligazione di serviziu publicu in quantu à a sfruttera di i servizii aerii regulari trà i quattru aeruporti di Corsica, Aiacciu, Bastia, Figari è Calvi da una parte è l'aerupuortu d'Orly da l'altra parte, in seguitu à a prulungazione sin' à u 24 di marzu di u 2024 di 'sse cunvenzione

**Rapport n° 355** : Report de l'entrée en vigueur des nouvelles obligations de service public pour ce qui concerne l'exploitation des services aériens réguliers entre les quatre aéroports de Corse, Aiacciu, Bastia, Figari et Calvi d'une part et l'aéroport de Paris Orly d'autre part, en conséquence de la prolongation jusqu'au 24 mars 2024 de ces conventions

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres qui a été lancée pour attribuer la DSP dans le cadre de la desserte aérienne de la Corse, l'Assemblée de Corse a adopté, par délibération du 27 avril 2003, les nouvelles obligations de service public devant être applicables à compter normalement du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à l'ensemble de services aériens réguliers entre les 4 aéroports de Corse et d'autre part, les 3 aéroports de Paris, Marseille et Nice.

Donc, ces obligations de service public nouvelles auraient dû rentrer en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, date d'entrée en vigueur de la nouvelle convention de DSP. Dès lors que nous avons prolongé l'actuelle convention de DSP jusqu'au 24 mars 2024, il y a lieu de reporter au 25 mars 2024 l'entrée en vigueur de la délibération du 27 avril 2023 organisant les nouvelles OSP, et de dire que les OSP actuelles seront prolongées jusqu'au 24 mars 2024 inclus.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Nous avons un avis de la CDENATE.

### **Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Madame la Présidente, la commission a émis un avis favorable. Non-participation du groupe « Avanzemu », absence des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte » et de Mme GIACOMETTI-PIREDDA.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Evidemment, nous avons un avis positif du CESEC, comme pour le rapport précédent, très bien.

La parole est à qui veut la prendre. Personne. Bien, Monsieur le Président, est-ce que vous voulez rajouter quelque chose ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Non merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je sou mets au vote ce report. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Le report est adopté à l'unanimité.**

**(absence des groupes « Core in fronte » et « Un soffiu novu »)**

Merci. Donc je pense que nous avons terminé pour cette partie DSP.

Nous avons maintenant le budget.

Nous allons faire revenir les personnes qui se sont déportées tout à l'heure, s'il vous plaît. Donc, si les attachés de groupe peuvent les rappeler.

Monsieur le Président, le quorum est atteint, donc vous pouvez présenter votre rapport.

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES -  
FISCALITÉ**

**Raportu n° 354 : Eserciziu 2023 - Decisione mudificativa n° 1  
rilativa à a pulita di u bugettu**

**Rapport n° 354 : Exercice 2023 - Décision modificative n° 1 relative  
au toilettage budgétaire**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

A celles et ceux qui ont fait l'effort de rester, je rappelle quand même que même si les 2 jours ont été longs, même si nous savions que la session se tenait comme tous les ans à la veille de Noël, il est important que nous puissions examiner et voter les 2 dossiers budgétaires.

Donc, je suis quand même un peu surpris, même si on a un pris du retard dans la journée. C'est un retard qui s'impose à tout le monde et qui déplaît à tout le monde, mais qui malheureusement est la règle dans toute enceinte parlementaire.

Je ne comprends pas qu'on se retrouve dans une telle configuration, alors qu'il y a 2 rapports extrêmement importants qui doivent passer. Je ne le comprends pas et je le regrette.

Donc le rapport 354, c'est la décision modificative n°1 relative au toilettage budgétaire.

On a fait un travail important, conformément aux engagements qui avaient été pris et ça nous a permis d'annuler pour 92 159 710,32 € d'autorisations de programme et 25 731 654,95 € d'autorisations d'engagement. C'est en tout cas la proposition de décision modificative qui est soumise au débat et au vote de l'Assemblée.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Donc, ce budget a fait l'objet d'un rapport de la commission des finances, mais alors pour le coup, je pense qu'il faudrait lire le rapport s'il-vous-plaît.

### **M. Joseph SAVELLI**

Se félicitant du toilettage présenté, en ce qu'il permettait de disposer d'une lisibilité plus précise du budget de la collectivité, **M. Georges MELA** a néanmoins sollicité certaines précisions.

Il a réitéré sa volonté de disposer d'une feuille de route permettant une meilleure lisibilité des investissements portés sur les exercices à venir, dans le domaine des infrastructures routières mais également sur l'ensemble des opérations à mener au niveau des différents établissements scolaires.

Sur ce point, il a sollicité que soit mis en place une commission dédiée, afin que l'ensemble des commissaires puissent disposer d'une part, d'un état des lieux et d'autre part, d'éléments prospectifs.

Saluant le travail de toilettage présenté dans le rapport, **le Président Louis POZZO DI BORGIO** a précisé que celui-ci répondait à une demande forte de l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse.

Sur la demande de M. Georges MELA, il s'est dit favorable à l'organisation d'une commission dédiée aux investissements routiers, précisant que les territoires étaient en attente d'informations.

Sur les établissements scolaires, il a rappelé que de nombreux investissements étaient d'ores et déjà mis en œuvre notamment concernant la rénovation énergétique ou encore les travaux d'extension et que ces éléments pourraient également faire l'objet d'une restitution dans le cadre d'une commission spécifique.

**M. Jean BIANCUCCI** s'est quant à lui félicité de la volonté politique ayant conduit au toilettage de ces autorisations de programmes ouvertes depuis plusieurs exercices.

Indiquant qu'il était nécessaire de disposer d'une vue d'ensemble, il a jugé opportun que soit adossée à la synthèse des investissements, une synthèse relative à l'évolution des ressources.

Aussi, indiquant que de nombreux transferts de compétences s'étaient par le passé, opérés sans compensation financière, il a fait observer qu'une vision d'ensemble était nécessaire afin de s'assurer à l'avenir, que chaque nouvelle compétence soit accompagnée des moyens financiers afférents.

Sur cette observation, **le Président Louis POZZO DI BORGO** a également souligné l'importance de disposer également d'une formule de péréquation prenant en compte l'évolution des moyens.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu », « Core in Fronte » et « Avanzemu »

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Rapporteur.

Est ce qu'il y a des questions sur cette DM ?

Un instant, s'il vous plaît. Interruption de séance, merci.

**La séance est suspendue à 17h05 et reprise à 17h08.**

Monsieur le Président, donc la présentation a été faite, est-ce que quelqu'un veut intervenir sur la DM n°1 ? Non. Donc, je repasse la parole au président.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Pas d'observations complémentaires.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, merci. Donc on va soumettre au vote la DM.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pierre GHIONGA.

Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**(Absence des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu », et Josépha GIACOMETTI-PIREDDA, non-inscrite)**

On continue.

**Raportu n° 373 : Approvazione di a decisione mudificativa n° 3 di u Bughjettu Primitivu di a Cullettività di Corsica**

**Rapport n° 373** : Approbation de la décision modificative n° 3 du budget primitif de la Collectivité de Corse

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Le rapport 373 est importantissime, comme le précédent, puisqu'il s'agit d'acter à travers la DM le fait que nous allons percevoir une somme de 40 M€ en application de la loi du 30 novembre 2023, loi de finances de fin de gestion, publiée au Journal officiel du 1<sup>er</sup> décembre 2023, qui a adopté, vous le savez, pour la seule année 2023, une dotation exceptionnelle de 40 M€ au profit de la Collectivité de Corse afin de contribuer au financement des délégations de service public maritime et aérienne.

Donc, ces 40 M€ vont bien sûr, nous permettre de boucler l'exercice budgétaire concernant l'enveloppe de dotation de continuité territoriale et grâce à ces 40 M€, si l'Assemblée de Corse le décide à travers son vote, nous pourrons honorer les engagements qui sont les nôtres dans le cadre de la desserte maritime et aérienne.

Je précise qu'a contrario, si nous n'avions pas eu ces 40 M€, ça nous aurait conduit, bien sûr, à ne pas pouvoir payer les délégataires de service public, ni dans le domaine maritime, ni dans le domaine aérien. Donc, vous comprendrez que ce rapport soit extrêmement important.

Je remercie celles et ceux qui ont choisi de rester pour participer au débat et voter, et ce, quel que soit leur vote.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Je crois qu'il faut faire voter l'urgence, mais c'est pour une bonne cause, l'urgence a été justifiée, on est bien d'accord ? Donc je fais voter l'urgence sur ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**L'urgence est adoptée à l'unanimité.**

Nous passons maintenant à l'avis de la commission des finances.

**M. Joseph SAVELLI**

Il y a simplement un avis, sur ce rapport la commission des finances a émis un avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Qui souhaite intervenir ?

Donc, je dirai un mot. Je tiens à féliciter tout le travail de l'exécutif et je sais que ça n'a pas été facile, pour obtenir cette dotation supplémentaire de continuité territoriale d'un montant de 40 M€. Féliciter les services qui ont travaillé sur ce dossier-là et, bien évidemment aussi, l'office des transports.

Je disais tout à l'heure que la revoiyure à chaque fois, de manière quadriennale, de ces conventions, de cette DSP, était un exercice très lourd, a fortiori, lorsqu'on ne connaît pas les montants définitifs que l'on va avoir. Donc, c'est quand même un exercice compliqué pour mettre en place une politique publique des transports de manière sereine et surtout de long terme.

Félicitations pour ceux qui ont négocié cette enveloppe supplémentaire. Qui d'autre veut intervenir ? Personne.

Je me tourne vers l'exécutif. Est-ce que vous voulez compléter ? Non.

Je sou mets au vote cette délibération concernant la DM n° 3. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**La DM n° 3 est ADOPTEE à l'unanimité.**

Je vous remercie.

Le rapport suivant est celui qui concerne les ressources humaines, c'est le rapport social 2022.

**RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES**

**Raportu n° 365 : Raportu Sociale Unicu di a Cullettività di Corsica per l'annata 2022**

**Rapport n° 365 : Rapport Social Unique de la Collectivité de Corse de l'année 2022**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Bien sûr, c'est une présentation qui vient tard dans notre session.

Je rappelle que concernant l'inscription à l'ordre du jour de ce rapport, nous avons dû attendre qu'il soit examiné par le CT et que le CT lui-même n'a été institué qu'après les élections de novembre qui faisaient suite à l'invalidation du premier scrutin par le juge administratif. Donc, ça explique qu'on examine ce dossier en session de décembre et à un moment, c'est vrai, où après une session particulièrement chargée, on n'a peut-être pas les uns et les autres, la disponibilité d'esprit que requerrait l'examen de ce document.

C'est un examen qui est récurrent et qui est obligatoire, puisque la loi du 6 août 2019 a instauré la nécessité pour les collectivités territoriales d'élaborer chaque année un rapport social unique.

Les données étudiées se rapportent à 10 thématiques principales qui sont énumérées dans le rapport. Et puis, au-delà de l'exercice récurrent, c'est vrai que ce document constitue un outil précieux d'information et d'aide à la décision.

Moi, je vous propose de le présenter rapidement aujourd'hui pour satisfaire à l'obligation qui est prévue par la loi puisqu'il doit être présenté et débattu en cours d'exercice. Donc, c'est la dernière occasion aujourd'hui pour le faire. Mais vu l'importance des données et le fait qu'elles permettent quand même d'éclairer de façon précise l'état actuel au plan social de notre Collectivité et au plan de la structure de notre Collectivité, je crois qu'on aurait tout intérêt à se donner un espace pour rediscuter, ensemble de façon plus approfondie, de ce rapport.

Rapidement mais très rapidement en survolant, après je reviendrai s'il y a des interventions, rappeler les effectifs. Alors globalement, ils sont stables ou en légère baisse. Leur composition, vous avez vu que le taux de féminisation progresse légèrement mais qu'il reste très inférieur de 10 points à la moyenne de la fonction publique territoriale.

Nous avons 88,4 % de fonctionnaires et 11,6 % de contractuels, ce qui fait que nous sommes avec un taux de contractuels beaucoup plus faible que la moyenne de la fonction publique territoriale : 11,6 % à la Collectivité de Corse, 17,8 % en moyenne à la fonction publique territoriale globale.

Deux filières représentent la quasi-totalité. La filière administrative qui représente 34 % de l'effectif essentiellement féminisée, et la filière technique majoritairement masculinisée, 55 % ; les 11 % restants étant les filières médicosociales.

L'âge moyen, 47 ans contre 49 ans, en moyenne, dans les régions en 2020. Donc globalement, un âge moyen qui est plutôt au-dessous de l'âge moyen des régions, mais quand même avec une part des fonctionnaires de 60 ans et plus qui s'élève à 15,2 % de l'effectif, ce qui veut dire qu'il va y avoir un nombre important de départs dans les 5 prochaines années et qu'il faut réfléchir à construire ensemble une stratégie en termes de ressources humaines à la fois de tuilage, de remplacement.

En ce qui concerne le temps de travail, important de rappeler que nous avons défini 3 modalités d'exercice des 1607 heures et qu'ainsi, nos personnels et agents ont la possibilité, à travers le choix qu'ils font entre 3 modalités possibles, de concilier au mieux par rapport à la structure de leur vie professionnelle et personnelle, l'équilibre entre la vie familiale et la vie professionnelle.

En ce qui concerne les agents en télétravail, ils représentent environ 18,6 % des effectifs de la Collectivité, soit 2 % de plus que la moyenne nationale.

En matière de parcours professionnel, les chiffres montrent qu'il y a un taux normal et plutôt supérieur à la moyenne d'avancements d'échelons et de grades ainsi que de promotions internes.

Un point de vigilance, voire de préoccupation, l'absentéisme. La Collectivité affiche un taux d'absentéisme de 12,4 %, en hausse de 1,5 point sur un an contre 8,99 % dans les régions en 2021. Le rapport détaille les causes d'absentéisme. Je rappelle que l'ensemble des collectivités sont marquées aujourd'hui par une augmentation du taux d'absentéisme et que généralement, il est considéré que l'augmentation du taux d'absentéisme peut être un marqueur d'un certain malaise ou mal-être au travail. Donc, c'est quelque chose sur laquelle il faut à l'évidence réfléchir.

En ce qui concerne le domaine des rémunérations, on a parlé hier de la politique sociale de la Collectivité de Corse.

Je vous rappelle que, en tenant compte de la revalorisation du point d'indice de 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022, le salaire brut moyen a progressé de 2,8 % pour les fonctionnaires de la Collectivité de Corse et de 3,5 % pour les contractuels permanents. Le salaire brut moyen d'un fonctionnaire de la Collectivité de Corse est de 3 286 €, là où il n'est que de 2 584 € pour la moyenne de la fonction publique territoriale à l'échelle de la France. Donc, un différentiel de 700 € brut en faveur de la Corse qui va au-delà de l'inflation et du différentiel d'inflation entre la Corse et le continent.

De la même façon, la rémunération moyenne des contractuels est de 3 376 € au niveau de la Collectivité de Corse. Elle n'est que de 2 168 € dans la fonction publique territoriale en 2020.

En ce qui concerne la formation, le budget des actions de formation s'est élevé en 2022 à un peu plus de 1,8 million d'euros. Les principaux bénéficiaires de la formation sont les fonctionnaires qui représentent 88,1 %, je l'ai dit, les catégories C à hauteur de 59,7 % et les femmes qui proportionnellement sont plus nombreuses à suivre des formations puisqu'alors qu'elles ne sont que 40 %, représentent 50,5 % des agents formés.

Le taux d'accès à la formation s'élève à 42,47 %. Il est en hausse de 2,6 % sur un an. Néanmoins, le taux d'accès à la formation des catégories C reste trop faible avec 39 % alors que leur poids global dans l'effectif de la Collectivité est de 68 %. Par contre, les catégories A bien sûr ont plus et mieux accès à la formation. Il faudra réfléchir donc à organiser une politique de formation qui permette aux catégories C et B d'y accéder de façon plus large.

Enfin, je vous rappelle que l'action sociale dont nous avons parlé hier de la Collectivité de Corse qui a une politique pionnière en la matière, s'articule autour de 5 familles d'aide : l'aide à la famille, les repas et transports, les soutiens sociaux, les loisirs et enfin la participation financière aux contrats de prévoyance. 5 axes pour 16 prestations diverses pour un budget annuel d'environ 7,6 millions d'euros par an.

Enfin, je tiens à vous informer qu'à la suite du CST du 7 décembre dernier, à l'occasion duquel ce rapport a été présenté et débattu, il a été constaté qu'il était une source importante d'informations et qu'il devait servir à une réflexion collective. Il a donc été décidé, à ma demande, de mettre en place et avec l'adhésion de l'ensemble des participants, de mettre en place des groupes de travail avec les organisations syndicales dans le but de procéder à une analyse approfondie et à une réflexion collective sur ce rapport social unique en vue d'améliorer l'ensemble de nos politiques en matière de ressources humaines.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président. Il y a un avis de la commission des finances.

**M. Joseph SAVELLI**

Oui, Madame la Présidente, la commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La parole est à qui veut la prendre sur ce rapport qui est un rapport important. Les rapports sociaux dans les entreprises, dans les institutions sont des choses importantes. Oui, Pierre.

**M. Pierre GHIONGA**

Un point de détail, mais qui n'en est pas un. Est-ce qu'on peut, à travers ce document, évaluer le niveau linguistique en langue corse de nos agents et est-ce qu'il est possible de mettre en place un vrai plan de formation à cette langue corse ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Pierre. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Alors dans l'ordre, Hyacinthe ou Paul-Félix ? Paul-Félix, vas-y et après Hyacinthe Vanni.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Le rapport, c'est un cliché de la situation sociale et emploi de la Collectivité où on est quand même dans le statu quo. Je constate que les CDD ne sont pas résorbés par l'ouverture de postes permanents en CDI. On se réfère aux statistiques nationales et on dit « on est mieux qu'eux parce qu'ils sont à 18 % et on n'est qu'à 11 ». Sauf qu'on était à moins de 5 % il y a 5 ans. Ça veut dire que, moi, je le redis, qu'on a de facto créé de la précarité.

Je voudrais voir mettre en place un programme, premièrement de formation pour qu'on puisse permettre aux personnes de passer les concours et d'être intégrées surtout dans les catégories A et ensuite, de faire en sorte qu'on ait la ligne CDD permanent qui pour moi est une aberration parce qu'un CDD, la durée déterminée, c'est quelque chose de précaire et de temporaire. La notion de CDD permanent, c'est un anachronisme, c'est quelque chose qui amène de facto à des logiques de titularisation de masse, avec des passe-droits, des personnes

qui n'ont pas théoriquement les prérequis pour réintégrer, et cycliquement, tous les 10 ans, il y a des programmes d'État pour intégrer toute cette catégorie de personnels. Donc ça c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est d'insister sur la hauteur de la valeur ajoutée en masse salariale. On a un différentiel par rapport à la fonction publique territoriale française qui est de plus de 30 %, qui compense très largement le surcoût de la vie en Corse qui est estimé entre 10 et 15 %. Ce n'est absolument pas le cas dans le secteur privé, absolument pas le cas. Chez nous, on est peut-être la seule région, je dirais, d'Europe, où on quitte en permanence le secteur privé pour aller dans la fonction publique territoriale parce qu'on y est à beaucoup mieux rémunérés, parce qu'on a beaucoup moins de contraintes. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que les agents doivent comprendre que c'est un projet d'entreprise. Si on regarde simplement la matrice de l'encadrement, on fait référence à un organigramme qui n'y est pas, mais on indique qu'il y a 5 niveaux hiérarchiques. Ce sont les 5 niveaux connus de la fonction publique d'État ou territoriale.

Si on assimile la fonction de directeur général, je parle parce que j'ai des anciens militaires en face, à l'armée, on aurait 17 brigades minimum 17000 hommes. Et si on met le rang inférieur au rang de colonel, on en aurait combien de bataillons et autres ? Je veux dire, on est quand même objectivement disproportionnés. Alors, c'est lié à l'insularité, c'est lié à la complexité de nos compétences, mais en face, on est en droit d'exiger beaucoup de choses. On a un pays à construire.

Donc, quand on a en face des masses salariales moyennes qui sont aussi fortes dans une situation économique aussi tendue, quand on a la garantie de l'emploi, quand on a la chance d'avoir des politiques et qu'elles soient antérieurement de droite, de gauche ou nationalistes sous toutes leurs composantes sociétales, il y a une gestion humaine très forte qui a toujours privilégié l'emploi, la rémunération au détriment de tout. Qu'on le veuille ou non, on a privilégié aujourd'hui la matrice d'emplois, la matrice de rémunérations au détriment de l'investissement et de la création de richesses primaires.

Moi je le dis, que l'organigramme arrive, qu'on évite les doublons et qu'on ait un pacte, un vrai projet. Dans le privé, ça s'appelle un projet d'entreprise. Moi, je l'appellerai un projet de pays.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Féliciter la politique sociale de la Collectivité de Corse parce que je pense que de le dire, c'est bien, mais de le montrer et de le lire sur un document très complet, c'est mieux et voir aussi tous les efforts qui sont faits en termes sociale, cette politique qu'on mène depuis quelques années envers les anciens ATOS, je pense qu'il y a eu des avancées considérables pour les agents de cette Collectivité. Il faut qu'ils en soient conscients parce que je pense que quand les personnels des collèges et lycées gagnent 250 € de plus par mois par rapport à ce qu'ils étaient avant, je pense que ce n'est pas négligeable. C'est un exemple, il y en a d'autres, les régimes indemnitaires, un travail considérable sur tous ces régimes indemnitaires, un organigramme qui fait un petit peu la place à tout le monde et c'est tant mieux.

Mais on peut quand même se féliciter et dire les choses et dire que les agents de la Collectivité de Corse peuvent quelquefois nous reprocher beaucoup de choses, mais socialement, je pense qu'on peut nous féliciter.

Voilà. Donc moi, je vous félicite, je m'en félicite puisque c'était un engagement, c'est au cœur de ce qu'on est, mais il faut aussi que tout le monde ait le courage de le reconnaître. Il y a peut-être des choses qui ne vont pas, on peut les entendre, il y a peut-être des choses à améliorer, on peut aussi l'entendre, mais on peut aussi entendre que nous sommes, je pense, la Collectivité la mieux lotie de France. Ça aussi, il faut le dire et je m'en félicite.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'autres interventions ?

Je voudrais juste mettre l'accent sur le volume des formations des personnels qui est mis en œuvre. La question de la formation professionnelle, la formation continue est essentielle dans une institution parce que les métiers changent aussi tout le temps, même s'il y a une forme d'hystérèse importante dans les administrations. Je crois qu'il faudra continuer à renforcer ces dispositifs déjà qui sont très importants. Je sais que ça a un coût. J'ai vu la volumétrie financière, le coût est très important. Il ne faut pas renoncer à envoyer nos agents en formation. C'est fondamental parce que nous allons être dans les mois qui viennent aussi amenés à effectuer un certain nombre d'apprentissages dans le cadre, et je l'espère vivement, des compétences qui nous seront de nouveau transférées. Ça signifie donc qu'il y aura un niveau de capital humain et de compétences qu'il y aura peut-être à acquérir. Je ne doute pas que nous les ayons déjà, mais inévitablement, il y aura des marges de progression à combler.

Donc moi, je suis véritablement satisfaite des plannings de formation qu'il y a, mais il faudra continuer à progresser sur ce sujet-là.

Aussi, j'avais fait une intervention l'an passé sur la question des indicateurs et je constate que de nombreux indicateurs complémentaires ont été livrés en annexe. Je remercie bien évidemment et l'exécutif, et surtout les services et la DRH en particulier pour cet effort de quantification. Merci beaucoup.

Donc je me tourne vers l'exécutif, s'il n'y a pas d'autres questions.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Moi aussi, pour remercier les services pour la qualité du rapport qui est quand même à mon avis une première facture, aussi bien sur la forme que sur le fond.

Après, on ne va pas rouvrir la discussion avec notre collègue et ami Paul-Félix, je ne pense pas que la précarité soit grandissante, celle de la Collectivité de Corse, au contraire.

Sur la titularisation des CDD, on a une politique de titularisation où on a fixé des critères, je vous le rappelle. Lorsqu'une certaine ancienneté est acquise, il y a une liste de séniorité et une évaluation des mérites par la hiérarchie et en fonction des besoins, il y a une titularisation. Maintenant, c'est vrai qu'avec notre nouveau système, on va pouvoir être aussi dans une gestion beaucoup plus affinée de ce type de de recrutement.

Par contre je souscris à ce que vous avez dit et ça sous-tend aussi derrière notre politique de recrutement, ce que vous avez dit l'un et l'autre, aujourd'hui, entrer à la Collectivité de Corse, c'est la reconnaissance d'une compétence pour la personne qui est retenue, ça doit être la reconnaissance d'une compétence, mais il faut que ça soit aussi perçu par celui ou celle qui intègre les effectifs comme une opportunité et quelque part aussi, comme un privilège qui génère des droits bien sûr, mais aussi des obligations.

Le niveau de rémunération moyen, il est, vous l'avez dit, très largement supérieur à la fonction publique territoriale ailleurs, il est très largement supérieur à la rémunération moyenne dans le secteur privé.

On a un dispositif d'aide sociale qui est sans équivalent dans d'autres collectivités. On en est contents d'avoir construit tout ça, mais la contrepartie, ça doit être que celles et ceux qui travaillent chez nous, ils doivent être fiers de servir la Corse, ils ne doivent pas tricher et ils doivent se donner à 1000 % dans

le travail qui est le leur et quelle que soit la fonction qu'ils occupent, qu'ils soient de catégorie C, de catégorie B, de catégorie A. Voilà ce que je voulais dire.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président. Si vous en êtes d'accord, nous allons voter sur la prise d'acte de ce rapport social.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je n'ai pas répondu à Pierre Ghionga, excusez-moi, c'est la fatigue, avant le vote. Non, on ne l'a pas intégré. C'est vrai qu'il y a un cadre type pour le rapport social unique, rien ne nous interdit à mon avis de rajouter des éléments sur la formation en langue corse.

Cela étant, on verra sous quelle forme on le fait, mais ce qui est certain c'est qu'on a besoin de renforcer de façon très significative le service de la langue corse qui aujourd'hui est totalement sous-doté et qui en plus est très pénalisé par des longues maladies ou des absences.

Et deuxièmement, mais ça fera l'objet du rapport après rapport d'orientation, je pense qu'on a besoin de réfléchir à un véritable plan de formation pour l'ensemble de nos personnels et donc ça, on en discutera aussi, comme je vous l'ai proposé, si vous en êtes d'accord.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, merci, Monsieur le Président. Et encore merci pour la production de ce document.

**L'Assemblée de Corse a pris acte de ce rapport.**

Bien, nous allons passer aux motions.

Je vais demander à ma vice-présidente, si elle veut bien me remplacer, je n'en ai pas pour longtemps, mais si d'aventure vous allez vite, on ne sait jamais, tout arrive, donc si vous allez vite et que lorsque je reviens, vous avez déjà voté les motions, donc je donne ma procuration bien évidemment à la vice-présidente, et si je ne vous vois pas, je vous souhaite à tous de très bonnes fêtes. Pace è salute à tutti.

Ci ritruvemu di ghjennaghju è, di tutte e manere, avaremu una discussione nant'à l'organizzazione di i nostri travaglii in principiu d'annata. Eccu. À ringrazià vi à tutti. À prestu è spergu chè vo avete d'avanzà nant'à e muzione.

**Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-Présidente, assure la présidence de la séance.**

## MUZIONE / MOTIONS

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

Par rapport aux motions, il y a la motion qui doit être présentée par le groupe de droite, par Valérie Bozzi, mais elle n'est pas là. Elle est reportée. Très bien, donc elle est reportée.

Il nous reste la motion déposée par Anne-Laure Santucci et la motion déposée par Madame Josepha Giacometti-Piredda et par Pierre Ghionga. Maintenant, c'est la motion de l'ensemble des groupes. C'est ça ? C'est bien ça. Très bien. Parfait.

Alors on va commencer par la motion déposée par Anne-Laure Santucci. Vi stemu à sente.

**Motion n° 2023/E7/029 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Anne-Laure SANTUCCI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Sécurité maritime dans le Canal de Corse et communication entre les pays du bassin méditerranéen**

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

À ringrazià vi.

Enfin, c'est la première fois qu'on passe une motion aussi tôt pendant la session, donc il faut le souligner.

L'objectif de cette motion, c'est d'abord d'exprimer notre incompréhension, pour ne pas dire plus, face au manque d'informations. Vous avez été tous observateurs d'un fait de pollution dans la nuit du 2 au 3 décembre dernier, un cargo au nom de Eurocargo Malta, un cargo roulier qui a perdu en mer 4 semi-remorques contenant 28000 litres d'acide sulfurique. Il s'avère aujourd'hui que la pollution est contenue dans un espace réduit par 900 mètres de fond. Pour autant, cet événement nous rappelle la fragilité de nos espaces

naturels marins, face au développement toujours grandissant du trafic maritime en particulier.

L'autre question importante, c'est le déficit de l'alerte lors de cet événement. Cela peut paraître incroyable, mais les autorités corses ont appris cet événement par la presse italienne.

Donc cette motion, d'une part, elle exprime notre incompréhension face à ce manque d'informations grave, mais au-delà car dénoncer n'est pas suffisant, elle affirme qu'il faut construire aujourd'hui des outils de mise en place de moyens d'alerte et de partage de l'information, de process efficaces qui s'appuieraient entre autres sur le renforcement des liens transfrontaliers pour le canal de Corse, tout ceci pour sécuriser notre espace marin et être proactif.

Donc nous prenons acte de la réponse du secrétariat à la mer suite à la question orale à l'Assemblée nationale du député Jean-Félix Acquaviva ici présent qui présentera aux autorités corses un nouveau dispositif.

Nous ferons aussi, nous, des propositions lors d'un événement et d'une réunion à Bastia. Ces propositions devront s'inscrire dans l'évolution institutionnelle en cours, car bien entendu, nous ne devons plus être spectateurs mais acteurs de notre sécurité.

Je vous remercie.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi.

Y a-t-il des voix contre ? Qui souhaite s'exprimer contre cette motion ? Il n'y en a pas. Je pense qu'on peut passer au vote... Pardon, je n'avais pas vu, Jean-Félix Acquaviva, vi stemu à sente.

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Juste une précision.

Effectivement, je pense que cette motion, elle vient dans le bon timing suite à l'épisode. Je pense qu'il n'y a pas besoin d'épiloguer non plus sur la réponse qu'a faite le secrétaire d'Etat à la question d'actualité. Il s'est voulu, « rassurant », mais il s'est engagé sur un dispositif de suivi des éléments, notamment liés à cet épisode, mais pas simplement à travers le CEDRE.

Ce que j'ai fait, suite à la question d'actualité, c'est que j'ai pris contact avec le ministère pour qu'une réunion rapide en sa présence, après saisine de la

Collectivité de Corse, puisqu'il dit aussi dans sa réponse qu'il s'engage à écrire aux autorités corses dans les jours qui suivent la séance des questions au Gouvernement. Donc, je ne sais pas s'il y a eu un courrier qui a été établi, mais qu'il puisse y avoir une réunion en Corse évidemment, de ce dispositif à la fois sur cet incident mais aussi au-delà de ça, de poser les jalons de l'anticipation. L'anticipation, c'est le danger permanent du trafic dans la zone tyrrhénienne et golfe de Gênes.

Il a le cadre de la discussion que nous avons sur l'autonomie ou sur la question de la coopération transfrontalière sur un tas de domaines dont celui-là. Nous avons évidemment à proposer des choses suite à la réforme constitutionnelle, si elle va à son terme. Et au-delà de ça, vous avez le traité qui existe aujourd'hui, le Traité France-Italie dit du Quirinal, qui permettrait d'être réactifs déjà dans un premier temps sur des instances dans le cadre de ce traité de droit public international.

Donc je pense c'est dans ce cadre-là qu'il faut agir assez rapidement avant la fin même des discussions.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi. Presidente di l'esecutivu, vulete aghjustà qualcosa nant' à sta muzione ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Non, je pense que tout a été dit.

Il est quand même extrêmement regrettable qu'il ait fallu attendre 8 jours avant d'apprendre par la presse italienne que cet incident avait eu lieu. Il nous a expliqué qu'il n'avait que des conséquences mineures. Je crois que c'est un problème de principe. On ne peut pas dire que la Méditerranée est un espace à enjeux majeurs en matière de lutte contre les pollutions et protection de la diversité, on ne peut pas souligner la nécessité de la coopération transméditerranéenne et être dans des logiques d'opacité totale, en tout cas de déficit de communications et d'informations quand il y a des incidents qui se déroulent.

Moi, j'ai écrit à mes homologues toscan et ligure, je pense qu'il faut revoir le système et il faut demander, a fortiori à l'heure de la perspective d'autonomie et demain je l'espère concrétisation d'autonomie, il faut demander que les collectivités soient associées et mises dans la boucle de ce type d'incident.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Avis favorable. Une voix pour s'est exprimée. Il n'y avait pas de voix contre cette motion.

Le Président de l'exécutif aussi a fait valoir son point de vue.

Nous allons passer au vote. Non-participation ? Abstention ? Vote contre ? Vote favorable ?

**La motion est ADOPTEE à l'unanimité.**

Je vous remercie.

Nous allons passer à la motion concernant le soutien aux médecins libéraux présentée par Danielle Antonini.

**Motion N° 2023/E7/028** déposée avec demande d'examen prioritaire par l'ensemble des groupes politiques, Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et M. Pierre GHIONGA : Soutien aux médecins libéraux de Corse

**Mme Danielle ANTONINI**

Je vais oser faire mienne la contrepèterie de Francis Blanche qui affirmait que « face au monde qui change, il vaut mieux « penser », penser avec E « le changement que changer le pansement », car il faut bien se rendre à l'évidence que l'exercice de la médecine a évolué et je ne pense pas que mon ami et confrère Pierre Ghionga me contredira.

La disparition du médecin de campagne, celui qu'on appelait le docteur de famille, la féminisation de la profession, l'hyper spécialisation, la volonté accrue de salariat avec ses corollaires de RTT et congés payés, l'accroissement des contraintes administratifs, le changement de paradigme avec des jeunes médecins qui ne sont plus prêts à travailler 70, 80 heures par semaine, comme le faisait déjà remarqué en 2018 le président de la commission des jeunes médecins du conseil de l'ordre, sont autant de mutations qui expliquent la création cet été du collectif des médecins libéraux Corsica, actuellement fort de plus de 300 professionnels.

Ils s'inquiètent de la dégradation de l'offre de soins, situation aggravée par les spécificités insulaires et ils ont même réussi le tour de force de faire étudier les propositions lors des négociations conventionnelles entre les

représentants nationaux et l'assurance maladie, qui se déroulent actuellement à Paris.

Elles portent sur des enjeux d'attractivité de la médecine libérale, de pertinence et de la qualité de soins et de soutien au rôle du médecin traitant et à la médecine spécialisée.

Je ne ferai que citer quelques-unes de leurs mesures dérogatoires car techniques et complexes pour les non-initiés, telle la majoration d'actes pour des consultations dites complexes, la modification des cotations avec la prise en compte des visites longues, la majoration des indemnités kilométriques, le cumul d'actes techniques pour les médecins spécialistes, etc.

Ce collectif vise à créer un cercle vertueux augmentant l'accès aux soins tout en améliorant les conditions d'exercice du médecin libéral et ses revendications incluent la reconnaissance des défis particuliers de la médecine en Corse tels que les transports difficiles, les chrono distances avec des coûts élevés, une population précaire et vieillissante, y compris médicale.

À ce titre, je voudrais juste vous donner quelques chiffres en ma possession qui concernent les médecins de Corse du Sud. Au premier semestre 2023, sur 575 médecins actifs, 236 ont 60 ans ou plus et je fais malheureusement partie de ces plus, et 79 ont 70 ans ou plus.

Après avoir reçu ces représentants à deux reprises lors de la précédente session puis en commission des politiques de santé, nous avons tenu par cette motion à apporter un soutien total à la profession et à ses justes revendications en faveur d'une médecine de qualité qui doit être accessible à tous et surtout adaptée à notre territoire.

Je vais à présent vous lire en vous faisant grâce des considérants :

L'Assemblée de Corse soutient les propositions des médecins libéraux de Corse qui se sont constitués en collectif dans le courant de l'année 2023. Elle affirme qu'eu égard aux caractéristiques d'île montagne de la Corse représentant un double handicap ainsi qu'aux enjeux actuels et futurs d'accès aux soins, les médecins libéraux de Corse doivent bénéficier de la mise en place de mesures dérogatoires spécifiques, notamment à la zone montagne, et ce pour garantir l'accès et la qualité des soins pour tous.

Demande au président du Conseil exécutif d'appuyer et d'accompagner la démarche unanime des parlementaires de la Corse initiée auprès du ministre de la santé.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Merci. Y a-t-il quelqu'un qui souhaite s'exprimer contre cette motion ?

**M. Pierre GHIONGA**

Surtout pas contre. Je suis favorable mais je vais faire entendre un peu une petite différence.

Toutes ces mesures, je pense qu'elles sont bonnes, mais je pense qu'on n'aura pas un véritable résultat sur l'installation de médecins en milieu rural. Moi j'aimerais que dans le cadre de l'autonomie, si on l'a, on teste le numerus clausus à l'installation en Corse, c'est-à-dire un médecin pour 1000 habitants sur le modèle des pharmacies.

Je sais que ça va faire hurler dans les chaumières parce qu'on se considère comme des libéraux, mais est-on vraiment des libéraux quand tous nos revenus sont assurés par la caisse d'assurance maladie ? C'est tout ce que j'avais à dire.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Monsieur le Président de l'exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Nous avons rencontré ce matin à nouveau, puisqu'ils avaient déjà eu un contact avec la Collectivité de Corse, le président du collectif et un membre du collectif. Donc, nous avons fait un point sur ce dossier. Notre position est favorable sur le principe. Maintenant, il faut approfondir les échanges, la discussion, la réflexion pour essayer de faire évoluer les règles dans un sens qui intègre mieux les contraintes, notamment d'île montagne, de la Corse.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Merci. Nous allons passer au vote.

Abstention ? Non-participation ? Vote contre ? Vote favorable.

**La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.**

Merci.

Alors, il reste une dernière motion qui a été déposée, qui est arrivée après la commission permanente, qui est déposée par Pierre Ghionga. Je ne suis

pas sûre que les groupes aient eu le temps d'en discuter depuis puisque vous ne l'avez pas.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

C'est l'Alsace ?

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Non, non.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

C'est la Lorraine ! Plus gros que l'Alsace, il y a quoi ? Pas l'immigration quand même !

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

C'est celle qui est intitulée « Opposition à la loi d'immigration ».

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je croyais faire une boutade, mais avec Pierre... Est-ce qu'on peut suspendre le temps de prendre connaissance de la motion ?

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Il vaudrait mieux. Nous suspendons quelques instants le temps que nous discutons sur le texte, puisque personne n'a le texte entre les mains pour l'instant.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Mais procéduralement, excusez-moi, comment ça se passe ? Qu'est-ce qui se passe ?

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Normalement, elle aurait dû passer en commission permanente, passer dans les commissions. Là, elle est arrivée après la commission permanente.

**(Brouhaha)**

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

S'il vous plaît, un petit instant. On a des procédures, on est obligés de respecter le circuit des motions.

**M. Hyacinthe VANNI**

Simplement, il y a des commissions permanentes qui examinent les motions, sinon à chaque fois qu'il y a une actualité, chaque groupe fait une motion après la CP et c'est la foire ! Elle passera à la prochaine session. Je pense que l'urgence, maintenant il n'y a plus d'urgence, on a le temps de l'examiner à la prochaine session. Si à chaque fois qu'il va y avoir un événement après la CPO, on va rajouter des motions, ùn ci surtimu mai più !

Donc, il y a eu une CPO, elle n'y était pas et pour cause, la loi a été votée dans la nuit d'après. Donc, on se tient au règlement, Madame la Présidente. On aura le temps de l'examiner, de discuter à la prochaine session, après les fêtes.

**M. Pierre GHIONGA**

Faites ce que vous voulez, moi je la maintiens. Dites qu'elle ne passe pas, c'est tout. On assume. Elle n'existe pas ? C'est bien ! Tant mieux !

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Alors Hyacinthe Vanni a raison

**M. Pierre GHIONGA**

C'est bien !

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

D'un point de vue de la procédure, il a raison. S'il vous plaît, d'un point de vue procédure, il a raison, une motion, quand elle arrive, elle doit passer devant la commission permanente, quelle que soit l'urgence, parce que jusque-là, la l'urgence était décidée en commission permanente. Si l'urgence est décidée avant les commissions permanentes, ça devient très compliqué.

**(Brouhaha)**

On va demander que cette motion suive le circuit habituel et elle arrivera le mois prochain lorsque...

**M. Pierre GHIONGA**

Comme l'Alsace, je la retire.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Point d'ordre. Excusez-moi, je voudrais faire deux remarques.

La motion est d'origine parlementaire, donc le Conseil exécutif n'intervient que d'un point de vue de la procédure. Après, l'Assemblée statuera.

Moi j'ai deux remarques à faire. Quelle que soit la bonne volonté qui nous anime notamment par rapport aux initiatives de notre collègue ami Pierre Ghionga, deux remarques.

Première remarque, je ne sais pas et le Conseil exécutif ne sait pas de quoi nous parlons, je ne connais pas ce texte, je ne connais pas ce projet de motion. Donc, c'est très difficile pour nous d'avoir un avis sur un texte qu'on ne connaît pas. Ça, ça pose un premier problème.

Deuxièmement, je ne suis pas au clair sur la procédure. Il me semble, mais sous le contrôle de la présidence de l'Assemblée, du secrétariat général, que le principe est effectivement qu'une motion doit être présentée dans des délais et qu'elle doit être votée par la CPO. Ça, c'est un principe. Après, il me semble aussi pour être tout à fait honnête, qu'il y a des exceptions. J'ai souvenir par exemple, que si des gens arrivent devant l'Assemblée de Corse avec un problème qui s'est passé entre la CPO et la session, il nous est arrivé d'avoir des motions, voire des résolutions.

Donc moi, je ne souhaite pas, c'est l'avis du Conseil exécutif, qu'on se précipite pour écarter, pour des motifs de procédure, l'initiative de Pierre Ghionga et je ne voudrais pas qu'il croit que l'on se retranche derrière la procédure pour éviter un débat s'il a droit à ce débat.

C'est ma position. Donc, je souhaiterais qu'on puisse suspendre, d'abord peut-être que vous nous répondiez sur ce qu'est la procédure, le principe et les éventuelles exceptions, et ensuite, je ne sais pas, si on ne choisit pas de renvoyer, qu'on puisse prendre connaissance du texte.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

La procédure, vous venez de la donner, c'est-à-dire d'abord, il y a un délai pour déposer les motions, vous le connaissez tous. Ça passe ensuite en

CPO. La CPO décide, d'urgence ou pas, du passage directement en Assemblée, sinon ça va en commission.

Donc là, ça n'est pas passé en CPO, il n'y a pas eu de demande d'urgence et il n'y a pas eu de commission désignée pour ce passage. Voilà, on en est là aujourd'hui. Les élus n'ont pas eu le texte.

Jean Biancucci.

**M. Jean BIANCUCCI**

Présidente, je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit le président de l'exécutif, mais juste avant qu'il intervienne, j'aurais souhaité, je crois que c'est un désir commun, qu'il y ait une interruption courte de séance parce que sinon on peut se renvoyer la balle longtemps. On tranche cette question-là et ensuite, on reprend nos travaux.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Nous faisons une interruption de séance et nous prenons le temps d'en discuter. Merci.

**Suspension de la séance à 17 h 58. Reprise à 18 h 13.**

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Nous avons vérifié le texte auprès du secrétariat général, effectivement, nous votons l'urgence.

La motion va être présentée par Pierre Ghionga. Pierre, nous vous écoutons.

**Motion N° 2023/E7/030** déposée et présentée par **M. Pierre GHIONGA : Loi immigration**

**M. Pierre GHIONGA**

Merci, Madame la Présidente.

Je m'excuse d'alourdir un peu les débats, mais ça me tenait à cœur et je vais expliquer pourquoi.

J'ai été le deuxième parrain d'Emmanuel Macron en 2017, j'ai été son soutien en 2022, je croyais à son humanisme et là, passe une loi, ce n'est peut-être pas lui qui l'a faite passer, on dit que c'est la commission mixte, mais enfin c'est sous son quinquennat que ça passe. C'est une loi qui pense, pour moi, très, très à droite pour ne pas dire à l'extrêmement droite.

Deux points en particulier m'interpellent : le premier point, c'est la déconstruction du droit du sol puisqu'un enfant d'étrangers né en France actuellement, a automatiquement la nationalité française. Là, il faudra qu'il attende 18 ans et en faire la demande expressément. Donc je ne vous laisse pas imaginer dans des classes où vous allez avoir deux sortes d'élèves, une discrimination qui, à mon avis, de fait va se faire.

Le deuxième point, c'est le début de la préférence nationale puisqu'un étranger déclaré qui travaille devra attendre 3 ans pour avoir droit aux APL. Et moi, ça, je ne peux pas l'accepter. C'est ma sensibilité de gauche. C'est pour ça que j'avais proposé cette motion. C'est simple.

Merci, Madame la Présidente.

**M. Jean BIANCUCCI**

Pour répondre directement à Pierre Ghionga, c'est à la fois une difficulté parce qu'il y a une motion qui n'est pas passée en CPO, mais qui peut être considérée dans l'urgence, sauf que les faits sont acquis. Une motion, c'est une délibération, donc elle a une force de fait, de droit à partir du moment où elle a une effectivité. Or, il se trouve qu'on ne peut pas revenir sur la situation en « ante ». En même temps, on peut comprendre qu'il y ait cette situation nouvelle

Deuxième point, pour rentrer dans une discussion concernant le problème de l'immigration, ça nécessite, et je pense que vous serez d'accord, des débats. Est-ce qu'aujourd'hui on est dans une configuration qui permet ce débat ? Nous ne le pensons pas pour une bonne et simple raison, c'est qu'il n'y a que deux groupes, plus Pierre Ghionga. C'est bien que Pierre soit resté, il va

jusqu'au bout de sa démarche, mais je pense que pour être sérieux et pour avoir un tour d'horizon général sur cette question qui est quand même très particulière, il aurait été nécessaire d'avoir l'avis aussi des autres groupes. On pourra me répondre : ils ne sont pas là, tant pis pour eux.

Moi je pense que sur ce problème-là, il ne faut pas raisonner de manière linéaire, il faut au contraire essayer de s'attarder parce que c'est un problème qui va revenir en discussion et ce n'est pas uniquement à la faveur du vote qu'il y a eu à l'Assemblée nationale.

Donc, pour ces trois raisons, il nous paraît difficile aujourd'hui d'examiner, comme il conviendrait, cette motion.

Voilà la position du groupe « Fà populu in seme ».

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

Jean-Baptiste Arena a demandé aussi la parole.

### **M. Jean-Baptiste ARENA**

Per ribumbà nant'à e parolle di Jean, oghje mancanu dui gruppi, è forse di vede chì manca quantunque u gruppu chì ghjè u più cuncernatu in Parigi postu chì l'affaire si passa à l'Assemblea naziunale francese micca quì, les apparentés LR ne sont pas là. Pensu chì, pour un débat de fond, il aurait fallu que tout le monde soit présent ce soir.

Dunque, simu d'accusentu incù e parolle di Jean.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Sur ce type de débat, si on suit notre matrice politique, on ne peut pas cautionner un dispositif réglementaire qui tend à instaurer des logiques humainement discriminatoires qui sont pour nous contraires à nos principes, aux principes qu'on affirme en Corse, quand on réclame un droit de citoyenneté, le droit de cité, l'ancien droit latin, quand on réaffirme un droit commun pour les habitants de Corse avec une notion d'antériorité de présence et où on a accepté dans un combat idéologique politique qui au départ est fermé, c'est un combat nationaliste, c'est le combat du sang et on a accepté de lui annexer le droit du sol.

Aujourd'hui, un pays qui veut nous donner des leçons, qui nous refuse et le droit du sang, et le droit du sol, veut pour lui réaffirmer un droit du sol contraire au droit du sang et de revenir à des logiques moyenâgeuses, parce que

la France, elle a fait les premières lois d'intégration en citoyenneté à la fin des années 20 pour intégrer les communautés polonaise et italienne.

Ensuite, elle a fait d'autres lois tout le temps. Et aujourd'hui, parce qu'il y a un emballement politique pour contrer les logiques factieuses de l'ultra droite, on fait une loi non pas par idéologie, non pas par pragmatisme, mais par arrivisme politique.

Moi je reste sur des fondamentaux, les nôtres, « Core in fronte », ils sont humanistes et socialistes, c'est-à-dire qu'une telle loi, en tant qu'homme citoyen du monde, nous, on est contre. C'est pour ça qu'on adhère à la position de Pierre.

Maintenant, je sais que dans la petite pulitichella politicienne corso française, on a en face un ministre Darmanin qui est notre interlocuteur et qui a sous-entendu que lui aller contre, c'est aller contre la Corse. C'est son problème. Si on arrive à considérer qu'un problème historique et politique qui est séculaire et qui a au moins une réalité contemporaine de plus de 50 ans, est lié à des logiques individuelles et individualistes, tant pis pour la France.

Moi je pense, c'est un pays où il doit y avoir encore des idées, où la parole d'un Etat, la parole d'un gouvernement, ce n'est pas la parole des hommes, c'est la parole d'un appareil, ce sont des positions politiques de fond, et là oui, je le dis, c'est décorrélé.

La question par rapport à cette motion que je me pose, il y a un député ici, c'est Jean-Félix, c'est qu'est-ce qui leur a permis de voter, ou d'accepter, ou de ne pas voter contre ? C'est peut-être ce que je viens de soulever en amont. Mais moi à mon niveau, je ne le perçois pas. Je considère qu'à un moment donné on fait de la politique, on met en avant des idées et les idées aujourd'hui, eh bien regardez, le monde aujourd'hui universitaire, ils ont tous voté contre, pas que parce qu'il y a les droits à payer pour les étudiants étrangers, c'est parce qu'il y a un fond. Il y a encore un fond humaniste, même en France, même s'il y a une déliquescence, il y a la montée des extrêmes, s'il y a le retour d'une France des années 30, eh bien moi, j'espère qu'en Corse on restera ancrés.

Quand on dit que nous, tout en gardant la symbolique de ce que veut dire le mot nationalisme, on dit qu'on est pour créer une communauté de vie harmonieuse, avec des droits humains fondamentaux, je crois qu'on est aujourd'hui au-dessus de la France qui pourtant, par les siècles passés, a été considérée comme le pays le plus avant-gardiste au niveau des droits de l'homme et des droits humains.

Donc dans ce cadre-là, moi je pense qu'il est important qu'on se positionne. Pierre a fait une motion à l'arrache, on peut faire 400 millions d'amendements sur les mots, sur la sémantique, sur la symbolique. Mais c'est l'état d'esprit qu'il faut voir. Moi, je crois qu'à Paris, on a le droit de leur dire qu'on ne va pas essayer d'agglomérer une force supplétive corse qui serait contraire à notre esprit, à notre idéologie, qu'on soit de droite ou de gauche, c'est un problème d'humanité, c'est un problème d'équilibre sociétal.

Les groupes globalement en France sont fracturés sur ce sujet parce qu'il y a quand même encore des personnes qui ont de l'idéologie. Moi je me suis entretenu publiquement et personnellement avec le président de la commission des lois et j'ai vu un vrai homme, un vrai politique. Ce qu'il m'a dit en aparté, il l'a fait publiquement, c'est quelqu'un qui ne s'est pas renié, il a voté contre. C'était peut-être notre meilleur partenaire sur une discussion, je dirais, internationale franco-française. Peut-être qu'on l'aura quand même et qui ne sera pas suffisant.

Mais aujourd'hui oui, ce n'est pas anodin la motion de Pierre, elle aurait été dans un autre contexte, on n'aurait pas eu de problème à dire qu'elle ne nous posait pas de problème et qu'on aurait peut-être collectivement voté. C'est parce qu'on a quand même consciemment ou inconsciemment, une référence, à qui portait la loi et quelles étaient le sous-entendu du vote, du non-vote, de l'abstention, de la participation, de la censure. Moi je dis, soyons nous-mêmes.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

Donc, nous voyons bien que ça mérite un débat de fond. C'est un débat hautement politique, un débat humaniste et je pense qu'il est important de le reporter à la session prochaine, lorsque tout le monde sera présent et que tous les groupes pourront s'exprimer. Je crois qu'il faut le préparer en commission. On dira dans quelle commission ça doit passer, mais on ne peut pas comme ça en fin de session, aborder un sujet aussi important.

### **M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Je vais dire deux mots parce que je suis interpellé en tant qu'acteur à l'Assemblée nationale et la problématique, c'est qu'on ne peut pas tout dire lors de ces échanges. Soit on dit, comme dit « Core in fronte », on reporte le débat, soit on fait le débat. Jean-Bati Arena dit qu'on reporte le débat, et Paul-Félix fait le débat. Déjà, il faut être un peu cohérent et dans la forme, et dans le fond, sur un sujet sérieux. Ça, c'est le premier niveau.

Le deuxième niveau, on ne peut pas nous dire « vous avez une attitude d'échange » ou je ne sais quoi, une espèce de délire d'échange en catimini, alors que lorsqu'il y a eu la motion de retraite, on nous a reproché de voter contre la retraite du banc. Bon ! Tout cela est très sujet à interprétation relative et à élasticité, et je pense que le sujet est beaucoup trop sérieux pour une élasticité très tactique et des fois politico-interne au jeu du nationalisme.

Donc, je le dis tranquillement et avec un peu d'ironie, parce que je pense que le sujet de fond est trop sérieux, surtout que je vois qu'il n'y a pas vraiment une exhaustivité sur ce qui est dit dans le texte de loi d'une part, pour qu'on puisse avoir un débat serein à ce niveau-là. Je n'ai absolument aucun problème, évidemment, pour avoir un débat de fond stratégique et tactique, et il est évident que notre positionnement était à l'antithèse de ce que voulait faire le Front national et d'autres, c'est-à-dire la rupture d'un certain nombre de principes fondamentaux. Mais on sera amenés à le dire, je ne veux pas alourdir le débat puisqu'il s'agit de le reporter, au moment opportun.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Je vous remercie.

Monsieur le Président de l'exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je pensais que les choses étaient claires pour tout le monde, jusqu'à l'intervention de notre collègue et ami Paul-Félix Benedetti qui, telle est la bûche de Noël, arrive lorsque tout le monde pense que le repas est fini !

Donc, il faut être clair, ou on est sur la forme, ou on est sur le fond. Moi je n'ai aucun problème à être sur le fond, ni sur le fond de la loi immigration, ni sur le fond des rapports avec Gérard Darmanin, avec le Gouvernement et avec l'État.

Je voudrais reprendre le fil de nos discussions. Sur la forme d'abord. Notre collègue et ami Pierre Ghionga dépose, hier, une motion qui est très simple, il y a deux considérants et il y a une affirmation. Deux considérants qui rappellent que la Corse s'est toujours opposée aux dérives en matière de nationalité et d'accueil des gens. Référence paoliste, référence à la lutte contre le pétinisme. Au visa de ces deux considérants, il demande à l'Assemblée de Corse de se prononcer contre la loi qui a été votée et il demande qu'il y ait un débat là-dessus à travers la motion et un vote qui engage l'Assemblée de Corse.

Problème de forme, est-ce que cette motion est recevable ? En principe, non. Par exception, oui. L'exception quelle est-elle ? S'il y a un événement constitutif d'une urgence postérieure à la CPO, on vote l'urgence et on examine la motion.

Le problème, c'est qu'il ne faut pas laisser croire que l'on invoque la forme pour ne pas aller sur le fond. Donc moi, je dis clairement qu'aujourd'hui, lorsque nous nous sommes mis d'accord tout à l'heure avec le porteur de la motion pour dire que l'urgence n'était pas caractérisée, ce n'était pas de la part de l'ensemble des groupes qui étaient là et du Conseil exécutif, c'est-à-dire « Fà populu in seme » et « Core in fronte ». Nous sommes tombés d'accord, Conseil exécutif, « Fà populu in seme » et « Core in fronte » pour dire qu'il n'y a pas d'urgence. Pourquoi ? Parce que, premièrement, le texte de loi est voté, parce que deuxièmement, il y a besoin d'avoir un débat, si nous souhaitons l'avoir et nous l'aurons, sur le fond de la motion. Et en conséquence, nous admettons ensemble qu'il n'y a pas d'urgence et nous remettons le débat.

Nous le faisons d'autant plus volontiers, troisième argument, que deux groupes manquent aujourd'hui et que pour un débat de cette importance, il nous semble bon pour la démocratie, que chaque groupe puisse être là et dire ce qu'il a à dire.

Est-ce que c'est exact, est-ce que ça s'est bien passé comme ça ? Ça s'est bien passé comme ça. Bon, ça c'est sur la forme.

Sur le fond, puisque vous nous obligez à l'aborder, et un mot, on ne va pas faire le débat sur l'immigration. Premièrement, je crois qu'on a été clairs, pas depuis le début du processus sur la loi immigration, pas à l'occasion du débat, on a été clairs depuis le début de notre engagement militant sur notre vision du peuple corse, de la nationalité, de la façon dont il faut traiter, accueillir et intégrer les gens qui viennent d'ailleurs.

Je ne veux pas lui faire de publicité, mais quand je vois Madame Maréchal, avoir une pensée maréchaliste et pour cause, venir dire trois fois que Gilles Simeoni était prêt à accueillir l'Aquarius et l'Océan Viking chargés de migrants, je lui dis oui, j'étais prêt et nous étions nombreux à être prêts à ce que la Corse accueille ces femmes et ces hommes. Nous en sommes fiers et nous le referons chaque fois que nécessaire parce que lorsque des femmes et des hommes ont froid, lorsque des femmes et des hommes ont faim, lorsque des femmes et des hommes ont peur, notre devoir de Corses et notre devoir de femmes et d'hommes, tout simplement, c'est d'ouvrir la porte, di scallà a ghjente, di fà cena incù elli, di dī chī u nostru hē u soiu. Et, n'en déplaise à celles et ceux qui veulent revisiter l'identité corse pour l'enfermer dans les murs étroits de l'ethnicisme, de la xénophobie, du racisme et de l'intolérance, nous avons la

fierté de dire que notre conception de la Corse, des Corses et du peuple Corse, c'est celle qui a été portée au firmament de l'Europe du siècle des Lumières, par Pasquale Paoli, une identité qui intègre, une identité qui ouvre, une identité qui est généreuse, une identité qui a fait que de tout temps la Corse a fabriqué des Corses et qu'elle doit continuer à le faire en ayant conscience qu'il y a aujourd'hui des enjeux importants en Corse comme dans toutes les sociétés.

Donc, aucune difficulté pour avoir ce débat, aucune ! Et, aucun calcul tactique. Je l'ai dit lors de mon propos initial au début de cette session, les gens qui sont nos interlocuteurs à Paris, le ministre Darmanin au premier rang, le Gouvernement, le chef de l'État ne peuvent pas ne pas savoir qu'en ce qui nous concerne, nous sommes des gens loyaux, nous sommes des partenaires fiables pour la discussion. Mais ils savent aussi, et je l'ai dit hier et je le répète, que si nous sommes prêts à être ouverts, que si nous sommes prêts à rechercher des points d'équilibre, il y a dans le sac que nous avons sur les épaules des choses qui ne se négocient pas, qui ne se discutent pas et que pour nous, de façon indissociable, nous ne transigeons et ne discutons ni sur les intérêts collectifs du peuple Corse, ni sur les valeurs essentielles qui sont le ciment de l'engagement et de l'idéal qui sont le nôtre.

Donc tout ça, on va le dire tranquillement, pas à 18h30 au bout de deux jours de session lorsque la moitié des gens sont partis. On l'a déjà dit, on continuera à le dire et surtout, on continuera à le montrer tranquillement à travers nos actes, sans ostentation, mais avec la conviction qui a toujours été la nôtre.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

È cusi sia ! Nous reportons cette motion en commission.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Excusez-moi, il faut voter l'urgence.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

On vote l'urgence, bien sûr.

Vote contre ? Non-participation ? Abstention ? Vote favorable.

**L'urgence est adoptée à l'unanimité, merci.**

On vote aussi maintenant pour le report en commission.

Vote contre ? Non-participation ? Abstention ? Vote favorable.

**Le renvoi est ADOPTE.**

Merci. La session est terminée. Bone feste à tutti.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Bone feste, bon Natale et bonne bûche !

**La séance est levée à 18 h 34.**